



HAL
open science

De la “ Structuration du Sport en Milieu Rural ” à la création d’un outil innovant : le guide du sport Meusien

Jérémie Daumas

► To cite this version:

Jérémie Daumas. De la “ Structuration du Sport en Milieu Rural ” à la création d’un outil innovant : le guide du sport Meusien. Sociologie. 2011. hal-01879567

HAL Id: hal-01879567

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01879567>

Submitted on 24 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et
Insertion »

Parcours « Management et Communication en Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**De la « Structuration du Sport en Milieu
Rural » à la création d'un outil innovant :
Le Guide du Sport Meusien**

présenté par

Jérémie Daumas

Maître de stage : M. Alexandre MISSIOS, Chef de Projet, Comité Départemental
Olympique et Sportif de la Meuse, Bar-le-Duc.

Guidant universitaire : M. Guillaume RICHARD, Maître de Conférences,
Université de Lorraine, Nancy.

Juin 2011

REMERCIEMENTS

Je remercie le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse, Monsieur Jean-Claude DONNY, pour m'avoir accepté comme stagiaire afin que j'enrichisse mes connaissances sur le fonctionnement du sport en milieu rural et m'intègre au sein de la structure.

Je tiens à remercier mon maître de stage, Monsieur Alexandre MISSIONS, pour m'avoir guidé, confié des missions, accompagné dans mon projet, permis de rencontrer des élus ou personnalités du sport meusiens. Je lui suis reconnaissant de m'avoir offert sa disponibilité et de m'avoir donné sa confiance. Je lui souhaite bonne continuation dans son travail avec la passion et le professionnalisme dont il fait preuve pour le réaliser.

Je suis également reconnaissant à Gilles TAGUEL, Chargé de Missions au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse et à Gilles LEFORESTIER, Conseiller Sportif Départemental au Conseil Général de la Meuse. Leurs compétences, leur bonne humeur et leurs amples explications sur le monde sportif, m'ont permis d'atteindre, dans des conditions agréables, les nombreux buts que je m'étais fixés. Je leur souhaite bonne continuation dans leur travail en espérant qu'il leur tiendra toujours autant à cœur qu'actuellement.

Je tiens à remercier mon guidant universitaire, Monsieur Guillaume RICHARD pour la qualité de ses cours, qui m'ont permis en grande partie de réaliser ce travail, et pour l'aide et la disponibilité dont il a fait part à mon égard.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 – LES NOTIONS IMPORTANTES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU SPORT AU NIVEAU NATIONAL	7
1 LE COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA MEUSE	7
➤ <i>Les missions du CDOS 55.....</i>	<i>8</i>
➤ <i>Les destinataires</i>	<i>8</i>
➤ <i>Les partenaires du CDOS 55.....</i>	<i>9</i>
2 LA GEOGRAPHIE SPORTIVE	9
2.1 <i>Le contexte institutionnel :.....</i>	<i>9</i>
2.2 <i>Le contexte social :.....</i>	<i>10</i>
3 L'INTERCOMMUNALITE	11
4 L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PAR LE SPORT.....	14
5 LE CADRE JURIDIQUE	16
5.1 <i>Les établissements d'Activités Physiques et Sportives</i>	<i>16</i>
5.2 <i>Les manifestations sportives.....</i>	<i>17</i>
5.3 <i>L'intercommunalité : Comment s'organiser ?.....</i>	<i>18</i>
CHAPITRE 2 – LA STRUCTURATION DU SPORT EN MEUSE	22
1 L'ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE	22
2 LA PLACE IMPORTANTE DE L'INTERCOMMUNALITE	24
3 UN DEPARTEMENT SPORTIF EN MANQUE D'INFRASTRUCTURES.....	25
4 UNE POLITIQUE SPORTIVE ORIENTEE VERS LA JEUNESSE.....	27
5 L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	28

6	L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL	29
6.1	<i>L'Etat</i>	29
6.2	<i>Le mouvement sportif</i>	29
6.3	<i>Les collectivités territoriales</i>	30
CHAPITRE 3 – UN OUTIL INNOVANT, LE GUIDE DU SPORT		32
1	LES PROBLEMATIQUES LIEES A LA RURALITE	32
2	DES PERSPECTIVES DE PROXIMITE.....	33
3	QUELQUES EXEMPLES D'INNOVATIONS QUI ONT PERMIS LA CREATION DU GUIDE DU SPORT.....	34
3.1	<i>La Structuration du Sport en Milieu Rural</i>	34
3.2	<i>La Maison Départementale des Sports</i>	35
3.3	<i>Le Schéma Départemental des Equipements Sportif (SDES)</i>	36
3.4	<i>L'observatoire du Sport Meusien (OSM)</i>	38
3.5	<i>AssoSport 55</i>	40
4	LE GUIDE DU SPORT, UN OUTIL TRIDIMENSIONNEL	41
4.1	<i>La rencontre avec le mouvement sportif</i>	41
4.2	<i>Le guide du sport, un outil de communication</i>	42
4.3	<i>Le guide du sport, un outil de promotion</i>	43
4.4	<i>Le guide du sport, un outil de cohésion entre tous les acteurs</i>	45
4.5	<i>Le Guide du Sport, une innovation Low Tech par l'usage</i>	46
CONCLUSION		49
BIBLIOGRAPHIE		51
WEBOGRAPHIE.....		53

INTRODUCTION

La Meuse est un département dont les environnements économiques, géographiques, démographiques et historiques le rendent très particulier. Si certains aspects peuvent sembler être des freins à son développement, il convient alors de s'adapter et d'apporter des solutions adéquates au territoire meusien.

Ce document propose une lecture de la structuration du sport en Meuse, et non de son organisation. Il permet de comprendre les rouages sportifs, les enjeux politiques, les institutions existantes et les rapports qu'ils entretiennent. L'objectif est de dépasser le simple constat et de réfléchir activement et ensemble à de futures politiques sportives efficaces qui pourront être appliquées en Meuse.

Ainsi ce projet fait intervenir plusieurs acteurs du monde sportif meusien (étatique, institutionnel, associatif...), et explique donc les manières et les dispositifs qui permettent la construction du sport en Meuse. Ce document fait notamment ressortir des difficultés spécifiques, voire communes aux différentes structures, et établit fondamentalement les multiples relations existantes entre elles.

Dépasser les problèmes inhérents aux structures pour définir une politique sportive globale et efficace semble plus raisonnable compte tenu des particularités du territoire meusien. Les intérêts spécifiques de chacun ne doivent-ils pas converger vers une solution commune, où, loin de se perdre et plutôt que de s'isoler, chaque structure concèderait un peu mais pour mieux se développer ensuite ? Ce mémoire tente donc d'apporter un éclairage sur la situation du sport en milieu rural, afin d'entamer une démarche réflexive sur l'avenir. Il permettra de comprendre le fonctionnement actuel et les prochains enjeux, et envisager les futures solutions à mettre en œuvre pour l'avenir du sport sur ce territoire grâce à la création d'outils innovants comme le Guide du Sport Meusien.

L'objectif de ce document est d'informer tous les acteurs du monde sportif ainsi que les élus politiques de la situation réelle du sport en Meuse. L'ambition est de susciter la mobilisation de chacun afin de pouvoir travailler tous ensemble sur des

projets structurants qui pourront assurer le développement du sport meusien, et l'attractivité du territoire.

Nous aborderons au travers de ce document les notions importantes en matière de développement de territoire et de sport au niveau national, puis nous verrons comment un département rural tel que la Meuse doit s'organiser pour répondre aux besoins de la population en matière de sport. Pour ce faire, nous nous appuyerons sur la création d'un outil innovant et pertinent en matière de développement territorial sportif, le Guide du Sport Meusien.

CHAPITRE 1 – LES NOTIONS IMPORTANTES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DU SPORT AU NIVEAU NATIONAL

Afin de mieux comprendre le cadre dans lequel s'inscrit « la structuration du sport en milieu rural », il est nécessaire de décrire le contexte général du sport en France, puis, de façon plus spécifique, les particularités liées au développement territorial. Afin de comprendre les spécificités du département, il est nécessaire de présenter la structure qui m'a accueilli lors de mon stage et qui joue un rôle majeur dans le développement du sport sur le département.

1 Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse (CDOS 55) est le représentant du mouvement sportif et olympique au niveau départemental. Il a pour vocation d'être une déclinaison du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). A l'échelon départemental, le CDOS de la Meuse se situe en continuité avec la structure olympique régionale qui est le Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine (CROS).

Le CDOS de la Meuse est représentant et fédérateur de toutes les disciplines sportives et de tous les comités départementaux de la Meuse, soit 50. Il est le représentant du mouvement sportif auprès du Conseil Général et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) – Service de la Jeunesse et des Sports, notamment pour la répartition du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Il fonctionne sous la forme d'une association régie par la loi 1901.

Le président est élu par l'assemblée générale pour un mandat de 4 ans renouvelable. Le président actuel du CDOS de la Meuse est Monsieur Jean-Claude DONNY. Les membres de cette association sont les présidents comités départementaux chargés de la gestion des activités sportives dans le département. Conformément au régime associatif, les administrateurs du CDOS 55 sont élus par l'assemblée générale.

A l'heure où le bénévolat a tendance à se raréfier dans le milieu associatif, le CDOS 55, partenaire de tous les instants des comités sportifs départementaux, prend une place de plus en plus importante dans son rôle de conseiller pour la professionnalisation des encadrements.

➤ Les missions du CDOS 55

Les rôles du CDOS sont multiples. Il contribue à la défense et au développement sportif départemental. Il représente le sport pour toutes les questions d'intérêt général, notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels départementaux. Il favorise et organise la formation initiale et continue des dirigeants, officiels, techniciens et membres des organismes sportifs de Meuse. De manière générale, il contribue au développement de l'idée et de la pratique sportive du département.

Le CDOS est labellisé « Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles » (CRIB). L'objectif principal du CRIB est d'informer, conseiller et aider les clubs sportifs Meusiens dans leurs tâches de gestion. Il permet de donner des conseils dans le domaine de l'administration, de la comptabilité, du juridique (droit du travail et du sport) et de la fiscalité. Le CRIB intervient également en tant que conseiller pour le fonctionnement associatif en aidant, par exemple, à l'élaboration de dossiers pour des demandes de subventions aux collectivités.

Le président du CDOS co-préside, avec Madame le Préfet, la commission départementale du CDNS. Le CNDS est un prélèvement de la Française des jeux et des droits télévisuels. Le CDOS de la Meuse assure donc à la gestion paritaire du CNDS.

➤ Les destinataires

Le CDOS est destiné à tous les sportifs, amateurs et professionnels, et à toutes les personnes d'encadrements administratifs ou techniques des clubs et comités sportifs. Il permet de renseigner et conseiller tel ou tel praticien pour l'orienter vers un club ou une formation et participe à la professionnalisation des membres des comités, dans une période où le bénévolat laisse de plus en plus la place à des créations d'emplois. Le CDOS aide ainsi les dirigeants sportifs à acquérir les bases de la gestion du personnel.

➤ Les partenaires du CDOS 55

Le CDOS reçoit le soutien financier de l'Etat, de la DDCSPP, du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général de la Meuse.

2 La Géographie Sportive

2.1 Le contexte institutionnel :

Il existe deux vagues de décentralisation qui ignorent le sport. Les premières lois de décentralisation de 1982 définissent une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales mais le sport n'apparaît dans aucune des compétences transférées aux collectivités. Les lois suivantes conforteront cette situation. En conséquence, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) laisse les communes, départements ou régions libres d'agir ou non en faveur du sport. Le sport est le "grand oublié" de la décentralisation. Mais il n'est pas le seul : les secteurs des loisirs ou de la culture, par exemple, sont dans une situation analogue. Sous couvert de la clause générale de compétence, chacun des niveaux territoriaux a donc impulsé des politiques sportives plus ou moins affirmées et plus ou moins structurantes : réalisation et mise à disposition d'équipements sportifs, financement du fonctionnement d'associations, prêt de matériel et mise à disposition de personnel, promotion de la vie associative par l'organisation de manifestations sportives etc.

Mais ces interventions n'ont été que rarement précédées d'une réflexion en amont et ont peu souvent donné lieu à une coordination entre les différents niveaux territoriaux. Le principe de la libre administration des collectivités - qui consacre leur indépendance les unes par rapport aux autres - a favorisé l'émergence de politiques plutôt cloisonnées voire, parfois, concurrentes. Cette situation a eu pour conséquence une difficulté structurelle à identifier les domaines d'intervention spécifiques de chaque collectivité territoriale et une absence de cohérence et de lisibilité de l'action publique. L'intervention des différentes collectivités forme ainsi des ensembles à "géométrie variable" selon les régions et départements

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions est l'une des plus grandes réformes institutionnelles de ces

trente dernières années en France et constitue le point de départ d'un ensemble de textes complémentaires. Elle est marquée par plusieurs avancées majeures, d'une part, le transfert du pouvoir exécutif au département et à la région. Avant 1982, le préfet assurait l'exécution des mesures prises par le département et la région. Désormais, cette fonction incombe au président du conseil général pour le département, et au président du conseil régional pour la région. Et d'autre part, la transformation de la région en collectivité territoriale. Il s'agit sans doute de la modification législative la plus importante. Elle place les régions sur le même plan que les communes et les départements, consacrant ainsi trois niveaux de collectivités territoriales.

2.2 Le contexte social :

Pour comprendre l'évolution du sport et pouvoir donner des réponses aux besoins du mouvement sportif sur le territoire de la Meuse, il faut avant tout prendre en compte le contexte social du sport au niveau national. On retrouve donc trois éléments importants.

Premièrement, la pratique sportive de tout type, c'est-à-dire organisée ou non, ne faiblit pas. En effet, aujourd'hui, trente-quatre millions de Français pratiquent une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine (dont 16 millions de licenciés), selon Chantal JOUANNO, ministre des Sports. L'audience avec les médias et le spectacle sportif s'accroît également.

Deuxièmement, des nouvelles questions apparaissent sur le sport. Aujourd'hui, on parle de dopage, d'environnement et d'argent.

Puis pour finir, il existe de nouvelles responsabilités qui entraînent une « autonomisation ». Ce qui était traité en dehors de l'organisation sportive doit être traité en son sein (Conciliation, Convention Collective Nationale du Sport)

3 L'intercommunalité

Deux éléments essentiels caractérisent la recomposition territoriale en cours. Premièrement, le renforcement de l'intercommunalité à l'aide de la loi du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) pour le renforcement et la simplification, mais également grâce à la poursuite du processus de structuration des communautés de communes.

Deuxièmement, le développement d'autres territoires de projet qui consacrent une nouvelle façon pour l'État et la Région de concrétiser leurs politiques notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire. La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999 dite « loi VOYNET », définit en effet de nouveaux territoires d'action qui ont pour objectif de territorialiser une partie des politiques régionales d'aménagement des territoires.

➤ Le développement de l'intercommunalité

La France représente à elle seule près de 40% de l'ensemble des collectivités locales européennes (plus de 36.600 collectivités territoriales sur 98.000 en Europe). Pour réduire cet émiettement, l'État favorise le regroupement de communes. La « solution intercommunale » n'est pas une réponse récente puisque les syndicats de communes existent depuis plus d'un siècle (SIVOM, SIVU, SAN...). Mais, la « révolution de velours » qui se dessine aujourd'hui se distingue par son essor, son impact à la fois rural et urbain et sa plus grande intégration dans la vie des territoires (exercice de compétences propres en lieu et place des communes). La loi du 12 juillet 1999 (dite loi Chevènement) participe à ce mouvement et les chiffres démontrent l'ampleur du développement de l'intercommunalité. L'intercommunalité propose aux communes de nouvelles formes de coopération. En ce sens, elle agit directement sur la carte territoriale française : les groupements de communes se structurent en Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), lesquels exercent des compétences en lieu et place des communes et disposent de ressources fiscales propres. Ces EPCI ont vocation à devenir de nouvelles collectivités à part entière. En effet, une réflexion est en cours pour que l'échelon intercommunal soit, à plus ou moins long terme, consacré par le suffrage universel direct. Ainsi, la France, composée à l'origine de plus de 36.600 communes, pourrait être organisée autour de 3.600 EPCI.

Les trois objectifs clefs de la loi "CHEVENEMENT" :

- Développer la solidarité financière par la mise en commun des produits de la taxe professionnelle (éviter la concurrence fiscale entre communes).
- Renforcer l'intégration des compétences dans les EPCI (exercice obligatoire de certaines compétences). La Taxe Professionnelle Unique (TPU) et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sont les principales ressources pour assurer l'exercice des compétences transférées.
- Simplifier le paysage intercommunal autour de trois formes uniques de coopération intercommunale : communautés urbaines, d'agglomérations ou de communes.

La loi de renforcement et de simplification de la coopération intercommunale a réellement entraîné le processus intercommunal : le nombre d'EPCI à Taxe Professionnelle Unique a triplé entre juillet 1999 (107 structures) et janvier 2000 (298 structures) de même que la population concernée (de 4 à 12,3 millions d'habitants). Au 1er janvier 2002, la France comptait 2175 EPCI à fiscalité propre, fédérant 75% des communes soit 26.836 communes.

Actuellement, 75% des habitants vivent dans une structure intercommunale de ce type (soit plus de 45 millions d'habitants). A cet accroissement quantitatif des structures s'ajoute un accroissement du nombre de communes adhérentes à un EPCI existant. On assiste ainsi à une extension des périmètres des EPCI. La loi Chevènement organise l'intercommunalité à fiscalité propre autour de trois formes :

- **Les Communautés de communes (C.C).**

Elles représentent 93% des EPCI (soit plus de 2000 C.C., près de 23 millions d'habitants). Elles se situent généralement en milieu rural. La communauté de communes a été créée par la loi d'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 et renouvelée par la loi CHEVENEMENT. Les compétences exercées se répartissent en compétences « obligatoires », compétences « optionnelles » et compétences « facultatives ». Parmi les compétences optionnelles, on trouve « la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ». Selon l'Assemblée des Communautés de France, environ 40% des communautés de communes avaient retenu en décembre 1999 cette compétence optionnelle.

- **Les Communautés d'Agglomération (C.A).**

Elles représentent un peu plus 5% des EPCI, soit environ 120 C.A. Cette nouvelle forme de coopération intercommunale concerne les aires urbaines de plus de 50 000 habitants avec une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants. Près de 16 millions de personnes habitent dans une CA. Parmi les compétences optionnelles, le conseil communautaire pourra retenir la « construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». 77% des CA ont retenu cette compétence.

- **Les Communautés Urbaines (C.U).**

On compte 14 CU (soit plus de six millions d'habitants), chacune forme un ensemble de plus de 500.000 habitants. Juridiquement, la communauté urbaine est régie par la loi du 31 décembre 1966, mais la loi Chevènement renforce considérablement leur champ de compétences. La CU se caractérise ainsi essentiellement par l'importance des compétences obligatoires déléguées (une CU ne dispose pas de compétences optionnelles). Ces transferts de compétences entraînent un réel dessaisissement des communes membres sur des sujets essentiels. Dans les CU, la gestion des équipements sportifs fait partie des compétences obligatoires.

La loi Chevènement simplifie donc l'architecture intercommunale en limitant à trois le nombre de catégories juridiques de l'intercommunalité. Elle favorise une plus forte intégration des compétences à des niveaux territoriaux plus rationnels. Ce renouvellement des cadres d'actions territoriales entraînera forcément un nouveau positionnement de l'échelon communal dans notre paysage institutionnel mais aussi une forte évolution du rôle du département et de la région.

➤ **Il existe cinq dates clefs pour les intercommunalités et les territoires de projet :**

En 1992, dix ans après la décentralisation, la loi sur l'administration territoriale de la République (dite « loi JOXE ») consacre une étape nouvelle en faveur de l'aménagement du territoire. Cette loi relance l'intercommunalité en proposant de

nouvelles formes de coopération (les communautés de communes, par exemple). Elle organise les rapports des collectivités entre elles.

En 1995, la loi sur l'Aménagement et le développement du territoire (dite « loi Pasqua ») donne une première assise législative à la notion de pays. Elle vise une nouvelle organisation du territoire local en cherchant à lier cohésion territoriale et sociale. La Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) lance alors une démarche de préfiguration pour déterminer ce que pourrait être le pays.

En 1997, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires (CIACT) initie le large mouvement de rénovation de la planification stratégique : la volonté de faire des pays et des agglomérations les unités de base des politiques d'aménagement et de développement du territoire y est affirmée.

En 1998, le rapport CHEREQUE introduit la notion de « volet territorial » dans les Contrats de Projet Etat-Région (CPER). Il avance également la formule "un territoire, un projet, un contrat".

En 1999, deux lois essentielles pour l'aménagement du territoire :

4 L'aménagement du territoire par le sport

Pour comprendre les besoins en matière de développement du sport en milieu rural, il faut prendre en compte la stratégie nationale du sport et du développement territorial. On parle d'aménagement du territoire lorsque plusieurs domaines sont touchés. D'une part, le renforcement l'attractivité économique et la compétitivité des territoires, et d'autre part, l'assurance de la cohésion et de l'équilibre entre les territoires en conservant une réelle solidarité nationale au profit de territoires défavorisés, à travers l'exécution de projets structurants, la création d'infrastructures, de transport et de communication numérique, la modernisation des services au public.

Une notion nouvelle à prendre en compte en matière d'aménagement du territoire est le développement durable. En effet, elle s'applique aux équipements sportifs et aux politiques sportives territoriales. Par exemple, les sports de nature sont aujourd'hui des sports qui se développent fortement.

Il faut également prendre en compte les dates clés de l'aménagement du territoire :

- 1993/1994 : Consultation nationale « Le sport ne peut rester étranger à un grand chantier aussi porteur d'espoir que l'Aménagement du Territoire » (Henri SERANDOUR)
- 1995 : Loi « PASQUA », d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (Clarifier et parfaire le rôle des acteurs, Le sport est un gisement d'emploi structure, Améliorer l'offre sportive pour améliorer l'attractivité des territoires, Prendre en compte le sport de haut niveau)
- 1999 : Loi « VOYNET » d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires
- 1999 : Loi « CHEVENEMENT » pour la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale. Pour atteindre les objectifs des lois : améliorer la place du sport dans le dispositif
- 2002 – Etats généraux du sport : Reconnaître la compétence « sport » des collectivités territoriales.
- 2007 : Etude ETD Le sport peut être un levier pour le développement durable des territoires (Aménagement attractivité, filière économique, levier social et économique)

Les politiques d'aménagement du territoire sont en profonde mutation. Cette mutation concerne à la fois la conception de l'aménagement du territoire et la façon dont les politiques doivent agir pour gagner en cohérence et en efficacité.

Le sport contribue à l'aménagement du territoire par leur valorisation et leur attractivité. Il contribue également aux équilibres entre populations et territoires (politique de quartiers, temps scolaire et post scolaire, ...). Cette contribution doit être encouragée par une meilleure prise en compte du sport par les politiques publiques (à l'exemple des sports de nature et des départements) : reconnaître la compétence « sport » des collectivités (compétences obligatoires). Il faut donc dépasser l'approche sectorielle du sport par une approche globale et transversale.

5 Le cadre juridique

Les activités physiques et sportives sont régies par le Code du Sport. Les communes ou intercommunalités doivent, dans le cadre de l'organisation d'activités physiques et sportives et de leur pratique sur le territoire, veiller au respect de la réglementation vis-à-vis de celles-ci. Ces aspects réglementaires auxquels il faut être particulièrement vigilant, s'appliquent aux personnes qui organisent des activités physiques et sportives (les établissements d'activités physiques et sportives) et aux personnes qui organisent une manifestation sportive.

5.1 Les établissements d'Activités Physiques et Sportives

Un établissement d'APS est une structure où sont pratiquées une ou des activités physiques ou sportives. Le statut juridique de l'établissement d'APS n'est pas déterminant : personne physique (profession libérale, travailleur indépendant, commerçant, loueur), personne morale (association loi 1901, société, comité d'entreprise, collectivité territoriale).

Les établissements d'APS doivent respecter les points suivants :

- Obligation de se déclarer auprès du service de l'Etat chargé du sport (DDCSPP) en tant qu'exploitant d'un établissement dans lequel sont organisées des activités physiques et sportives. Ils reçoivent alors un récépissé de déclaration sur lequel est mentionné leur numéro d'établissement d'APS (activités physiques ou sportives).
- Obligation de souscrire des garanties d'assurance en responsabilité civile couvrant leurs activités. Une attestation doit être affichée en un lieu visible de l'établissement.
- Les personnes qui, contre rémunération, enseignent, animent ou encadrent une activité physique ou sportive, ou entraînent des pratiquants doivent posséder une qualification professionnelle. Une copie de chaque diplôme doit être affichée en un lieu visible de l'établissement.
- Les personnes qui, contre rémunération, enseignent, animent, encadrent une activité physique et sportive, ou entraînent des pratiquants doivent déclarer

leur activité au service de l'Etat chargé du sport. Celui-ci leur remet une carte professionnelle après avoir vérifié leur extrait de casier judiciaire n° 2. Les copies de ces cartes professionnelles doivent être affichées en un lieu visible de l'établissement.

- Sur chaque lieu de pratique, doivent être mis à disposition de manière bien visible un moyen de communication (téléphone fixe ou modulaire), les numéros de secours et une trousse de secours pour les premiers soins en cas d'urgence.
- Obligation de respecter les règles techniques et de sécurité fixées par la fédération sportive ayant reçu une délégation du ministère chargé des sports pour la discipline organisée.
- Interdiction d'introduire dans un établissement d'activités physiques ou sportives des boissons alcoolisées.

5.2 Les manifestations sportives

Quelles que soient les caractéristiques de la manifestation sportive, l'organisateur (personne physique ou morale) doit respecter les dispositions suivantes :

- Autorisation du ou des propriétaires
- Obligation de souscrire des garanties d'assurance en responsabilité civile couvrant leurs activités.
- Si la manifestation n'est pas organisée par une fédération ou par une association affiliée à une fédération agréée et qu'elle donne lieu à une remise de prix dont la valeur excède 3 000 euros, l'organisateur doit obtenir l'autorisation de la fédération délégataire concernée.
- Si la manifestation est à but lucratif (entrée payante) et accueille plus de 1500 personnes (organisation comprise), une déclaration de service d'ordre doit être déposée auprès du maire de la commune.
- Si cette manifestation est une compétition, tous les participants doivent fournir un certificat médical de contre-indication à la pratique sportive concernée en compétition ou présenter une licence attestant de la délivrance de certificat. En outre, un service médical doit être prévu durant tout le

déroulement de l'épreuve conformément aux règles techniques et de sécurité fixées par la fédération sportive délégataire.

- interdiction d'introduire ou de tenter d'introduire dans une enceinte sportive lors d'une manifestation sportive des boissons alcoolisées. Toutefois, l'ouverture de débits temporaires de boissons d'une durée maximale de 48 heures, peut être accordée à des groupements sportifs agréés (au maximum 10 par an).

5.3 L'intercommunalité : Comment s'organiser ?

Sur les territoires, le sport a de plus en plus une dimension intercommunale : fréquentation des équipements, origine des adhérents au sein des associations... La question de déléguer à l'intercommunalité les compétences relatives au sport est une préoccupation récurrente des élus locaux.

Au niveau des communes, exploiter, développer certaines complémentarités représentent parfois un levier important pour le développement des associations, pour l'entretien et la gestion des infrastructures. Elles permettent d'apporter une valeur ajoutée à un projet sportif, plus globalement à un territoire.

5.3.1 Notions de compétences

Le sport n'est pas une compétence obligatoire des communautés de communes. Il peut néanmoins être choisi au titre des compétences facultatives. Cette compétence peut donc concerner, pour les communautés de communes, la construction, l'entretien, le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Toutefois, si le domaine de spécialité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI, qui peut prendre la forme de communauté de communes, SIVU, SIVOM, syndicat mixte) se concentre sur les équipements sportifs, l'animation des projets tend à devenir un domaine d'intervention à part entière.

Les communes ont, en effet, la possibilité de confier à la communauté de communes la mise en place d'une politique sportive concertée. Trois principes régissent le transfert de compétences à un EPCI. Premièrement, le principe de spécialité : un

établissement de coopération intercommunale ne peut agir uniquement que dans les domaines de compétences qui lui ont été transférées. Il ne peut intervenir dans aucun autre domaine que ces derniers. La contrepartie de ce principe de spécialité réside dans le principe d'exclusivité. Puis le principe d'exclusivité : une commune qui transfère une de ses compétences à un établissement intercommunal se dessaisit alors immédiatement et totalement de cette même compétence. Le conseil municipal ne peut alors plus délibérer sur celle-ci. Et pour finir, le principe de subsidiarité : toute décision doit être prise au niveau territorial le plus efficace. Ainsi, un établissement public de coopération intercommunale, en dehors de ses compétences propres, ne pourra intervenir que si son action est plus efficace et plus adaptée qu'une action au niveau du département ou de la commune.

5.3.2 Modalités d'exercice : la notion d'intérêt communautaire

Les modalités d'exercice de la compétence dépendent de la définition de l'intérêt communautaire. Cette notion vient préciser qualitativement la ligne de partage entre la compétence communale et la compétence communautaire ; par voie de conséquence, elle détermine la répartition des interventions sportives sur le territoire. N'ayant toutefois pas souhaité définir juridiquement ce qu'il entendait par « compétence d'intérêt communautaire », le législateur laisse aux élus la possibilité de le faire. L'intégration du sport dans une démarche intercommunale relève donc bien d'une volonté politique. En théorie, l'intérêt communautaire est défini au sein de chaque communauté selon des critères locaux. Cette distinction étant souvent difficile à opérer dans les faits, il sera donc important de définir, pour chaque compétence reconnue d'intérêt communautaire et transférée, les modalités d'exercice de cette compétence. Le transfert de compétences peut ainsi, pour un secteur donné, être partiel.

Par exemple, pour les équipements, on cherchera à définir si la prise en compte du sport par un établissement intercommunal se traduit par un transfert de tous les équipements sportifs ou uniquement de certains équipements structurants (par exemple, seul peut être transféré l'exercice des compétences lié à une piscine : gestion, management du personnel, sécurité des scolaires accueillis, soutien aux associations utilisatrices, organisation de manifestations...). Pour les associations sportives, les

concours financiers sont attribués sur le fondement de la clause générale de compétence. Ainsi, un établissement public intercommunal ne peut intervenir auprès des associations sportives que si la compétence « sport » lui a été transférée par les communes et que celle-ci figure dans ses statuts. Selon le principe d'exclusivité, ce transfert entraîne l'abandon de l'intervention au niveau communal.

Toutefois, dans le cadre de l'intérêt communautaire défini, une association pourra néanmoins bénéficier de subventions à la fois, d'un EPCI et d'une commune membre, s'il est avéré qu'elle intervient à ces 2 niveaux, et pour des actions différentes. Désormais, lors de chaque transfert de compétences, l'intérêt communautaire doit être clairement défini.

5.3.3 Enjeux

Le choix de transférer à une intercommunalité la compétence « sport » reposera sur la prise en compte d'un certain nombre d'éléments, notamment les opportunités. Elle peut être financière, c'est-à-dire liée aux économies d'échelle réalisées (construction, entretien, sécurité des équipements...). Elle peut également être l'amélioration de l'offre d'équipement et de pratique, la construction d'équipements structurants, répondant à des nouvelles formes d'APS ou encore la sécurité des équipements et des usagers. Il est également important de prendre en compte le taux de fréquentation (adéquation utilisateurs/équipements) et l'adaptation des créneaux horaires.

Il faut aussi prendre en compte les risques, induits par la perte d'exercice de la compétence. Ils peuvent être la perte de la décision du choix de l'implantation, le changement de mode de gestion (délégation, transfert du personnel...), ou encore la saturation de la fréquentation d'un équipement (regroupement de clubs, d'équipements, stratégie de développement des associations...). Dans le cadre du pouvoir de police du maire la perte peut se faire sur la marge de manœuvre des moyens.

Dans tous les cas, il est important de comprendre que le sport n'étant pas une compétence obligatoire des collectivités territoriales, il revient à chacune d'entre elle de définir, en assemblée délibérante, son intérêt général dans ce domaine, ainsi que la place

du sport dans son service public. Au-delà de l'opportunité financière, l'adoption d'une logique intercommunale doit manifester une volonté inscrite dans le long terme et exprimée dans un projet. Cela est l'occasion d'une réflexion approfondie et partagée sur l'organisation locale du sport. De plus, l'élaboration d'une politique sportive communautaire doit prendre en compte les interrelations, interdépendances avec les autres échelons territoriaux (communes, cantons, Pays...). Le service public territorial des activités physiques et sportives est encore dans une phase de transition. En milieu rural, la montée en puissance de l'intercommunalité, reste favorable à la mise en œuvre de l'action sportive de proximité.

Dans ce cadre, les initiatives et la volonté politique locales restent cependant déterminantes afin de promouvoir le sport. Aux côtés des élus, le mouvement sportif (clubs et comités) a également un rôle à prendre à part entière dans le développement local des territoires.

CHAPITRE 2 – LA STRUCTURATION DU SPORT EN MEUSE

1 L'environnement géographique et démographique

Dans un contexte géographique morcelé entre plaines, bois, et rivières, la Meuse dispose d'une forêt productive et d'une agriculture dynamique. La tempête de 1999 est, cependant, à l'origine d'une catastrophe économique et écologique qui engendre encore de lourdes conséquences. Le département de la Meuse est donc un département rural présentant un vaste espace naturel.

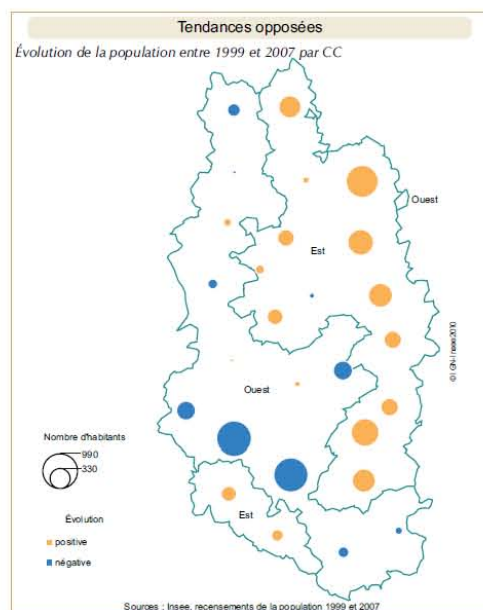
La Meuse présente le caractère rural le plus marqué de Lorraine (près de 31 hab/km²), et s'est ainsi orienté vers l'agriculture et l'artisanat. Malgré un recul dans les industries spécifiques et dans le domaine des services, la Meuse peut compter sur un potentiel touristique intéressant. Son attractivité provient de sa richesse historique et de son patrimoine naturel important. Les conditions d'amarrage à des zones de croissances dynamiques proches (Toul-Nancy, Metz-Thionville) constituent un enjeu essentiel pour l'avenir du département.

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'exode rural a vidé les campagnes de la Meuse. Comme aucune ville n'a pu compenser ces pertes, la population totale a fortement diminué. Elle atteignait 328 657 habitants en 1851, mais seulement 277 955 en 1911. La Première Guerre mondiale porta un coup très dur au département, qui n'avait plus que 207 309 habitants en 1921. De nombreux habitants avaient fui, et des villages entiers, qui se situaient sur la ligne de front en 1916, ont été détruits. La Meuse est ainsi le seul département qui compte plusieurs communes inhabitées, car les villages n'ont jamais été reconstruits, ils sont dits « Morts pour la France ». C'est la *zone rouge*, qui garde la mémoire des morts de la Grande Guerre, avec les villages détruits sur la rive droite de la Meuse de Beaumont-en-Verdunois, Bezonvaux, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneux, Louvemont-Côte-du-Poivre, Ornes, Vaux-devant-Damloup et sur la rive gauche Cumières-le-Mort-Homme.

Le département de la Meuse a perdu des habitants pendant plus de 40 ans. Désormais, cette hémorragie semble stoppée et la population s'élève à 194 000

habitants en 2008. Cependant, depuis 1999, l'évolution démographique des communes permet de dégager deux tendances qui s'opposent. Sur la façade est du département et dans le sud du Barrois, la population se renouvelle et augmente avec l'arrivée de jeunes couples avec enfants en provenance des départements voisins et à la recherche d'un cadre de vie qui correspond à leurs attentes. Leur installation génère des besoins en logements, provoquant une forte augmentation de la construction neuve depuis 2000. Plus actifs que la population stable, beaucoup occupent un emploi hors de la Meuse, mais y apportent des revenus dont bénéficie l'économie locale. Les naissances de leurs enfants engendrent un accroissement du solde naturel. À l'inverse, à l'ouest du département, la population diminue au fil des ans ; les jeunes partent vivre ailleurs, d'où un solde migratoire qui demeure négatif et les nouveau-nés de moins en moins nombreux ne permettent pas de dégager un solde naturel positif. Seule la population âgée reste, renforcée par l'accueil d'autres personnes âgées au sein d'établissements spécialisés. À ce clivage démographique répond un clivage économique, avec à l'est le développement d'une "base résidentielle" alors que l'ouest doit reposer sur sa "base productive". Les enjeux y sont différents. À l'est, il s'agit de transformer cet apport de revenus extérieurs en emplois dans l'économie résidentielle du territoire, voire d'amorcer un cercle vertueux d'économie productive.

À l'ouest, préserver une base productive fragile est essentiel au développement économique endogène et à une fixation, voire un renouvellement de la population.



2 La place importante de l'intercommunalité

La quasi-totalité du territoire meusien vit sous régime de l'intercommunalité. Face à l'émiettement des communes de la Meuse, les 28 Communautés De Communes et les 4 Pays, avec une taille critique et des moyens regroupés, constituent une alternative pour mener à bien des projets de développement, même si certaines n'ont pas encore intégré la compétence sportive. Face à l'extrême émiettement des communes meusiennes, les communautés de communes et les Pays, avec une taille critique et des moyens regroupés, constituent une alternative pour mener à bien des projets de développement.



3 Un département sportif en manque d'infrastructures

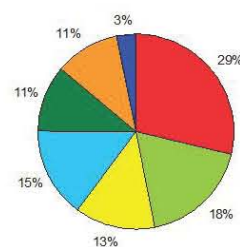
Sur le plan sportif, la Meuse présente plus de 48 000 licenciés (croissance constante) pour plus de 192 000 habitants (population stable), soit près de 25% (c'est le plus fort taux de pénétration en terme de licenciés en Lorraine). Elle possède 50 Comités Départementaux Sportifs, plus de 600 clubs dont près de 470 structures agréées « Sport », répartis dans 71 disciplines recensées. 60 % des pratiquants sont des hommes et 40% sont des femmes (moyenne constante aussi bien chez les jeunes que chez les adultes).

Organisation des grandes familles sportives en Meuse

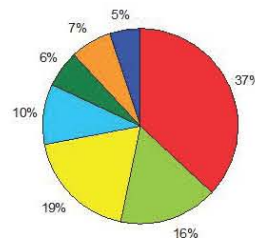


Multisports
Sports d'Opposition
Sports Collectifs
Sports d'Expression
Sports de Plein Air
Sports d'Adresse, de Précision et de Vitesse
Sports Nautiques

Répartition des Clubs dans les Familles Sportives



Répartition des Licenciés dans les Familles Sportives

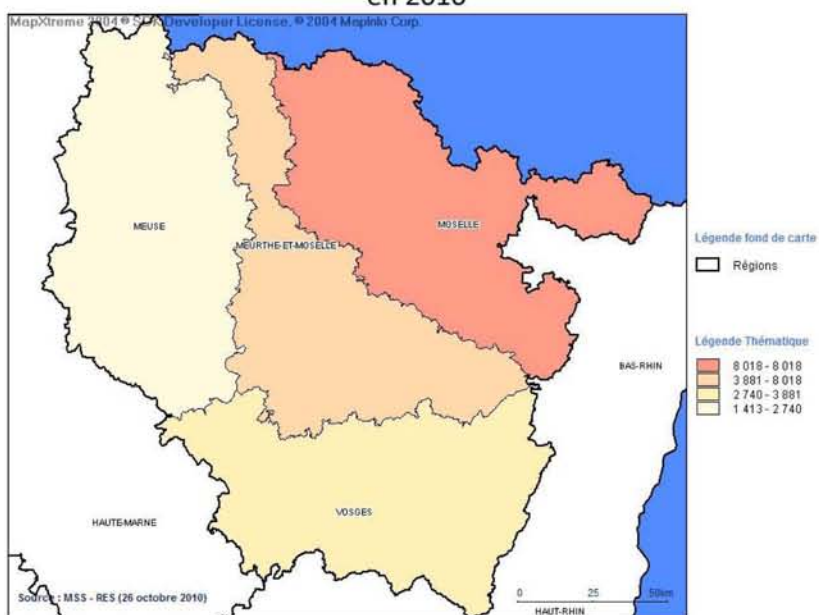


(source 1 : INSEE, "Ecoscopie de la Meuse", 2006)

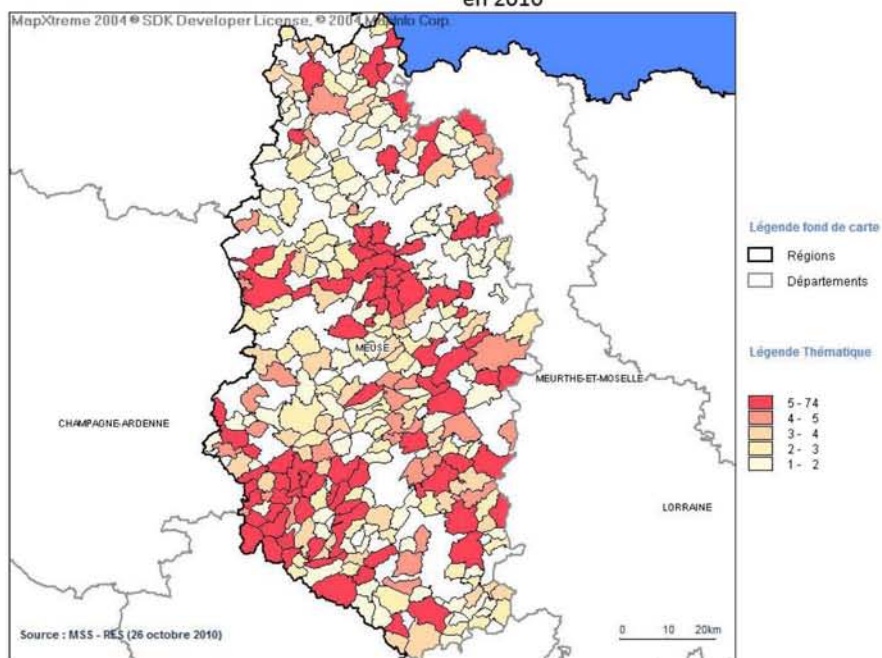
(source 2 : DDCSPP de la Meuse, "Les licenciés et les clubs sportifs en Meuse", 2009)

D'après ce schéma, on peut observer que les clubs multisports représentent 29 % des clubs meusiens dont 37 % des licenciés meusiens. La Meuse est également le département le moins doté d'équipements sportifs en Lorraine.

Nombre total d'équipements sportifs en lorraine en 2010



Nombre total d'équipements sportif dans le département de la Meuse en 2010



Source : Recensement des Equipements Sportifs - <http://www.res.sports.gouv.fr/> -

Consulté le 26 Octobre 2010

4 Une politique sportive orientée vers la jeunesse

La politique sportive des structures associatives du département concerne parfois le haut niveau, mais elle s'oriente surtout vers la jeunesse. La Meuse est une terre de formation pour les jeunes sportifs, et la presque totalité des clubs mettent l'accent sur cet aspect.

Le département n'aura jamais les moyens d'accueillir un club sportif professionnel ou de très Haut Niveau (dans la majorité des disciplines), pour des raisons financières et infrastructurelles. En Meuse, le sport reste amateur. Une politique de formation s'impose donc d'elle-même. De plus, les jeunes sportifs poursuivent leurs études supérieures dans les départements voisins. Ainsi, la Meuse ne peut pas conserver tous ses sportifs de Haut Niveau, et doit se contenter de former des athlètes pour des clubs d'autres départements.

Cependant, certains clubs s'inscrivent dans une politique de formation vers le Haut Niveau, avec notamment un lien vers les Pôles Espoirs et les Pôles France, et proposent même une pratique de niveau national voire mondial.

Au niveau institutionnel, la politique sportive se traduit par un soutien financier aux projets du mouvement associatif. Les objectifs sont d'accompagner la vie associative dans son activité de proximité, dans toute sa diversité, que ce soit dans l'animation ou le développement, et de favoriser l'aménagement du territoire (infrastructure sportive). Les notions de loisirs et d'accessibilité (sport pour tous) sont très importantes : les activités physiques doivent être ouvertes à tous les publics (défavorisés, handicapés, zones en difficultés). On remarque d'ailleurs que la pratique sportive permet la construction d'un lien social très fort sur un territoire rural comme la Meuse. L'accent est mis sur les projets sportifs territoriaux et interdisciplinaires, pas uniquement portés vers la compétition, mais surtout vers la cohésion sociale.

Le bénévolat, indispensable au fonctionnement et à l'organisation du mouvement associatif, est devenu une véritable nécessité. Valoriser les bénévoles, donner du sens à leurs actions et leur offrir une certaine reconnaissance sont des points essentiels, surtout sur un territoire rural où les caractéristiques démographiques peuvent poser problème dans le renouvellement des futures instances dirigeantes.

Responsabiliser et former les jeunes sportifs, que ce soit dans le domaine scolaire ou associatif, est un aspect déterminant pour le développement et l'avenir du sport sur le territoire meusien. Par exemple, de nombreuses associations sportives mettent en place la formation de jeunes officiels, organisateurs ou arbitres, afin de les rendre responsable et de les sensibiliser au bénévolat.

Mais le développement de la pratique sportive ne peut se reposer uniquement sur le bénévolat, faute d'énergie et de disponibilité. Dans un milieu rural, les bénévoles sont impliqués dans plusieurs associations et dans de nombreux projets. On constate que la présence d'un salarié est souvent indispensable pour permettre le développement rapide et efficace d'une association. La multiplication des activités offre une meilleure lisibilité sur le territoire, et renforce l'identité des disciplines. Ainsi, la dynamisation des pratiques augmente l'attractivité territoriale. La professionnalisation du mouvement sportif est donc aussi un enjeu important, et les institutions politiques, au niveau étatique et régional, concentrent leurs efforts sur cette thématique.

Au niveau des infrastructures et des équipements sur le territoire de la Meuse, la politique sportive ne fut pas toujours pertinente ou efficace, et le département n'a pas forcément les moyens de ses ambitions. Malgré une réelle volonté politique, le département paie actuellement le prix de ses erreurs passées en matière d'infrastructure. Ainsi, les financements doivent être l'objet d'une approche nouvelle et pertinente, tant sur le plan de l'organisation décisionnelle que sur la manière dont le département peut se doter d'équipements structurants et valorisants pour le territoire.

5 L'environnement économique

On s'aperçoit, aujourd'hui, que l'environnement économique du sport en Meuse est perturbé. En effet, les montants des budgets alloués au sport, que ce soit par le Conseil Général ou la DDCSPP, baissent de plus en plus au fur et à mesure des années. L'environnement économique meusien du sport est un facteur qui ne permet pas de réaliser l'ensemble des ambitions du CDOS de la Meuse. Il faut donc faire un choix sur les priorités. C'est pourquoi, le sport en Meuse est en plein questionnement. D'autant plus, le contexte économique ne permet pas aux entreprises d'aider le mouvement sportif. En effet, de plus en plus d'entreprises en Meuse subissent la crise économique.

C'est pourquoi d'autres formes de partenariats doivent être envisagées telles que le mécénat sportif.

6 L'environnement institutionnel

Le CDOS de la Meuse s'inscrit dans un environnement sportif, il fait partie de l'organisation du sport français. Les associations sportives ont une place prédominante dans cette organisation. Que ce soit les clubs, les comités départementaux, les ligues régionales ou les fédérations nationales, toutes sont des associations constituées conformément à la loi du 1er juillet 1901 ou à la loi d'Empire de 1908 pour les associations d'Alsace-Lorraine. Il faut donc comprendre, avant toutes choses l'organisation du sport en France.

6.1 L'Etat

Le Ministère de la Santé et des Sports joue un rôle de conseil et de soutien pour les fédérations sportives qui bénéficient de financements par le biais des conventions d'objectifs signées annuellement et de la mise à disposition de cadres techniques d'Etat. Il attribue des moyens financiers aux fédérations dans le cadre de leurs missions de service public pour que celles-ci puissent mener leur politique sportive et également pour qu'elles participent à la mise en œuvre des orientations ministérielles. Les Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS de Lorraine, DDCSPP de la Meuse) sont des organismes de tutelle du mouvement sportif régional et sont partenaires dans la mise en œuvre des politiques initiées par l'Etat (la promotion des pratiques sportives, le suivi médical du sport de haut niveau, la création d'emplois d'éducateurs sportifs, l'aide aux formations des dirigeants, ...).

6.2 Le mouvement sportif

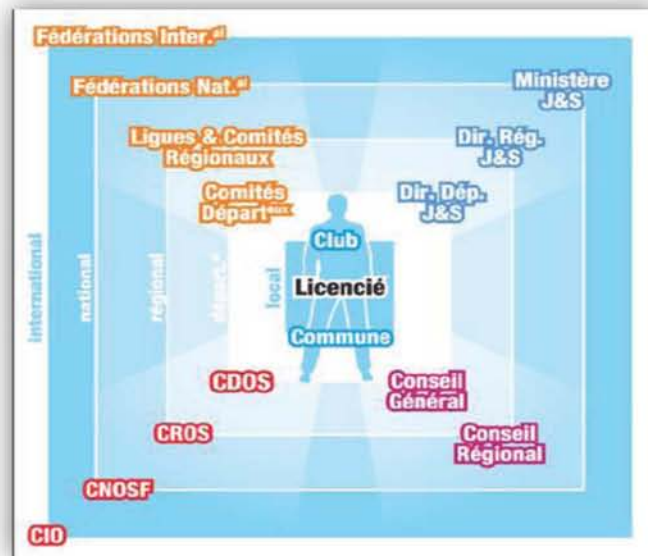
Il est composé de l'ensemble des fédérations sportives, regroupées au sein du Comité National Olympique et Sportif français, association reconnue d'utilité publique. Le CNOSF représente, en France, le Comité International Olympique (CIO) et a pour missions de représenter le sport français auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels, de faire respecter les règles qui régissent les sports olympiques, de collaborer à

la préparation et à la sélection des sportifs français, d'assurer leur participation aux Jeux Olympiques, de favoriser la promotion des sportifs sur le plan social et d'apporter une aide effective aux fédérations adhérentes. Le CNOSF a des antennes dans les régions, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs, et dans les départements : les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs. Les CROS regroupent les ligues et les comités régionaux et représentent le sport régional pour toutes les questions d'intérêt général auprès des pouvoirs publics. Les CDOS sont au service des acteurs du sport dans les départements (comités, clubs, communes) pour les aider à développer leurs projets. CROS et CDOS ont pour missions de sauvegarder et développer les valeurs de l'Olympisme, de contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif, et de faire tout ce qui est nécessaire au développement de la pratique sportive, conformément aux orientations définies par le CNOSF.

6.3 Les collectivités territoriales

Les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux, les communes et de plus en plus les communautés de communes, contribuent au développement des pratiques sportives dans leurs territoires en adaptant leurs orientations selon les besoins exprimés par le mouvement sportif (aides aux activités sportives à travers des subventions aux associations, actions concernant le sport de haut niveau, accompagnement des politiques de développement des ligues et des comités départementaux, formation des éducateurs sportifs, des athlètes et des bénévoles, emplois d'éducateurs sportifs au sein des associations, financement des équipements sportifs et soutien aux manifestations d'envergure.) Le rôle des communes est majeur en matière de sport. Elles participent au financement et à l'entretien des équipements, subventionnent les associations et soutiennent le sport de haut niveau.

Ce schéma résume l'organisation du sport en France



Source : moselle.franceolympique.com

Consulté le 25 Septembre 2010

CHAPITRE 3 – UN OUTIL INNOVANT, LE GUIDE DU SPORT

1 Les problématiques liées à la ruralité

Le département doit faire face aux problèmes de la ruralité. Il faut donc prendre conscience de plusieurs notions importantes : La démographie (population faible, vieillissante et dispersée), l'économie (peu de bassins d'activités, conjoncture actuelle), et le territoire (scission Nord/Sud, avec un centre peu développé). Ainsi, les déplacements et transports représentent un obstacle, voire un frein conséquent pour certaines structures sportives (les frais engagés sont trop importants).

Mais, si le département est manifestement très sportif, le principal constat est le manque d'infrastructures de qualité pour les activités. Le patrimoine sportif vieillissant est devenu inadapté aux nouvelles conditions de pratique et aux normes, qui évoluent régulièrement. L'accueil d'une compétition nationale de haut niveau est donc difficile, voire impossible pour certaines disciplines.

Les bénévoles doivent aussi pouvoir concilier leurs engagements associatifs avec leurs impératifs professionnels, ce qui n'est pas toujours évident, et entraîne un impact sur la taille des associations. Le mouvement sportif doit être capable de devenir autonome financièrement, et de se mobiliser seul. Mais le monde associatif reste dépendant des subventions qu'il perçoit et de leurs variations. Développer des partenariats privés sur le territoire est compliqué. Ne pouvant faire de projections dans cette situation incertaine, le développement des structures sportives est donc limité.

Créer de l'emploi est possible (avec des aides régionales et étatiques), mais pérenniser le poste est compliqué, voire impossible pour une association seule. Ainsi, le maintien de l'emploi dans le domaine sportif est une véritable problématique. La politique sportive axée sur la jeunesse et la formation est aussi confrontée à un inconvénient majeur : il existe très peu d'établissements d'études supérieures sur le territoire meusien. Les clubs voient donc leurs jeunes licenciés partir inexorablement. D'autre part, la présence de cadres techniques qualifiés reste faible sur le territoire, et le manque d'attractivité complique leur renouvellement. On assiste parfois à un manque

de cohérence entre les politiques aux différents niveaux des collectivités. Par ailleurs, les aides publiques ne vont pas augmenter dans les années à venir, et l'échelon intercommunal ne prend pas toujours la compétence sur des projets ou investissements. Sur des projets d'infrastructures, les connaissances des charges ne sont souvent pas maîtrisées, voire absentes et le fonctionnement n'est pas finalisé. On assiste alors à un double problème, administratif et technique, pour les mises aux normes. Plutôt que d'être considérée comme un avantage pour l'avenir, cette démarche est perçue systématiquement comme une contrainte à la mise en œuvre de projets.

2 Des perspectives de proximité

Le mode de partenariat avec les institutions a évolué, passant d'une logique de guichet à une logique de contractualisation. L'objectif est d'éviter l'éparpillement des subventions, et de les focaliser autour de projets solides. Un contrat d'objectifs est fixé entre les financeurs publics et les associations sportives, comme par exemple le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), qui est une demande de subvention étatique pour la promotion des Comités et des clubs. Cet engagement se traduit par une aide pour l'organisation d'événementiels, l'achat de matériel, et un soutien spécifique aux athlètes de haut niveau. Comme il existe plusieurs financeurs, on parle alors de financements concertés.

Malgré la disparition probable de plusieurs associations, la pratique de proximité doit perdurer. Les conditions d'accès à la pratique doivent demeurer attractives pour les pratiquants meusiens. Chaque projet doit se construire davantage autour d'une ambition commune. Une concertation globale et collective apportera une approche pertinente par rapport au territoire. Face au manque de moyens contraignant les associations sportives, la mutualisation peut être une solution efficace, mais ne doit pas être la seule.

Pour aller plus loin, des institutions, comme le CDOS de la Meuse, désirent s'engager avec le mouvement sportif pour l'avenir du sport meusien. Il conviendrait de formaliser la mise en œuvre de solutions (mutualisation, coordination des moyens...) et d'organiser des forces. Par exemple, la mise en place d'un Observatoire du Sport Meusien (OSM) permettrait d'engager les acteurs et dirigeants du monde sportif meusien vers une analyse transversale structurée, visible et reconnue. Les acteurs du

sport en Meuse pourraient ainsi mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre aux problématiques et aux besoins, soulevés lors de commissions d'étude. Autre exemple, la Maison Départementale des Sports de la Meuse (MDSM) permet actuellement à plusieurs comités (Tennis de Table, UNSS, Tennis, Handisport, Sauvetage et Secourisme) et structures (GESAM) de mutualiser des moyens matériels, techniques, et humains. Elle ne doit d'ailleurs pas être perçue comme un lieu, mais comme un outil au service du mouvement sportif, une entité qui renforce le statut et l'ancrage du sport sur le territoire.

3 Quelques exemples d'innovations qui ont permis la création du Guide du Sport

3.1 La Structuration du Sport en Milieu Rural

L'idée initiale de ce projet était de dresser un bilan du sport sur le territoire de la Meuse, et de constater la manière dont il se structure. La démarche était de rencontrer plusieurs acteurs du monde sportif meusien. Afin d'obtenir le portrait le plus représentatif de la structuration du sport en Meuse, les acteurs sollicités et participant à ce projet ont des domaines d'intervention différents (étatique, local, scolaire...).

Or, le monde associatif sportif rencontre des difficultés particulières sur les territoires ruraux, et ce dans différents domaines : développement, économie, équipement, partenariat... Le CDOS de la Meuse s'est alors penché sur ces problématiques et s'est entretenu avec des acteurs du monde sportif meusien sur les thématiques suivantes : politiques sportives, problèmes rencontrés, perspectives. Bien que certains aspects demeurent spécifiques aux acteurs, force est de constater que de nombreuses difficultés sont finalement communes à l'ensemble du monde sportif.

Face à l'ampleur des informations obtenues, intéressantes et enrichissantes pour le monde associatif sportif, mais également pour les élus locaux, le CDOS de la Meuse a donc choisi de les diffuser. Ainsi ce document a été remis à l'ensemble du monde associatif sportif (comités départementaux), aux principaux financeurs (service des Sports du Conseil Général de la Meuse, service Jeunesse et Sport de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse)

puis aux décideurs politiques (Conseil Général de la Meuse, Présidents des CODECOM de la Meuse).

Il paraissait important d'informer les CODECOM sur la thématique du sport, même si certaines n'ont pas encore la compétence sportive. Plutôt que de rester dans un simple constat, le CDOS Meuse a décidé de proposer des réponses aux problématiques rencontrées sur le territoire

3.2 La Maison Départementale des Sports

La Meuse est un département très sportif puisqu'un quart des meusiens pratiquent une Activité Physique et Sportive (APS) dans le cadre associatif. Pour soutenir cette dynamique et accompagner tous les acteurs de manière concrète et pragmatique, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Meuse a pris l'initiative, avec la collaboration du Groupement d'Employeurs Sport et Animation Meuse (GESAM), d'appeler les locaux qu'ils occupent actuellement « Maison Départementale des Sports de la Meuse ».

La Maison Départementale des Sports de la Meuse ne doit pas être perçue comme un lieu, mais comme un outil dont le champ d'action s'étend sur tout le territoire de la Meuse. Ses missions principales sont de structurer et dynamiser le mouvement sportif meusien et d'offrir un ancrage territorial symbolique sur le territoire. Elle permet de mutualiser les moyens, les connaissances et les compétences pour répondre aux besoins de tous les Comités et associations sportives. Il est également important de prendre en compte le fait qu'elle développe un réseau d'information, d'échange et de coordination entre tous les acteurs sur mouvement associatif sportif meusien, en relation avec les partenaires institutionnels (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse, Conseil Régional de Lorraine, et Conseil Général de la Meuse). De plus, elle permet au mouvement sportif de s'impliquer activement dans la mise en œuvre du nouvel Observatoire du Sport Meusien (OSM) afin d'identifier collectivement, dans une logique de prospective, les futurs enjeux de développement du sport sur le territoire.

Ainsi, les locaux de la Maison Départementale des Sports de la Meuse sont actuellement occupés par le CDOS de la Meuse, porteur du projet, mais aussi par le

GESAM, le Comité Meuse de Tennis de Table, et le Comité Meuse de Tennis. L'association CRISTEEL (Centre Régional Inter associatif de Soutien Technique aux Echanges Européens de Lorraine) tient également une permanence dans les locaux du CDOS de la Meuse. Plusieurs Comités Sportifs meusiens (Aéronautique, Basket, Golf, Canoë Kayak, Cyclotourisme, Equitation, Handisport, Karaté, Pétanque, Sauvetage et Secourisme, UNSS...) ont demandé à bénéficier concrètement des nombreux services de la Maison Départementale des Sports de la Meuse.

Mais la configuration actuelle de la Maison Départementale des Sports de la Meuse ne permet pas le développement et l'épanouissement complet du mouvement associatif sportif meusien. En effet, le CDOS de la Meuse n'a pu répondre que partiellement aux besoins de l'ensemble des acteurs du monde sportif. C'est pourquoi l'emplacement actuel ne doit être considéré que dans le sens d'une étape provisoire, et dans la perspective de la mise en place d'une véritable Maison Départementale des Sports, au service du développement de la vie associative et sportive en Meuse.

3.3 Le Schéma Départemental des Equipements Sportif (SDES)

Toute implantation, construction et gérance d'un patrimoine sportif, nécessite une réflexion approfondie, associant une vision à long terme du fonctionnement, de l'utilisation de l'infrastructure, de l'évolution et de la diversification des pratiques.

Les problématiques spécifiques d'un patrimoine sportif sur un territoire rural peuvent être diverses : tradition des pratiques, état du patrimoine existant et perspectives, conditions d'accès aux équipements sportifs (limités sur certains territoires pour les scolaires), perpétuelle évolution des besoins et conditions de mise en œuvre des pratiques sportives, capacité limitée de financement pour les propriétaires et conditions d'interventions différenciées, évolutives et compliquées de la part des financeurs, retard préjudiciable et incidences de la performance du patrimoine sur le dynamisme associatif, inadaptation de l'infrastructure à son environnement (espace de socialisation et instrument d'animation du territoire)...

La principale force d'un territoire rural se situe dans son potentiel d'espace. Or on peut parfois remarquer la faiblesse, voire l'absence, de certains équipements sportifs et infrastructures liés aux Activités Physiques de Pleine Nature (APPN), alors qu'ils

sont justement un atout pour la dynamisation, le développement et l'attractivité d'un territoire rural.

Le patrimoine sportif peut être important, mais vieillissant à cause d'une faiblesse globale et d'un programme d'investissements non prioritaires. Certains équipements sportifs répondent mal aux aspirations actuelles et aux besoins des utilisateurs (évolution qualitative des Activités Physiques et Sportives, APS) ainsi qu'aux enjeux de développement du mouvement associatif sportif. Les infrastructures sous dimensionnées pénalisent l'organisation d'événementiels de qualité (liés au cahier des charges spécifiques des fédérations sportives).

Le problème de la normalisation sportive est appréhendé par les propriétaires comme une contrainte et rarement comme une garantie de développement et d'amélioration de la qualité du service public.

Les objectifs du SDES sont de répondre à la vétusté globale d'un patrimoine sportif, au déficit d'infrastructures sportives de qualité, et au retard chronique d'investissements ciblés pour requalifier ce patrimoine vieillissant.

La programmation pour les collectivités propriétaires se heurte souvent au besoin d'un accompagnement technique qualifié préalable, à l'émergence difficile d'une véritable politique sportive de niveau intercommunal (absence fréquente de vision globale), à une marge de manœuvre financière limitée, et à un manque de concertation avec les utilisateurs potentiels (absence d'anticipation).

Un recentrage de la politique départementale dans le domaine de l'investissement sportif s'impose donc, avec une définition de priorités : passer d'une logique « d'éligibilité totale » à une stratégie de soutien de projets ciblés « structurants » (accès aux scolaires du secteur, réponse aux besoins de proximité, développement de l'excellence sportive sur le plan associatif). Cette stratégie doit s'accompagner d'une vérification et d'une analyse de l'impact de l'évolution des politiques sportives intercommunales pour ainsi conforter sa pertinence en matière d'équipements sportifs structurants. La valeur ajoutée pour le territoire concerné est considérable : attractivité territoriale et création d'un espace de vie sociale.

Il apparaît donc nécessaire de partager une vision globale et collective (partenaires institutionnels, dirigeants et acteurs du monde sportif). Un projet à enjeux, pour la Meuse, est le développement d'une logique de Pôles d'Excellence Sportive (PES), identifiés à partir des ressources et potentiels existants sur le territoire. Il ne s'agit pas pour les collectivités porteuses de projets de construire ou réhabiliter sans discernement, mais d'investir efficacement, dans l'intérêt du sport.

Le SDES se présente comme une définition de moyens, avec une adaptation suivant l'enjeu des projets et la capacité financière des collectivités porteuses. Moins de projets seront financés, mais le soutien aux programmes pour le développement territorial sera bien plus structurant : planifier les opérations, mieux maîtriser l'effort financier dans le temps, programmer chronologiquement les priorités, concentrer l'investissement sur les projets ayant un impact territorial mesurable... On obtiendra ainsi une amélioration qualitative du suivi des dossiers, un partage des informations avec tous les partenaires, une individualisation dans le traitement des projets, et une meilleure définition des objectifs d'utilisation.

3.4 L'observatoire du Sport Meusien (OSM)

L'OSM est un lieu de concertation, de réflexion et d'échange. Cet organe consultatif, force de propositions, constitue également un outil performant d'aide à la décision au service des politiques sportives.

Pour être efficace, cette instance se doit d'être représentative du monde politique et institutionnel, des organisations sportives associatives et de la communauté scolaire. Ses objectifs sont d'alimenter la réflexion et d'analyser les enjeux représentés par le sport sur un territoire particulier pour les années futures. Les thématiques peuvent être nombreuses : Education, Santé publique, Cohésion sociale, Professionnalisation, Aménagement et attractivité du territoire, Poids économique...

Les actions de prospective à engager devront contribuer à l'élaboration d'un nouveau projet sportif départemental, aussi bien en matière d'équipement qu'au niveau de l'animation des territoires. Les travaux réalisés suite aux concertations et réflexions devront permettre de faire évoluer les politiques sportives sur le plan local, intercommunal, départemental et régional.

Les principales orientations de l'OSM peuvent s'organiser autour de plusieurs axes, qui constitueront les fondements de la réflexion dont voici quelques exemples concrets :

- Situer sur le territoire, la place de l'intercommunalité dans le sport. Evaluer à partir d'enjeux identifiés, les évolutions possibles en matière de compétences sportives.
- Réfléchir à la manière de doter progressivement le territoire d'équipements sportifs adaptés et performants, qui permettent d'accéder à une pratique de qualité. Alimenter et orienter, par l'argumentaire, un schéma de développement organisé.
- Eviter la marginalisation du département en matière d'événementiel sportif de qualité. Encourager et soutenir quelques événements sportifs remarquables.
- Analyser la possibilité d'associer le sport à l'animation des territoires en favorisant les partenariats institutionnels et associatifs sur des projets innovants.
- Favoriser la promotion du territoire (rural) avec pour appui les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature). Condition de mise en œuvre d'une CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) pour les APPN.
- Préciser les enjeux de santé publique liés à la pratique des APS (Activités Physiques et Sportives).
- Redéfinir la place éducative du sport et les conditions d'accès réservées aux jeunes meusiens.
- Etudier la manière de remédier à la fuite des talents dans le domaine sportif (athlètes et cadres).
- Valider, avec les partenaires, une cellule de veille pour mesurer l'évolution et l'impact de la professionnalisation dans le domaine sportif.

3.5 AssoSport 55

Ce projet a réuni les trois interlocuteurs incontournables du mouvement associatif sportif meusien (le CDOS Meuse, la DDCSPP et le Conseil Général) autour d'une action innovante. Une interface d'information qui se nomme « AssoSport 55 » destinée à tous les acteurs du sport en Meuse a ainsi été conçue.

En effet il existe un manque de connaissance, voire une méconnaissance, des nombreux dispositifs d'aides existants sur le territoire meusien. Les bénévoles, dirigeants et salariés sportifs ne pouvant pas tout connaître sur tout, il a paru essentiel de pouvoir renseigner toute association de manière rapide et efficace.

Le principe de cet outil est de centraliser tous les renseignements que possèdent le mouvement Olympique, l'Etat et le Département sur des thématiques pertinentes pour les dirigeants, bénévoles, salariés et membres d'associations sportives et diverses : Interlocuteur, Emploi, Formations, Financements, Associations, Réglementations, Handicap, Santé, Développement Durable, Outils.

Dans chacun de ces menus, on retrouve de nombreuses informations, des fiches pratiques, des dossiers, des guides, des documents techniques, des plaquettes pour mieux orienter le mouvement sportif dans ses recherches et mieux l'aider dans ses démarches.

Cet outil est avant tout pratique et pragmatique. Le but est d'apporter une réponse concrète aux questions sur ces thématiques, et de s'orienter vers le bon interlocuteur. Les objectifs de ce projet sont de rendre accessible une information complète sur des thématiques du Sport et de faciliter le recours à ces informations.

Il permet également d'offrir une meilleure connaissance des dispositifs, des outils et des ressources existant sur les différents territoires tout en étant capable de réagir aux changements (économiques et politiques liés au Sport) et d'informer rapidement les acteurs du Sport par une large diffusion. Puis il permet au mouvement sportif meusien d'avoir un outil de communication efficace et pertinent.

Nous souhaitons que cet outil « AssoSport 55 » puisse renforcer les liens entre tous les acteurs associatifs et du Sport, faciliter et améliorer les échanges entre ces

mêmes acteurs, et apporter une réponse claire et précise aux interrogations ponctuelles du mouvement associatif et sportif.

4 Le Guide du Sport, un outil tridimensionnel

Le Guide du Sport est la création d'une cartographie sportive de la Meuse, avec une double entrée, par territoire et par discipline. Le principe est de recenser l'ensemble du réseau, à la fois les Comités, les Clubs, et les OMS. Ce projet est donc à la fois un outil de communication, de promotion et de cohésion entre tous les acteurs. Nous sommes dans le prolongement de toutes les actions qui ont été réalisées par le CDOS depuis quelques années. Tous ces outils ont permis d'avoir une meilleure compréhension du territoire et des acteurs du sport meusiens afin de proposer un outil pertinent qui réponde aux besoins de chacun en prenant en compte les spécificités de la Meuse. En effet, un état des lieux a été fait grâce à la structuration du Sport en Milieu Rural avec quelques réponses aux besoins du sport meusien. Mais nous avons voulu dépasser ce qui avait été fait afin de proposer un outil pertinent à l'ensemble du réseau sportif meusien.

4.1 La rencontre avec le mouvement sportif

La conception du Guide du Sport est le fruit d'une réflexion, l'aboutissement d'une stratégie de développement menée par le CDOS depuis 2 ans sur le département. En effet, la réalisation du livret sur la « Structuration du Sport en Milieu Rural » était la première étape du processus. Nous avons donc anticipé puis programmer cet outil de développement. Pour ce faire nous avons donc rencontré l'ensemble du mouvement sportif. Soucieux du développement et de la promotion du mouvement sportif meusien, le CDOS Meuse a souhaité rencontrer l'ensemble des comités sportifs afin d'identifier leurs besoins en matière de développement et de promotion. L'objectif fut également de connaître leurs attentes par rapport au CDOS Meuse et aux outils mis en place pour tous les acteurs du Sport en Meuse : Maison des Sports de la Meuse, Recensement des Équipements Sportifs, Structuration du Sport en Milieu Rural, AssoSport 55.

L'objectif de cette démarche a été de définir un plan d'action pertinent et utile pour l'ensemble du mouvement sportif meusien, parce qu'il est essentiel d'aider et de

soutenir les comités dans leurs projets, de les défendre et de les représenter. Ces rencontres avaient pour objectif de définir un nouveau plan d'action du CDOS en prenant en compte les axes qui se dégagent des réunions. Parmi ces axes, nous nous sommes aperçus que de nombreux comités rencontraient des problèmes en matière de communication. En effet, dans toutes les disciplines, les clubs ont du mal à se faire reconnaître. Même quelques communes ne connaissent pas toutes les associations sportives qui résident sur leur territoire. C'est pourquoi le Guide du Sport répond à un besoin prépondérant en Meuse.

Ainsi, nous avons décidé après avoir fait une synthèse de ces rencontres, d'apporter une solution, totale ou partielle, aux problématiques des comités par la création d'un nouvel outil, le Guide du Sport Meusien.

Après avoir fait cette synthèse, une demande de renseignement auprès des comités a été effectuée. En effet, nous avons demandé à tous les comités un recensement complet de leurs clubs sportifs (Président, adresse, téléphone, email, correspondant, site Internet, ...). Il a fallu ensuite réfléchir au choix de l'outil avec lequel nous avons créé une base de données. Ce fut un long travail de rédaction de données manuscrites vers un fichier Excel.

Afin de rendre cet outil utile et pertinent, nous avons décidé de le rendre accessible à tous en le rendant public sur le site du CDOS Meuse. En effet, tout le monde pourra se rendre sur le site Internet et effectuer une recherche d'associations sportives afin d'obtenir des renseignements. L'outil sera simple d'utilisation et la conception se fera à l'aide du logiciel « Mediator 9 », qui est un outil de développement multimédia pour la création de site-web et CD-ROM. De plus nous avons l'intention d'éditer une version papier en forme d'annuaire qui sera envoyé à toutes les communes de plus de 2000 habitants, à l'ensemble du mouvement sportif, aux institutions meusiennes (Conseil Général, DDCSPP) et aux Communautés de Communes.

4.2 Le guide du sport, un outil de communication

Par essence, même si le choix du média pour une campagne permet de cibler le public, la communication média vise à toucher le plus grand nombre. A l'inverse le hors

média qui s'adresse à un public beaucoup plus restreint, permet d'affiner fortement le message délivré et de le personnaliser au maximum.

Le Guide du Sport s'inscrit dans une logique de communication de proximité. En effet, le Guide du Sport a la particularité d'être gratuit et de toucher un large public tout en restant proche des personnes. Cela améliorera les conditions de la transmission du message. La communication par le biais du Guide du Sport est un choix stratégique pour optimiser l'efficacité du message qui prend toute sa valeur en privilégiant la relation et le réseau. C'est pourquoi elle est mise en œuvre à l'aide de plusieurs acteurs : le Conseil Général, l'Etat, le CDOS, les fédérations sportives, les collectivités territoriales, les médias...

Les objectifs de cette communication sont d'assurer la promotion des disciplines sportives, d'Augmenter le nombre de licenciés sportifs en Meuse, de renforcer l'identification des acteurs sur le territoire, d'augmenter le maillage et les échanges interdisciplinaires, et de créer un outil de diffusion vers le grand public meusien. Ces points remplissent parfaitement les missions du CDOS Meuse dans son rôle de tête de réseau du mouvement sportif sur le territoire meusien.

Le point fort du Guide du Sport est une utilisation gratuite et communautaire. C'est-à-dire que les utilisateurs pourront faire remonter au CDOS les inconvénients ou les avantages de l'outil. Nous nous efforcerons alors de répondre à leur demande et d'améliorer l'outil en fonction des demandes qui seront formulées. Nous favorisons donc l'interaction, l'outil sera régulièrement mis-à-jour afin d'être plus pertinent.

4.3 Le guide du sport, un outil de promotion

Cet outil de promotion pose la question, d'une part, du sport et de son développement sur le département, et d'autre part, montrer aux collectivités territoriales la place importante qu'il occupe. À partir de là, il semble pertinent de s'interroger, d'une manière spécifique, sur la création d'un outil comme le Guide du Sport dans une dynamique de développement meusien.

Dans ce cadre de réflexion, il s'agit dans un premier temps de procéder à un état des lieux des associations sportives sur le département. L'image de la Meuse est-elle

uniquement associée à un climat austère, une zone frontière marquée par l’histoire, à une culture historique...? Ou peut-elle être associée positivement aux conditions et terrains de jeux (grands espaces verts, forêts, plaines, etc.) favorables à des pratiques sportives (randonnées pédestres, équestres, sports de nature, etc.) ? A partir de là il convient de revoir l’identification de ce territoire par rapport aux aspects positifs que peuvent représenter ses dimensions géographiques (et climatiques), culturelles et socio-économiques.

Dans un premier temps, il est question, de montrer que les pratiques sportives meusiennes (et les événements sportifs inhérents) sont capables de jouer un rôle fondamental dans la construction d’une signalisation symbolique favorable au développement socio-économique local. Dans un second temps, il convient de comprendre comment certaines pratiques sportives peuvent influencer sur l’évolution de l’image de marque du département, voire même sur la transformation de certains handicaps en atouts.

Cette réflexion se fonde sur un ensemble d’entretiens avec des responsables du sport départemental : Conseil Général, Présidents de Comités Sportifs, Etat, ... L’objectif est de mettre en évidence l’existence de stratégie de développement et de communication.

Le Guide du Sport fait réellement partie d’une stratégie de développement du département. C’est pourquoi nous l’incluons dans une stratégie de promotion du sport, afin de montrer aux collectivités locales mais également aux autres départements ou régions le savoir-faire meusien et son potentiel.

Les intérêts pour le mouvement sportif sont qu’il permet d’affirmer son identité sur le territoire, de renforcer sa lisibilité et sa crédibilité, et de faciliter le contact populaire et interdisciplinaire. De plus, il affiche sa structuration et son organisation sur le territoire tout en communiquant plus largement et plus aisément (potentiel de licenciés). Plus largement, il montre la force et la richesse du mouvement sportif en identifiant un réseau capable d’interagir, resserre les liens entre les acteurs (Clubs et Comités) puis affirme la complémentarité des comités et des clubs afin de travailler ensemble sur des projets plus ambitieux (niveau local, départemental et régional).

L'objectif est de trouver un comité et un club sportif en un seul clic. Cela permettra de rechercher une activité sportive près de chez soi, par discipline sportive ou par territoire.

Ce document devra avoir de la valeur et du sens pour les communes ou collectivités ayant un aperçu fragmenté ou incomplet du maillage associatif sportif sur leurs territoires. Cet aspect est très intéressant et peut offrir des perspectives de projets sportifs sur certains territoires, de par l'identification et la connaissance des acteurs.

4.4 Le guide du sport, un outil de cohésion entre tous les acteurs

Ce projet fait intervenir plusieurs acteurs du monde sportif meusien et s'inscrit dans une perspective de développement du territoire. On retrouve l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), le Conseil Général, le CDOS, les Comités Départementaux, les Clubs et les Offices Municipaux des Sports.

Le guide peut engendrer une cohésion entre les acteurs du sport meusien. En effet, les acteurs ne se connaissent pas sur ce territoire. Cet outil pourra leur permettre de découvrir la richesse du tissu associatif sportif meusien. Les intercommunalités pourront donc prendre en compte ce facteur en essayant de le développer. Les acteurs auront donc une meilleure connaissance des autres et pourront travailler ensemble lors de projets structurants. Le Guide du Sport sera la première étape de la création d'un réseau de partenaires.

De plus, avec la réforme des collectivités territoriales, l'ensemble du mouvement sportif doit montrer son savoir-faire et porter des projets structurants. En effet, les intercommunalités vont bientôt définir leurs compétences et sont donc en recherche de projets. Si l'ensemble des acteurs sportifs font part aux intercommunalités par le biais des agents de développement locaux de leurs projets, les intercommunalités prendront peut être la compétence « sport » qui est pour le moment délaissée. C'est donc un des enjeux importants du Guide du Sport.

4.5 Le Guide du Sport, une innovation Low Tech par l'usage

L'innovation de produit se définit comme « *l'introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou nettement modifié au regard de ses caractéristiques fondamentales, de ses spécifications techniques, des logiciels incorporés ou tout autre composant immatériel, de l'utilisation prévue ou de la facilité d'usage. (...) les changements de conditionnement ou d'esthétique sont exclus des innovations de produits.* » (OCDE, 1996).

Selon la perspective managériale et politique, « *l'innovation est toute tentative visant consciemment et délibérément à introduire dans le système un changement dans le but d'aménager le système* ».

On peut définir le Guide du Sport comme une innovation Low Tech où l'on retrouve un aspect pratique. En effet, le guide du sport, à l'exemple des logiciels Open Source (logiciel libre) est une innovation par l'usage. L'objectif du logiciel libre est qu'il dévoile et permet la modification et la copie selon les termes de sa licence qui lui est jointe, un cercle vertueux est possible. Des contributeurs, individus libres de tout engagement ou sociétés commerciales, s'impliquent sur ce logiciel pour l'améliorer. Ils y apportent de nouvelles fonctionnalités sachant qu'une large audience est en droit et en mesure de valider ou non celles-ci. Cette audience, « la communauté » de ce logiciel, peut ainsi mesurer effectivement la qualité du code du logiciel. Elle peut donc s'impliquer au processus de développement, chacun selon son implication, sa compétence. Ce dynamisme accélère les échanges et favorise l'innovation alors que le principe de "verrouillage" du code source du logiciel, physique, technique ou juridique nuit à ce dynamisme.

Le Guide du Sport se rapporte également à de l'innovation incrémentale, c'est-à-dire qu'elle ne change pas fondamentalement la dynamique d'une structure, ni ne requiert un changement de comportement des utilisateurs finaux. L'innovation incrémentale ne bouleverse ni les conditions d'usage ni l'état de la technique, mais y apporte une amélioration sensible. Elle est souvent le fruit de la volonté d'une structure de conserver son avance technologique sur ses concurrentes. On parle aussi pour désigner une légère innovation incrémentale, d'amélioration de produit. En effet,

chaque Fédération met en ligne des données utiles à chacun concernant l'ensemble de leurs clubs affiliés. Le Guide du Sport rassemble donc ces informations mises en ligne par les Fédérations.

De plus d'autres Comités Départementaux Olympiques et Sportifs ont recensé l'ensemble des clubs sportifs présents sur leur territoire. Ce type de document existe donc sur d'autre territoire, mais il nous paraît essentiel de l'adapter au territoire meusien. En effet, une des particularités de notre département est la faible densité de population. De plus la Meuse est le département lorrain ayant le plus fort taux de pénétrations de licenciés (un quart de la population meusien pratique une activité sportive). C'est pourquoi il nous paraît indispensable de communiquer sur ces particularités. Ce document sera donc à la fois utile pour le mouvement sportif et montrera au département et aux communes la force de celui-ci.

Les liens entre l'innovation et le territoire sur notre département sont que la Meuse est un petit département par rapport aux autres départements lorrain. C'est pourquoi il est primordial de montrer que le département se développe et répond aux besoins de la population. En effet, l'innovation montre que le département est à l'écoute des besoins et des attentes du mouvement sportif. De plus, les innovations peuvent être une réponse aux difficultés que rencontre département tout en anticipant et en évaluant les besoins de chacun.

Le marché sportif n'échappe pas à la règle de l'innovation car il devient de plus en plus concurrentiel, et malgré sa fidélité, le sportif recherche qualité et nouveauté. Si l'outil n'est pas nouveau, ce sont des innovations d'amélioration, mineures, qui cherchent l'évolution sans toutefois en changer sa structure. Une maîtrise de l'ensemble des déterminants de l'innovation sportive constitue donc un avantage considérable pour pallier les risques d'échec. Malheureusement pour de nombreux porteurs de projet, trop aveuglés par la portée de leurs idées, ils n'ont pas suffisamment conscience de l'étendue de la tâche. Si en principe la créativité fait rarement défaut chez la plupart des personnes, tenter de la transformer en un produit est une performance que bien peu arrivent à réaliser.

Nous n'en sommes qu'à la phase de conception, c'est pourquoi nous ne pouvons pas encore parler d'évaluation. Par contre, nous pouvons dès aujourd'hui constater que l'outil tend à se régionaliser car le CDOS Moselle nous a déjà contactés pour le développer au sein de leur département. De plus le CROS Lorraine veut le développer sur l'ensemble de son territoire par l'intermédiaire des CDOS afin d'apporter une réponse pertinente aux problématique de la région, mais également pour que le Guide du Sport ait une meilleure lisibilité sur le plan national.

CONCLUSION

Ce mémoire propose une démarche réflexive et une analyse sur la structuration du sport dans un territoire rural particulier. Il propose un décryptage des forces, des faiblesses, des dispositifs existants et des différents liens qui unissent certains acteurs du monde sportif meusien. A travers ce diagnostic, l'enjeu est l'existence même du mouvement associatif sportif et de son avenir sur les territoires ruraux. Face aux difficultés communes et spécifiques à chaque acteur, quelles solutions peut-on et doit-on mettre en place ?

Des éléments de réponse, notamment en termes d'innovation sont définis. En effet, on retrouve en Meuse une méconnaissance entre les acteurs du mouvement sportif. Le Guide du Sport permet donc une meilleure cohésion entre ces acteurs mais a pour ambition d'être également un excellent outil de communication et de promotion du sport meusien.

De plus nous avons l'intention de régionaliser cet outil afin de l'inscrire sur la Lorraine et peut-être sur le plan national. La Moselle a déjà fait part de son intention de créer cet outil. Nous avons pu déjà nous servir de cet outil sur des événements ponctuels que nous avons mis en place comme une « Conférence Sport-Santé » sur Verdun, mais également sur des événements propres à d'autres comités tel que le « Challenge Handi-Nature » qui est mis en place par le Comité Départemental Handisport de la Meuse.

Dans cette stratégie de développement du sport sur le territoire de la Meuse qui a été lancée depuis plus d'un an avec la parution du livret sur la « Structuration du Sport en Milieu Rural », le Guide du Sport nous permettra de créer et de soutenir d'autres projets structurants. En effet, le CDOS Meuse grâce aux rencontres réalisées avec l'ensemble du mouvement sportif pour la création de cet outil à également recensé un manque en matière de formation et d'emploi. Nous avons donc décidé d'inclure dans notre stratégie un plan d'action pour l'année 2012. Nous y retrouverons un programme de formation adapté au mouvement sportif avec notamment l'aide dans la création d'outils de communication et dans la formalisation de dossiers de subvention, ou encore une approche sur le partenariat et le mécénat. Le CDOS Meuse travaille également avec l'ensemble des interlocuteurs en matière d'emploi (le Pôle Emploi, le Dispositif Local

d'Accompagnement, le Groupement d'Employeur Sport et Animation Meuse, la DDCSPP et la Direction Départementale de la Vie Associative) afin de proposer une action commune et pertinente pour le développement de l'emploi sportif en Meuse. L'objectif est de sensibiliser, prévenir et apporter un éclairage sur les conditions de mise en œuvre d'un emploi. Seul, nous pouvons être force de proposition, mais tous ensemble, nous serons force d'action. C'est la raison pour laquelle le CDOS Meuse désire se positionner dès maintenant en faveur d'une réflexion sur le sport en Meuse, qui engagerait l'ensemble des acteurs sportifs du territoire meusien.

L'intercommunalité, sous toutes ses formes, se développe et tend à prendre en charge les questions sportives, notamment tout ce qui concerne les investissements en matière d'équipements. Des élus y voient un nouveau moyen de répondre aux sollicitations de leurs concitoyens. D'autres, plus réticents, craignent de ne plus avoir prise sur leur politique sportive. Se posent des questions telles que l'articulation de ce nouvel échelon territorial avec les structures fédérales, le rapprochement ou la fusion des clubs existants, le maintien ou la création d'une réelle participation démocratique du mouvement sportif. Faut-il alors mettre en place des offices intercommunaux du sport ? Et peut-on s'engager dans cette voie sans pousser vers la reconnaissance des intercommunalités comme collectivités locales ?

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Augustin JP, Bourdeau P, Ravenel L, Géographie des sports en France, Paris : Editions Vuibert, 2008.

Arnaud P, Attali M, Saint-Martin J, Le sport en France, Etudes de la Documentation française, 2008.

Comité Départemental du sport en milieu rural de Moselle, Texte d'orientation du Comité Départemental du sport en milieu rural de Moselle, 2007.

Comité Départemental Olympique et Sportif De Meuse, La structuration du sport en Milieu Rural, 2010.

Comité National Olympique et Sportif Français, La raison du plus sport, 2006.

Comité National Olympique et Sportif Français, Le sport, acteur incontournable de l'aménagement du territoire, 2008.

Froissart T, L'impasse du sport rural, La Seine-et-Oise de 1881 à 1939, Editions Presse Universitaires de Franche-Comté, 2006.

Gravillon I, Gallet B, Guillou S, Enjeu, Sport rural : Le bonheur est-il dans le pré ? [Editorial]. Enjeu une autre idée du sport n°429, Octobre 2009.

Mintzberg H, Structure et dynamique des organisations, Paris, Les éditions d'organisation, 1982, 434 pages.

Monereau M, Management des organisations touristiques, Breal, 2008, 352 pages

Ounas T, Promouvoir le sport en milieu rural, 2010.

Vézina G, Blais P et Michaud C, Les collectivités viables en milieu rural : bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes d'action, 2003.

Vieille Marchiset G, Sports de rue et pouvoirs sportifs, Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises, 2003, 290 pages.

Articles de presse et dossiers thématiques

Actualité et dossier en santé publique, En Loire-Atlantique - Les raisons d'une politique sportive en milieu rural, 1996.

Animer, le magazine rural, Les enjeux du tourisme rural, n°166, 2004.

Bonnet R, Retailleau M et Veilleau D, « Le sport et la réforme des collectivités locales », Analyse du rapport du Comité pour la réforme des collectivités locales au Président de la République, 31 mars 2009.

Conseil Régional de Bourgogne, Création d'emploi sportif en milieu rural, 2010.

Direction Régional et Départementale de la Jeunesse et des Sports Aquitaine-Gironde, Sport et Territoire Ruraux Girondins, 2009.

Enjeu, Vanik Berberian, Quel sport dans nos campagnes ?, 2010.

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural, Le sport loisir, 2010.

Gasparini W, « La construction sociale de l'organisation sportive. Champ et engagement associatif », 1997, Revue STAPS n° 43, pages 51 à 67.

Grosset Y, (2006). « Le nouveau CNOSF à la conquête d'une France sportive », 2006, De la psychologie sportive à la signification du sport en 2005, pages 96 à 120.

Maires Ruraux de France 36000 communes, Sport en milieu rural : roulez jeunesse !, N°279, Octobre 2010.

Yade R, Les nouveaux défis du modèle sportif français, 2009.

Cours Masters « Conduite de Projets et Développement des Territoires »

- Unité d'Enseignement 11.2 - Institutions territoriales, françaises et européennes, dispositifs et pratiques.
- Unité d'Enseignement 12.1 - Droit des associations.
- Unité d'Enseignement 12.2 - Finances publiques.
- Unité d'Enseignement 18.101 - Rôle du territoire dans les projets et les politiques en sport et santé.
- Unité d'Enseignement 38.113 - Le sport et le tourisme dans la valorisation et l'attractivité des territoires.

WEBOGRAPHIE

Acteur du sport, <http://www.acteursdusport.fr/> - Consulté le 15 Février 2011.

Conseil Général de Meuse, <http://www.meuse.fr/> - Consulté le 6 Décembre 2010.

Conseil Régional de Lorraine, <http://www.lorraine.eu/> - Consulté le 13 Janvier 2011.

Comité Départemental Olympique et Sportif de Meuse, <http://meuse.franceolympique.com> - Consulté en veille permanente.

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Moselle, <http://moselle.franceolympique.com> - Consulté le 30 Septembre 2010.

Comité National Olympique et Sportif Français, <http://franceolympique.com> - Consulté en veille permanente.

Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine, <http://lorraine.franceolympique.com> - Consulté le 28 Novembre 2010.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse, <http://www.ddjs-meuse.jeunesse-sports.gouv.fr/> - Consulté le 8 Décembre 2010.

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, <http://www.lorraine.drjscs.gouv.fr/> - Consulté le 15 Mars 2011.

Droit du Sport, <http://www.droitdusport.com/> - Consulté le 25 Février 2011.

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural, <http://www.fnsmr.org/> - Consulté en veille permanente.

Legifrance, <http://www.legifrance.gouv.fr/> - Consulté en veille permanente.

Ministère des Sports, <http://www.mouvement-rural.org/> - Consulté en veille permanente.

Mouvement Rural, <http://www.mouvement-rural.org/> - Consulté en veille permanente.

Recensement des Equipements Sportifs, <http://www.res.sports.gouv.fr/> - Consulté le 26 Octobre 2010.

FEUILLES ANNEXES

- Annexe 1 : QUESTIONNAIRE COMITES SPORTIFS
- Annexe 2 : COURRIER AUX COMITES
- Annexe 3 : SYNTHESE DES RENCONTRES AVEC LES COMITES
- Annexe 4 : EBAUCHE DU GUIDE DU SPORT MEUSIEN
- Annexe 5 : QUESTIONS POSEES LORS DES DIFFERENTS ENTRETIENS
DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA
STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL
- Annexe 6 : SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC BERNARD FUSS –DDCSPP
- Annexe 7 : SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC SYLVAIN DENOYELLE EN
PRESENCE DE GILLES LEFORESTIER – CG 55
- Annexe 8 : SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC JEAN-JACQUES MOREL ET
M'HAMED BEN YOUNES – VILLE DE LIGNY-EN-BARROIS
- Annexe 9 : SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC JEAN FENNAUX – LA
BARISIENNE DE TIR
- Annexe 10 : SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC JOSE BLEY – ABCK
- Annexe 11 : LIVRET : STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL
- Annexe 12 : NEWSLETTER MARS 2011
- Annexe 13 : LES ABREVIATIONS
- Annexe 14 : ARTICLE EST REPUBLICAIN DU 9 MARS 2011 – LE CDOS EN
RELAIS

Maison des sports	Connaissez-vous les services de la Maison des Sports		Qu'attendez-vous de la Maison des Sports		Seriez-vous prêt à intégrer la Maison des Sports	
	<input type="checkbox"/> Oui Lesquels ? <input type="checkbox"/> Non		<input type="checkbox"/> Services <input type="checkbox"/> Espaces / Bureau <input type="checkbox"/> Conseil / Aides <input type="checkbox"/> Mutualisation des moyens <input type="checkbox"/> Etre un outil pour les Comités <input type="checkbox"/> Etre un lieu d'information et de formation <input type="checkbox"/> Structurer et dynamiser le mouvement sportif <input type="checkbox"/> Développer des réseaux d'échange <input type="checkbox"/> Autre		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Pourquoi ?	
Financements	Type de partenariat public ?	Type de partenariat privé ?	Pour vous quel est le rôle du CDOS dans l'attribution de vos aides ?	Quelle est la part de partenariat privé dans le financement de vos actions (environ) ?	Quelles actions mettez-vous en place ?	
	<input type="checkbox"/> Collectivités Territoriales <input type="checkbox"/> Conseil Régional <input type="checkbox"/> Conseil Général <input type="checkbox"/> CNDS <input type="checkbox"/> Ligue <input type="checkbox"/> Fédération <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Sponsoring <input type="checkbox"/> Mécénat <input type="checkbox"/> Non Pourquoi ?	<input type="checkbox"/> - de 10 % <input type="checkbox"/> 10 % <input type="checkbox"/> Entre 10 et 25 % <input type="checkbox"/> + de 25 % <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Loto <input type="checkbox"/> Brocante <input type="checkbox"/> Repas <input type="checkbox"/> Soirée diverse <input type="checkbox"/> Autre	
Besoins et attentes de votre comité	Bénévoles					
	Matériel					
	Salariés					
	Licenciés					
	Clubs					
	Autres					

2. PAR RAPPORT AU CDOS MEUSE		
B E S O I N S E T A T T E N T E S	Place du CDOS par rapport au CNDP	
	Formations	
	Conseil	
	Emploi	
	Gestion de projet	
	Humain	
	Matériel	
	Compétences	
	Autres	

De plus, nous souhaiterions dans le cadre de la **création d'un guide du sport**, obtenir une cartographie sportive de la Meuse avec une double entrée : par territoire et par discipline. Le principe est de recenser l'ensemble du réseau, à la fois les Comités, les Clubs, et les OMS. Il s'agit donc de dépasser ce qui fut réalisé dans le cadre de l'annuaire. Ce projet est donc à la fois un outil de travail, mais aussi de communication. C'est pourquoi nous aurions besoins que vous nous établissiez **un listing complet de vos clubs affiliés** pour **le jour de notre rencontre** (Président, personnes ressources (salariés ou membre du Bureau), adresse du club, téléphone, mail, site internet, lieu de pratique). Si vous possédez déjà un listing sous format informatique, vous pourrez nous le remettre le jour de notre rencontre ou l'envoyer à l'adresse suivante : chefprojet.cdos55@orange.fr. Sinon vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous en le photocopiant.

3. CLUBS AFFILIES A VOTRE COMITE		
<i>Nom du club :</i>	Président	
	Adresse	
	Personnes ressources	
	Téléphone	
	Mail	
	Site internet	
	Lieu de pratique	
<i>Nom du club :</i>	Président	
	Adresse	
	Personnes ressources	
	Téléphone	
	Mail	
	Site internet	
	Lieu de pratique	
<i>Nom du club :</i>	Président	
	Adresse	
	Personnes ressources	
	Téléphone	
	Mail	
	Site internet	
	Lieu de pratique	

ANNEXE 2

COURRIER AUX COMITES



Monsieur Jean-Claude DONNY,
Président du CDOS de la Meuse

à Mesdames et Messieurs les Président(e)s
des Comités sportifs de la Meuse

Bar le Duc, le 09 Février 2011

Objet : rencontre avec le CDOS Meuse

Mesdames et Messieurs,

Soucieux du développement et de la promotion du mouvement sportif meusien, le CDOS Meuse souhaite rencontrer votre Comité afin d'identifier vos besoins en matière de développement et de promotion. Nous désirons également connaître vos attentes par rapport au CDOS Meuse et aux outils mis en place pour tous les acteurs du Sport en Meuse : **Maison des Sports de la Meuse, Recensement des Équipements Sportifs, Structuration du Sport en Milieu Rural, programme de formations**. Nous profiterons d'ailleurs de cette rencontre pour vous remettre « **AssoSport 55** », l'interface d'information du mouvement sportif de la Meuse, le dernier outil mis en place par le CDOS Meuse, et qui va s'étendre sur toute la région Lorraine.

L'objectif de cette démarche est de définir un plan d'action pertinent et utile pour l'ensemble du mouvement sportif meusien, parce qu'il est essentiel pour nous de vous aider et de vous soutenir dans vos projets, de vous défendre et de vous représenter (notamment dans le cadre du **CNDS**, dont la campagne 2011 arrive très bientôt). Ainsi, le CDOS Meuse pourra apporter une solution, totale ou partielle, à vos problématiques.

Dans ce cadre, et afin de mieux préparer notre rencontre, veuillez trouver ci joint un questionnaire que nous vous demandons de bien vouloir remplir, et que nous récupérerons lors de notre entretien.

Le CDOS Meuse prendra contact avec vous avant le 24 Février, soit par courriel, soit par téléphone afin de fixer une date pour vous voir très bientôt.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Président(e)s des Comités sportifs de la Meuse, mes respectueuses salutations sportives.

Le Président du CDOS de la Meuse
Jean-Claude DONNY

ANNEXE 3

SYNTHESE DES RENCONTRE AVEC LES COMITES SPORTIFS MEUSIENS DANS LE CADRE DE LA CREATION DU GUIDE DU SPORT MEUSIEN

Bilan des rencontres

19 Comités rencontrés sur 47 (40%). Présence de 21 dirigeants du mouvement sportif. 6 réunions réalisées, réparties sur Bar-le-Duc, Commercy, St Mihiel et Verdun.

Synthèse Vie Associative

Les bénévoles

De moins en moins de bénévoles s'investissent : ils ne veulent plus consacrer de temps à des fonctions associatives. Ce sont toujours les même qui s'impliquent. Les jeunes ne veulent plus s'investir. Appréhension d'aller plus loin et de viser plus haut, peut-être par manque de recul. Difficulté à comprendre et percevoir les enjeux. Les bénévoles ne veulent plus se déplacer (pour suivre des formations, pour encadrer les jeunes). Conséquence : le niveau reste bloqué et restreint l'organisation d'événementiels ou la présence à des compétitions. Comment valoriser les bénévoles significativement et leur donner de la reconnaissance ?

Il faudrait modifier la perception des responsabilités pour un dirigeant associatif : valorisation plutôt que contrainte et peur.

La pratique féminine

Il faudrait avoir une réelle réflexion sur la pratique féminine, qui ne recherche pas forcément une pratique de compétition dans une activité physique.

Les licenciés et la pratique

Ils sont devenus des consommateurs de sport, des clients avec des exigences (remboursement demandé quand annulation d'un entraînement). On

constate aussi une baisse des effectifs. Maintenant, certaines disciplines demandent une contribution pour mieux impliquer, fidéliser et responsabiliser (lors de déplacements par exemple).

Le rôle scolaire

Il serait utile d'établir des passerelles avec l'UNSS et de renforcer les liens pour récupérer des jeunes compétents dans le circuit sportif. Il s'agirait d'orienter et de diriger les jeunes arbitres ou athlètes non licenciés vers des clubs. Comment les faire continuer ? Dans ce sens, il s'agit aussi de promouvoir et de reconnaître l'investissement des jeunes encadrants.

Les évolutions

On remarque une évolution des pratiques (Rugby, Karaté) afin d'attirer de nouveaux licenciés, de diversifier l'offre de pratiques et donc le public ciblé (femmes, jeunes. Il s'agit notamment, par une variante de pratique, de s'adapter aux contraintes fédérales, territoriales et budgétaires (davantage d'équipes, moins de déplacements).

Synthèse Emploi

L'encadrement

Le besoin en terme d'emploi est spécifique : les bénévoles diplômés encadrent la pratique, et si le recours à un emploi est nécessaire alors les attentes sont très techniques pour gérer les animations.

Il existe un besoin d'encadrants mais c'est devenu une contrainte (problème de formation). Puis problème pour conserver les cadres formés : rémunération exigée par les éducateurs. S'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent, alors ils partent. Du même coup, manque d'encadrement et donc perte de licenciés. Le bénévolat a été détruit par la CCNS qui a voulu tout régulariser.

L'administration et le développement

Les besoins administratifs sont très ponctuelles durant l'année (période de 4 mois : 2 pour les subventions, 2 pour le début de saison). On note d'éventuels besoins pour le développement. Tout emploi dépend de la discipline et du projet associatif de la structure concernée : il n'existe pas de tendance forte pour un certain type de poste. Les besoins sont vraiment diverses : administratifs ou de développement, mais pas la même logique pour tous les comités. L'objectif d'un emploi serait d'alléger le travail administratif des dirigeants et bénévoles, de les soulager d'une charge supplémentaire de travail.

Mutualisation

Il faut avoir une véritable réflexion sur l'emploi en milieu rural. La mutualisation peut être une solution. Il reste difficile de mutualiser un poste d'animation car il est spécifique à chaque discipline (mais possibilité si mono disciplinaire). D'autres postes (administratif, agent développement) peuvent faire l'objet d'une mutualisation plus simple. La mise à disposition s'inscrit comme une solution potentiellement très intéressante. Pour certaines « petites » disciplines, le besoin reste ponctuel (« une heure par ci, une heure par-là »).

Les moyens

Il est plus facile pour un club de supporter un emploi car il peut organiser plus régulièrement des manifestations lucratives (contrairement à un Comité). Les aides à l'emploi restent indispensables (Région, PSE, Fédérations) pour la création d'un poste, mais même avec, la pérennisation reste une véritable problématique.

Synthèse Formation

La disponibilité

La formation existe quand elle s'adresse, s'adapte et correspond au public ciblé. Les dirigeants ne sont disponibles que le week-end ou en soirée. Il faut sortir des temps de travail. Problème de motivation également : les bénévoles ne veulent pas y aller. Blocage car désengagement face aux responsabilités et pas de prise de conscience. Il faut trouver une dynamique.

Les besoins

Les fédérations organisent en interne des formations particulières et spécifiques à la discipline (arbitrage, diplôme...). Mais des formations plus transversales peuvent être intéressantes si elles sont utiles et pertinentes (approfondissement dans des domaines techniques ou administratifs) : informatique, comptabilité, gestion, montage de dossier, responsabilité dirigeants, recherche de subvention, communication, site web, partenariats privés (sponsoring et mécénat)... Mais certains n'ont aucun besoin de formation.

Synthèse Financement

La part public et privé

Certains Comités ont demandé au CDOS Meuse de faire une enquête sur les modes de financements des Comités. En effet, il existe une grande disparité de fonctionnement d'une discipline à l'autre et les différences sont parfois saisissantes. La majorité des Comités fonctionnent avec des aides publiques. Quelques-uns font appel à des partenaires privés (mécène) mais la part financière reste minime dans le budget total des Comités. Les partenaires privés sont difficiles à mobiliser : les commerces ferment et ne donnent que si le Comité devient client (forme de compensation peu avantageuse). Les rares partenariats privés passent bien souvent par des connaissances proches ou par le réseau, mais remise en cause chaque année, car dépend de l'évolution

de la personne ressource dans l'entreprise, et non de la volonté directe de l'entreprise. Certaines disciplines ont négocié des partenariats régionaux incluant une répercussion au niveau départemental (redistribuer les avantages pour faire profiter le réseau local). D'autres ont une interdiction fédérale de faire appel à des partenariats privés.

Certains clubs ne fonctionnent qu'avec les cotisations.

Les subventions

Demande unanime pour lancer un Dossier Unique de Subvention, et dans l'attente, constituer une base de données pour le stockage des pièces justificatives transversales. Les financeurs (CG et CNDS) viennent ensuite y chercher le complément d'information et les documents dont il aurait besoin.

Certains comités n'ont pas fait de demandes CNDS cette année : trop pénible et trop compliqué. Le seuil de demande est trop élevé pour les petites associations, et reste inadapté aux besoins (par rapport aux orientations générales. Quelle prise en compte de la ruralité ?). Certaines disciplines ne rentrent même dans aucune case du CNDS.

Dans certaines disciplines, les demandes de subvention (CNDS ou CG) ne sont même plus réalisées depuis longtemps. Certains préfèrent organiser une manifestation lucrative (loto...) qui palliera le manque financier. Cette démarche est inquiétante car elle témoigne d'un sentiment d'abandon des politiques sportives, d'une certaine défiance. L'accessibilité aux subventions devient trop restreinte, trop difficile. Il existe un réel danger de voir apparaître une fracture dans le paysage sportif rural.

Autre problématique : les déplacements ne sont pas pris en compte alors qu'ils sont l'une des plus grosses sources de dépenses pour un club à un certain niveau de pratique (comment encourager les meilleurs ?). Il existe aussi un réel besoin dans l'aide à la rédaction des dossiers.

Synthèse Réglementation

*La simplification et l'allégement des démarches administratives obligatoires sont une requête unanime et sans équivoque (voir **Synthèse Financement**). Les dossiers deviennent chronophages et trop complexes. Les dossiers ne sont pas à la portée des bénévoles, car le niveau exigé reste élevé et les attentes sont professionnelles. Au final, on assiste à une perte de motivation et d'envie pour les bénévoles, voire à un désintéressement.*

Les évolutions des réglementations fédérales (arbitres, jeunes, encadrements), mais aussi les déplacements liés au niveau de pratique, posent de sérieuses contraintes pour le développement de certaines activités dans le milieu rural. Il s'agit parfois d'un véritable frein.

Synthèse Communication

Le fonctionnement

Les Comités ont leurs habitudes et il existe une grande disparité dans la manière de communiquer. Les supports (affiches, flyers...) sont souvent réalisés en interne avec les moyens du bord, mais manque de maîtrise (format imprimeur). Certains Comités ont créé une charte graphique pour leur communication et ont même établi un réseau de communication (partenaires, associations diverses, relais...). Quelques comités font du phoning pour relancer lors d'événementiels, et diffusion de supports par courriel. Très peu de valorisation des partenaires : juste une plaque et un logo.

Les besoins

Besoins réels dans les petites associations sportives. Mise en place d'outils au service de la communication : trame d'affiche, courrier prêt à remplir. Il serait intéressant et pertinent de créer une mallette de communication avec des supports prêts à l'emploi (documents types, courrier avec logos), des guides (fiches techniques), des logiciels, des contacts, des tutoriels, des conseils pour les impressions (relation avec imprimeur).

Comment faire affiche, flyer, plaquette, site web ?

Les formations

On retrouve une réelle demande en matière de formation en communication (voir **Synthèse Formation**). Une formation sur la mise en place d'une stratégie et d'un plan de communication serait très utile... Il existe un besoin dans les méthodes de diffusion. Création d'un mailing liste serait aussi très pertinente (dans ce cadre, création du Guide du Sport). Pour les formations plus pratiques, voir Les besoins.

Les sites Web

La majorité des Comités indiquent le besoin d'avoir un site Internet. Mais il leur manque les compétences et la maîtrise, et dans ce cadre, une aide du CDOS serait pertinente (formation avec création directe d'une trame).

Les médias

Les relations avec les médias sont très disparates et différentes : certains Comités ont d'excellents contacts, d'autres n'ont absolument rien (dépend surtout de la discipline et du niveau, voire du besoin).

Mais le contact avec les médias reste frileux car les Comités pensent que c'est onéreux et qu'ils n'auront pas les moyens. Manque de couverture, aide nécessaire.

Synthèse Maison des Sports

L'outil

La MDS est un outil au service des clubs et des comités. Mais le besoin reste ponctuel et non prédéfini. L'opportunité amènera l'utilisation. Beaucoup de comités et de clubs travaillent chez leurs présidents. L'évolution des instances dirigeantes pourra aussi contribuer à renforcer la MDS (« les hommes passent, les structures restent »).

Unanimement, la MDS est un lieu d'échange et de rencontre, un outil indispensable et son existence est nécessaire : il s'agit d'un lieu physique, une identité territoriale. Mais c'est aussi un lieu de vie associative et sportive qui permet de structurer le mouvement sportif meusien. La MDS est un véritable besoin qui dans l'avenir prendra une dimension supérieure et plus importante si les Comités s'emparent du projet. Elle doit devenir un réflexe. Travail à faire sur la prise de conscience que si le Comité est géographiquement éloigné, les associations sportives et clubs adhérents du Sud meusien peuvent venir profiter des services de la MDS et l'utiliser librement.

Il faut créer de l'envie, du besoin pour que les Comités viennent à la MDS.

Les services

Les services ne doivent pas être ressentis comme une obligation ou une contrainte. Demande gratuité pour les clubs, mais les Comités savent et ont compris qu'une véritable MDS aura un coût. Volonté d'être solidaire entre les plus riches et les plus pauvres, afin que tout le mouvement sportif meusien puisse profiter de la future MDS, car certains ne pourront pas suivre financièrement.

Synthèse CDOS

Le financement

*Les Comités attendent que le CDOS les défende, les représente et les soutient sur leurs dossiers de subvention (voir **Synthèse Financement**). Voilà la mission primordiale et le véritable rôle du CDOS.*

Le CDOS peut également intervenir dans la formalisation du projet associatif des comités, mais aussi faciliter les relations entre les comités et les institutions (CG, DDCSPP). Attentes sur le Dossier Unique de Subvention et la création d'une base de données simplifiant les démarches de demandes d'aides financières. Attentes sur la communication, la formation, l'aide au

montage des dossiers de subvention, la formulation du projet associatif (le projet de club existe, mais ajout d'une lourdeur administrative).

Les Comités attendent du concret. Aspect indispensable dans la réponse du CDOS, et qui conditionnera sa propre reconnaissance car les attentes sont pratiques et pragmatiques.

La proximité

Il apparaît pertinent de délocaliser des événements, des actions ou des réunions car il s'agit d'une forme de reconnaissance pour les Comités et clubs locaux : témoignage d'intérêt et valorisation de la part du CDOS.

L'avancée du projet MDS passera par la lisibilité, la crédibilité et la reconnaissance du CDOS par l'ensemble du mouvement sportif, et pas uniquement par quelques un. Tout le monde doit s'emparer du projet.

Il serait intéressant de faire des réunions entre les dirigeants des comités sportifs meusiens de façon plus régulière (demande d'une réunion annuelle).

ANNEXE 4

EBAUCHE DU GUIDE DU SPORT MEUSIEN



ANNEXE 5

QUESTIONS POSEES LORS DES DIFFERENTS ENTRETIENS DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL

- 1 - Qui êtes-vous (structure)? En quelques mots, pouvez-vous me décrire votre rôle principal?

- 2 - Quelle est votre politique sportive?

- 3 - Quelles sont les relations que vous entretenez avec le monde sportif?
 - Mode de partenariat
 - Financements croisés
 - Problèmes rencontrés dans ces relations

- 4 - Dans l'organisation du sport que vous gérez au quotidien, quelles sont les difficultés majeures que vous rencontrez?

- 5 - Comment voyez-vous l'avenir du sport en Meuse, ou sur votre territoire?
 - Les volontés politiques
 - Relations qui en découlent

ANNEXE 6

SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC BERNARD FUSS (DDCSPP MEUSE) DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL

Entretien réalisé le vendredi 27 février 2009 à 14h00 à la DDCSPP Meuse.



Bernard FUSS – Ancien Directeur Départemental de la Direction
Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Meuse.

La DDJS de la Meuse fait partie du Ministère de la Santé et des Sports.

Il existe 3 axes du sport depuis une dizaine d'années au sein du ministère de la Santé et des Sports qui sont :

- Le haut niveau : Qui n'est pas une compétence de la DDJS au niveau du département mais une compétence régionale ou nationale,
- Le sport pour tous : C'est l'égal accès du sport à tout le monde,
- Participer à la professionnalisation du mouvement associatif : En effet, cela génère des emplois et participe à l'orientation politique qui est le travail pour tous.

La DDJS de la Meuse est surtout interpellée sur celui de favoriser l'égal accès pour tous. Il y a deux publics privilégiés, à travers les notes d'orientations ministérielles ou du CNDS, qui sont les femmes et les handicapés. Au cours des deux dernières années, sont venus se greffer à ces publics, les seniors et l'impact du sport sur la santé.

La DDJS de la Meuse est un acteur intéressant en matière d'emploi car depuis quelques années, elle a affaire à une réorganisation de l'Etat, et c'est dans le cadre de cette réorganisation que le préfet invite la DDJS de la Meuse à prendre en charge les projets qui ont un rapport avec la jeunesse, le sport, l'emploi ou les associations.

Le rôle de la DDJS de la Meuse est le soutien, l'accompagnement, l'ingénierie et l'aide financière aux collectivités ou aux associations. Il faut constater que l'aide

financière de la DDJS de la Meuse aux associations et aux collectivités se fait principalement par le CNDS. Il faut donc faire en sorte que l'évolution du développement sportif se fasse en partenariat avec le mouvement associatif. Il faut, pour cela, identifier au niveau des associations des projets qui participent à ce développement et qui répondent aussi aux orientations gouvernementales (par exemple, la loi sur l'insertion sociale : le sport en fait partie). Quelque part, la DDJS de la Meuse fait partie de la stratégie de l'Etat.

Le rôle principal du directeur de la DDJS de la Meuse est d'être une sorte d'interface entre les conseillers, les institutions et les partenaires. En effet, il faut que les ressources de la DDJS de la Meuse soit les mieux exploitées afin d'atteindre les objectifs donnés par le préfet.

POLITIQUE SPORTIVE : ACCOMPAGNER LE SPORT DANS TOUTE SA DIVERSITE

Pour observer les orientations de notre ministère, la DDJS travaille avec les collectivités locales et les associations. Au niveau des collectivités locales, une branche commence à être intéressante, c'est celle des équipements (recensement des équipements sportifs). Il existe un budget spécial pour entretenir ces équipements. La décision est alors prise au niveau régional et le CNDS mandate ce que la DRJSCS de la Lorraine a validé. Avant, cela se faisait au niveau national. Les objectifs de ce budget sont d'accompagner les activités physiques et sportives de proximités, favoriser l'aménagement de locaux ainsi que l'accessibilité aux handicapés. La DDJS participe à la politique gouvernementale.

Les notes d'orientation ministérielle et du CNDS favorisent le partenariat associatif et sportif lorsqu'il touche des activités qui sont orientées vers des publics défavorisés ou des zones en difficultés. Il faut donc monter des projets qui ne soient pas uniquement basés sur la compétition mais aussi sur le loisir.

La démarche de la DDJS de la Meuse est de financer les têtes de réseaux car elles ont un impact en matière de professionnalisation, mais aussi en matière de vision globale sur un territoire. Mais, cette démarche sur le terrain n'est pas évidente à mettre

en place. Il faut accorder de plus en plus d'importance à ces associations qui sont capables de conduire des projets sportifs territoriaux et interdisciplinaires.

Politique sportive : Apprendre à travailler ensemble, avec le mouvement sportif afin que les orientations soient originales et innovantes par rapport à l'organisation traditionnelle. Certaines disciplines peuvent répondre à une attente d'un public ciblé. C'est l'exemple du kick-boxing, où au sein de sa fédération, des personnes sont nommées et compétentes. Ce sont des projets qui ne portent pas uniquement sur la pratique d'une activité sportive de compétition mais aussi sur la cohésion sociale des jeunes (tout en faisant participer leur famille). La politique sportive de la Meuse doit donc répondre à ces tendances.

LES PROBLEMES RENCONTRES DANS L'ORGANISATION DU SPORT EN MEUSE

Il faut que le mouvement associatif et sportif garde son autonomie en allant trouver d'autres financements que celui de l'Etat. Les associations doivent monter des projets d'une certaine envergure car des montants minimums sont fixés pour les subventions. Par exemple pour le CDNS, le montant minimum est de 600 €.

Emploi :

- La Meuse rencontre des problèmes en période estivale pour obtenir des personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). On retrouve des difficultés à obtenir le cadre professionnel qualifié pour encadrer des activités.
- Une population dispersée qui ne favorise pas la création d'un poste ou l'employé pourra vivre.

La difficulté majeure est le temps : Il est difficile de concilier le temps du bénévole et celui du professionnel même au niveau administratif.

Si la DDJS de la Meuse ne pratique pas un bon accompagnement, un bon conseil ou une bonne ingénierie avec les associations, les têtes de réseau ou les collectivités locales, elle pourrait disparaître, car son budget de 404 000€ ne lui permet pas de n'être qu'un acteur financier.

LES RELATIONS AVEC LE MONDE SPORTIF ET LES COLLECTIVITES

GESAM : « Le Groupement d'Employeurs Sport et Animation Meuse » est une structure très bien gérée avec un rôle d'insertion et de promotion de l'emploi, ainsi que le développement du sport et de l'animation. Il vient en aide aux associations et aux collectivités. La DDJS de la Meuse le subventionne directement. Un échange est alors instauré, il faut que le GESAM intervienne auprès des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) lorsque cela est possible.

Conseil Général : Partage d'informations. C'est une comparaison de points de vue. Il existe aussi une relation de financement croisé.

CNDS : C'est le lien le plus attachant avec les associations et les comités car c'est un moyen de les subventionner.

Associations : Demande de projet tout en ciblant un public concerné (défavorisé, femmes, handicapés).

CDOS de la Meuse : Partage sur les dossiers les plus importants du CNDS. C'est un échange, une appréciation.

Création de manifestations : Sport en Famille en collaboration avec le CDOS et les comités départementaux dans la ville de Commercy.

Il existe des antennes avec le travail et l'emploi (CAE : car les associations en bénéficient), mais aussi avec l'Education Nationale (inspecteur académique : accompagnement éducatif).

L'AVENIR DU SPORT EN MEUSE

L'avenir du sport en Meuse, compte tenu de notre territoire, amènera à une mutualisation bien travaillée. Ce sera difficile de la mettre en place dans les petits villages. Cela se structurera donc autour de quelques bourgs.

Les volontés politiques de la DDJS de la Meuse sont une mutualisation des moyens ainsi que la réalisation de projets communs avec les associations et les collectivités. En

effet, sa politique est de cibler un public comme les femmes, les handicapés ou un public défavorisé. Il faudra donc travailler tous ensemble autour d'un projet commun.

Au niveau des équipements, les intercommunalités aideront à mieux les identifier, si toutefois elles en prennent la compétence.

Au niveau de l'accompagnement éducatif, il faudra favoriser l'achat de matériel ou en encadrement qualifié pour que les jeunes puissent, autour de l'école et des collègues, pratiquer des activités artistiques, sportives et culturelles. C'est le sport et le loisir de proximité qui doit primer.

ANNEXE 7

SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC SYLVAIN DENOYELLE EN PRESENCE DE GILLES LEFORESTIER (CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE) DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL

Entretien réalisé le jeudi 26 février 2009 à 14h00 au Conseil Général de la Meuse.



Gilles DENOYELLE – Vice-Président du
Conseil Général de la Meuse

Gilles LEFORESTIER – Conseiller
départemental du Conseil Général de la
Meuse



POLITIQUE SPORTIVE : ACCOMPAGNER LE SPORT DANS TOUTE SA DIVERSITE

L'activité sportive n'est pas une compétence obligatoire du Conseil Général, néanmoins, ce dernier accompagne la vie associative et sportive à travers son animation, son développement et également son investissement. Il accompagne la vie sportive mais sur toute sa gamme, c'est-à-dire qu'il n'est pas uniquement ciblé sur le haut niveau ou sur le sport pour tous mais c'est le sport dans toute sa diversité.

LES PROBLEMES RENCONTRES DANS LES RELATIONS AVEC LE MONDE SPORTIF ET LES COLLECTIVITES

La maîtrise d'ouvrage : Sur des infrastructures importantes. En effet, il y a des communes, des communautés de communes ou des intercommunalités qui se développent mais où l'on retrouve encore des freins de développement car elles s'adressent à un territoire. De plus, dans le domaine du sport, ces collectivités ne prennent pas toujours la compétence. La taille des collectivités pose aussi problème, car le Conseil Général observe quelquefois des projets démesurés par rapport aux capacités de ces porteurs de projets.

Le fonctionnement : Car on ne peut pas dissocier le fonctionnement à l'investissement. Quand on réalise une infrastructure, il faut savoir avant tout comment cela va être géré, quelles seront les charges et leurs répartitions aux différents niveaux avant de se lancer dans un investissement lourd. Quelquefois, il y a des investissements qui bloquent ou qui sont freinés car le fonctionnement n'est pas finalisé. Le Conseil Général est aussi souvent amené à un rôle de conseil sur les projets, à aider les collectivités, à ajuster leurs programmes.

Le Conseil Général est aussi dépendant de la mobilisation de la vie associative. Il faut avoir une vision de recul, plus globale et stratégique du problème. Parfois, les porteurs de projets n'ont pas ce recul.

Les difficultés financières : Car le rôle du Conseil Général n'est pas inscrit dans une logique de guichet. Le Département est plutôt sensible aux logiques de projets et à la problématique de la professionnalisation. Les associations écoutent le Conseil Général, évoluent, se structurent, s'organisent et cela demande des moyens supplémentaires. Aujourd'hui le Conseil Général n'est pas en capacité d'accorder des moyens supplémentaires. C'est pour cela que son rôle ne porte pas uniquement sur les financements, mais aussi sur le fait d'amener des conseils de façon à anticiper ces problématiques. On le sait bien, l'aide publique ne va pas augmenter dans les années à venir, par contre elle sera certainement plus ciblée. Le Conseil Général peut également avoir un rôle fédérateur quand il travaille, par exemple, sur des partenariats avec les collectivités et l'Education Nationale.

Evolution des associations : Les problèmes techniques et financiers de leurs hébergements, les coûts de transports lors des compétitions, les obligations fédérales, le problème de renouvellement de leur gouvernance, la taille moyenne trop faible, sont autant de préoccupations qui auront des incidences dans le paysage futur du monde associatif en milieu rural.

Problèmes techniques ou administratifs : Au niveau des mises aux normes ou des contraintes qui s'appliquent aux collectivités.

LES PROBLEMES RENCONTRES DANS L'ORGANISATION DU SPORT EN MEUSE

Patrimoine sportif vieillissant sur le département : Par rapport à la taille du département, il y a 1200 équipements qui sont recensés en Meuse. C'est important, mais lorsque l'on regarde cela d'une façon qualitative, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'équipements vieillissants, qui ne sont plus homologués ou qui ont des problèmes de normalisation. Aujourd'hui, le Conseil Général sait pertinemment qu'il ne pourra pas aider au financement de la rénovation de tous les équipements sur l'ensemble du territoire meusien. C'est pour cela qu'actuellement, le Conseil Général a une réflexion sur la mise en place d'un schéma départemental pour définir des priorités d'intervention sur les équipements que l'on peut qualifier de structurants et qui permettront d'aider la vie sportive à se développer dans les meilleures conditions.

Problème de la taille des associations : Est-ce que dans les années à venir, il y aura autant d'associations sportives qu'aujourd'hui ? Est-ce que l'on n'assistera pas à une évolution ou à une mutation des associations sportives. Peut-être assisterons-nous à une mutualisation de moyens, de rapprochements par nécessité. Le Conseil Général a un regard extérieur, il n'est pas acteur. Il faut rester vigilant, en particulier en essayant de voir si l'offre de pratique va diminuer dans certains secteurs. Ce qui intéresse le Conseil Général, c'est que les conditions d'accès à la pratique sportive restent intéressantes pour tous les meusiens. Ne serait-ce que pour des raisons d'attractivité de notre territoire départemental ?

Il y a parfois un manque de cohérence entre les politiques aux différents niveaux des collectivités. Cela va jusqu'à l'Etat. Par exemple, l'Etat peut très bien dire que ce qui l'intéresse est uniquement le haut niveau, car c'est lui qui en a la compétence. Ensuite, la région peut très bien affirmer, pour une même demande, que cela ne l'intéresse pas car elle a des affinités avec d'autres associations. Le département, quant à lui, peut intégrer des critères territoriaux spécifiques et la commune peut ne pas traiter directement le problème. Par exemple, pour une raison locale fréquente de relations entre la commune et l'intercommunalité : Qui prend la compétence sportive et dans quelles conditions ? Toutes ces difficultés peuvent se cumuler et au final, c'est le projet,

la structure ou le club qui peuvent être pénalisés. Et pour le coup, un certain nombre d'associations peuvent être démunies du jour au lendemain. Il n'y a pas toujours de lien entre les politiques publiques du sport et pourtant, il y a un réel enjeu de clarification des interventions partenariales.

La Meuse n'est pas un département standard : Ainsi, lorsque l'Etat réfléchit sur sa politique sportive, les départements de petites tailles comme la Meuse ne sont pas pris en considération par rapport à leur spécificité. Actuellement, sur les politiques publiques, on retrouve beaucoup d'efforts sur les politiques en direction des quartiers urbains sensibles... La Meuse est un peu en marge de ce type de dispositif. Et pourtant les conditions d'accès aux pratiques sportives en milieu rural représentent un vrai enjeu sur le plan de l'attractivité des territoires ruraux. Est-ce que la région prend en considération notre réalité ?

Problème démographique en Meuse : Le département se porte bien au niveau de la vitalité sportive, que ce soit en nombre d'associations ou en nombre de licenciés. Il y a une diversité de pratiques sportives en Meuse, mais avec des associations qui ont des tailles modestes et qui ne peuvent pas toujours prétendre à un niveau de pratique élevé.

Il y a aussi le problème de la conjoncture qui n'est pas favorable actuellement.

Il y a un parallèle entre les communes et les associations : Certaines associations ou communes ont des réserves mais sollicitent néanmoins les collectivités par principe. Il ne faudrait pas se limiter en termes de documents comptables à un compte de résultats (dépenses/recettes) mais il faudrait intégrer absolument le bilan qui présente l'actif et le passif. Le Conseil Général commence à le faire au niveau des structures importantes. Certaines associations ou communes ont la possibilité de puiser dans leurs réserves ce qui ne justifie pas une participation de la collectivité. A l'inverse, si une association ou une commune connaît des difficultés et qu'elle n'a pas de réserves, alors le Conseil Général se doit d'être réceptif et de pouvoir accompagner l'association ou la commune dans les meilleures conditions. Il faut mettre aussi cela en lien avec le risque au niveau de l'activité : contraintes imposées d'un club qui évolue en compétition (problèmes de transport, de matériel, d'obligations fédérales à satisfaire...). Le Conseil Général se fixe pour objectif d'analyser ce lien qui peut exister.

Les atouts de la Meuse:

- Le patrimoine naturel exceptionnel : Avec peu de densité de la population, ce qui permet une meilleure utilisation de ce patrimoine. Ce sont des pistes à creuser à l'avenir pour apporter une autre forme d'attractivité et permettre le développement de nouvelles pratiques sportives en phase avec notre environnement.
- L'approche associative culturelle : Il y a toujours eu une mobilisation associative relativement importante. C'est une des parties de l'identité meusienne. C'est un des avantages d'un petit département comme le nôtre. En effet, on retrouve une proximité entre tous les acteurs. C'est-à-dire qu'il est facile de rencontrer les dirigeants associatifs ou les responsables politiques, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres départements. De plus, les différents acteurs ne sont jamais mono activité, on les retrouve souvent dans plusieurs mobilisations, plusieurs actions ou avec une autre casquette.

LES RELATIONS AVEC LE MONDE SPORTIF ET LES COLLECTIVITES

Le CDOS 55: Il a un rôle particulier, en tout cas au niveau de la Meuse car c'est un partenaire qui est souvent sollicité par le Conseil Général. C'est un partenaire auquel le Conseil Général apporte un crédit car le Comité Olympique a pu fédérer quasiment l'ensemble des disciplines sportives du département. Le CDOS et le Conseil Général participent à des projets communs comme le salon du sport à Madine, le recensement des équipements. Dès que le Conseil Général a besoin de s'adresser à l'ensemble du milieu sportif, il fait intervenir le CDOS comme relais.

Les comités départementaux et les associations sportives : Les comités sont les partenaires privilégiés car ils œuvrent sur le même territoire. Il y a aussi un contact individuel avec les associations qui sollicitent le Conseil Général au quotidien, aussi bien sur l'aide au fonctionnement, qu'à l'organisation de manifestations, ou l'aide à l'acquisition de matériel. Le Conseil Général traite plus de 1 000 dossiers de subventions par an, uniquement sur le champ sportif.

Club 55 : C'est un dispositif de soutien aux clubs amateurs orientés vers la performance sportive. En effet, le sport en Meuse n'est pas professionnel. C'est un soutien particulier mais qui induit aussi des exigences particulières. La mise en place d'une logique contractuelle sur 3 ans aide les clubs à se projeter et donc à développer leurs projets plus sereinement. Les principaux critères du club 55 sont : Le niveau de pratique / Un statut de club formateur (il faut qu'au moins 60% de l'effectif soit composé de jeunes) / La qualification de l'encadrement / Le développement d'un projet en phase avec son territoire. Il ne faut pas que l'association soit repliée uniquement sur son activité, mais qu'elle développe également des événements, des partenariats qui peuvent être divers (recherches de ressources avec des partenaires privés, développement de son champ d'influence)/ L'impact médiatique qu'il doit y avoir autour de l'activité / La professionnalisation : c'est la capacité à se structurer. Ce n'est pas le résultat pour le résultat qui intéresse le Conseil Général, mais c'est bien la capacité à mener un projet durable sur un territoire.

Relations avec les autres niveaux de collectivités (Région, CODECOM, mairies, ...) : subventions pour des projets, comme la construction de gymnases par exemple.

Parfois, il faut reconnaître que les Fédérations n'encouragent pas le développement de certaines associations car elles leur imposent d'énormes obligations. On retrouve quelquefois à la tête des fédérations des personnes déconnectées de l'activité qu'elles représentent. Les collectivités subissent les normes que les fédérations leurs imposent, et cela pénalise souvent les petits clubs. (Niveau de pratique).

Contrats d'objectifs seulement avec les comités et les Clubs 55. La logique du contrat, c'est d'en finir avec l'image d'un département uniquement identifié comme un guichet. On ne vient pas chercher la subvention pour la subvention. On recherche un soutien, une aide du Conseil Général mais dans le cadre d'un projet, d'un échange. Il faut qu'il y ait obligatoirement une logique de réciprocité. Le Conseil Général valide le rôle ou la mission de service public que peut remplir le monde associatif. En même temps, le Conseil Général a des exigences plus précises.

Financements croisés : Le Conseil Général est rarement un maître d'ouvrage. Par contre, il est toujours un partenaire et souvent même un très bon partenaire financier.

L'AVENIR DU SPORT EN MEUSE

La mutualisation peut être une solution, mais elle n'est pas forcément la solution à tous les problèmes. Il n'y a pas seulement un problème de matériel ou de moyens humains, il existe aussi une question de répartition, de densité de la population (31 habitants au kilomètre carré en Meuse). La mutualisation est possible au niveau d'un canton, d'une zone un peu plus large, mais lorsque l'on dépasse deux ou trois cantons, on arrive aux limites de l'organisation. De plus, les regroupements ne peuvent se faire que s'il existe un projet commun bien déterminé. Regrouper pour regrouper n'est pas une solution, on risque de retrouver pas mal de désillusions et la perte d'identités associatives. Par contre, par rapport à la taille actuelle des associations, il est probable que certaines disparaissent. Cependant, ce qui est important, c'est que si des mutualisations, ou des regroupements par intérêt d'associations, sont envisageables il ne faut pas que cela se fasse au détriment de la proximité. C'est-à-dire que la pratique de proximité doit à tout prix perdurer. En effet, on a des infrastructures qui ne sont pas toujours de bon niveau mais qui peuvent permettre la découverte du sport pour les plus jeunes, sans avoir de grandes exigences au niveau des normes et des conditions d'accueil. Par contre, il est vrai que d'avoir un équipement un peu plus structurant sur un territoire peut être une analyse intéressante. Ne négligeons pas le fait que le monde associatif doit aussi être force de propositions. Les collectivités sont aussi en attente de projets.

Avec les restrictions budgétaires, le Conseil Général arrive à un palier. Mais si le Conseil Général veut maintenir une vie associative et sportive, il ne peut pas faire moins. Il faut néanmoins qu'à tous les niveaux de décision on retrouve la même logique pour éviter un affaïssement de la vie associative.

Stratégies de développement : Toutes les associations n'ont pas de stratégies de développement. Il faudrait une vision à moyen ou à long terme. Il n'y a pas seulement que des problèmes financiers ou techniques mais aussi le fait que certaines associations

gèrent uniquement le quotidien et ne dépassent pas ce quotidien. L'enjeu du Conseil Général est de les aider dans cette stratégie de développement en les incitant à se créer une ambition de développement.

Il faut tout de même dire qu'il y a eu une belle évolution de la vie associative ces dernières années (formation, gestion, évolution structurelle...) mais il faut reconnaître que les associations meusiennes ne sont que rarement semi professionnelles ou professionnelles. En effet, la majorité des acteurs associatifs qui orientent le développement restent des bénévoles.

Le monde associatif est le reflet de la société. Lorsque la société souffre, il ne faut pas s'en cacher, cela a des répercussions directes sur le monde sportif.

Le Conseil Général n'a pas la vocation de se substituer au monde sportif. Ce n'est pas au Conseil Général de développer la vie associative. Il donne les indications, les conseils. S'il s'investit de trop dans une association, il y aura une perte de la notion de liberté et les dirigeants ne s'investiront plus autant (contraintes). On s'adresse à des bénévoles qui, par essence, font ce qu'ils veulent de leur association.

Il ne faut pas que le sport soit une approche par défaut, il faut que ce soit le plaisir de pratiquer et de se réunir avant tout sans justification occupationnelle (Exemple de mettre les jeunes dans les gymnases pour qu'ils ne fassent pas de bêtises). On oublie encore trop souvent la force la vie associative, l'équilibre qu'elle apporte et la mixité sociale qu'elle induit.

ANNEXE 8

SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC JEAN-JACQUES MOREL ET M'HAMED BEN YOUNES (VILLE DE LIGNY EN BARROIS) DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL

Entretien réalisé le jeudi 5 mars 2009 à 17h00 à la Mairie de Ligny-en-Barrois.



Jean-Jacques MOREL et M'Hamed BEN YOUNES – Adjoints au maire de Ligny-en-Barrois



La mairie de Ligny-en-Barrois, au niveau des sports, travaille en relation avec l'Office Municipal des Sports (OMS).

Les principales attributions de l'O.M.S. sont :

- La gestion des salles et terrains de sports réservés aux Clubs,
- La répartition des subventions,
- L'étude des demandes de partenariat,
- Encourager et provoquer tous les efforts et initiatives tendant à répandre et à développer la pratique des sports,
- Soutenir les associations, soumettre les demandes et vœux à l'Administration Municipale, etc.

L'OMS est une organisation qui est déléguée par les clubs. En effet, au niveau de l'Assemblée Générale, chaque club a un représentant élu à l'OMS (défini par un nombre de votes). Ce représentant va travailler au sein de l'OMS et va étudier les dossiers de subventions. Les clubs vont pouvoir les interpeller lorsqu'ils seront en difficultés (financières, dirigeants,...). Ensuite, ces représentants transmettent le dossier à l'adjoint au sport. C'est l'OMS qui définit les subventions et ce sont l'adjoint et les membres de la commission qui votent la subvention.

L'OMS va aussi approfondir la connaissance que la mairie de Ligny-en-Barrois peut avoir sur chaque structure sportive. L'OMS sert donc d'intermédiaire entre les

associations et l' élu. C'est un échange entre la mairie et les clubs. Toute demande passe en premier par l'OMS, et c'est lui qui donne un premier avis favorable ou non (comme les subventions, la location des salles) et, ensuite, l'OMS transmet le dossier à l' élu. L'OMS surveille aussi le respect des contrats d'objectifs.

POLITIQUE SPORTIVE : LE TRAVAIL DE MASSE ET LA JEUNESSE

On retrouve deux formes de politiques sportives à Ligny-en-Barrois :

- La politique jeunesse : de 3 à 18 ans avec des structures bien définies comme les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).
- Le monde associatif : Qui gravite autour de la jeunesse, avec des clubs, associations.

La politique sportive de Ligny-en-Barrois est un travail de masse sur les plus jeunes. De plus, on sait que le sport à Ligny en Barrois sera toujours un sport amateur. C'est pour cela que les subventions allouées sont principalement dirigées sur la jeunesse afin de venir directement en aide au club par rapport à leur structure (dirigeants, infrastructures,...). La jeunesse a énormément évolué ces dernières années, elle est aujourd'hui moins docile qu'il y a 20 ans. On est donc amené sur les différentes structures sportives à avoir des éducateurs formés avec des diplômes (Brevet d'Etat). Cela étant aussi, une obligation de par les textes de lois (accidents,...).

Aujourd'hui, la mairie travaille à l'aide de contrats d'objectifs avec les associations sportives. En effet, il est beaucoup plus facile de travailler sous forme de contrats d'objectifs que sous forme de critères. Ces contrats d'objectifs sont un échange entre les deux parties et ils obligent les associations à travailler sur l'éducation des jeunes, ou l'évolution du club. C'est-à-dire qu'un club qui évolue en championnat régional n'aura pas les mêmes besoins qu'un club qui évolue dans un championnat départemental. Il y a donc des barèmes qui sont faits en fonction du championnat dans lequel le club est engagé. Et cela est clairement défini dans le contrat d'objectifs. Travailler avec un contrat d'objectifs oblige les deux parties à respecter leur choix. Le contrat d'objectifs va être en général étudié en ayant des critères qui vont porter à hauteur de 70% sur la jeunesse. Il existera toujours l'équipe phare d'un club qui sera

l'équipe première ou des athlètes de haut niveau, mais toujours à un niveau amateur. On peut admettre aujourd'hui qu'un adulte se paye son loisir alors que l'enfance doit être aidée.

LES PROBLEMES RENCONTRES DANS L'ORGANISATION DU SPORT EN MEUSE

- Structures vieillissantes : En effet, un gymnase va être détruit pour la sécurité des enfants. Les vestiaires du stade de football ne sont plus aux normes.

- Aménagement du territoire : Il existe très peu d'infrastructures en Meuse. Par exemple, il n'y a quasiment pas de terrain de football synthétique alors que dans les Vosges, il en existe beaucoup, même dans des petits villages de 2000 habitants. Alors pourquoi ?

- Conseil Général : Il ne subventionne pas sur la rénovation mais que sur la construction.

- Jeunesse : Il existe un problème de délinquance à Ligny-en-Barrois.

- Notoriété de la Meuse : La Meuse n'est pas reconnue au niveau de la Lorraine. Pour les structures par exemple, la Meuse est un oublié.

- Travail : Beaucoup d'industries sont en train de fermer, le travail en Meuse devient difficile. C'est pourquoi les jeunes partent dans d'autres régions ou départements. La Meuse forme alors des jeunes, mais elle les voit partir.

- Etudes supérieures : En Meuse, il n'y a pas d'études supérieures, ce qui fait que les étudiants ne s'entraînent plus. Il n'y a plus de suivi des jeunes.

- Formation : On ne trouve pas forcément de Brevet d'Etat sur notre territoire, il faut donc aller les chercher ailleurs, ce qui entraîne des coûts supplémentaires (frais de déplacements).

- Il est regrettable que l'Education Nationale n'ait pas pris conscience de l'importance du sport dans le primaire. Cela est laissé à la charge des professeurs des écoles, qui ne sont pas formés pour éduquer par le sport et aussi à la charge des communes.

- Budget aux sports : Sur le territoire meusien, le rôle premier du Conseil Général devrait être d'avoir des infrastructures qui peuvent être gérées par des intercommunalités. Il faut mutualiser les moyens. Mais ces moyens il nous les faut. Le

problème étant que l'Etat vient de léguer beaucoup de services au Conseil Général, notamment les routes et donc le budget au sport devient de plus en plus minime, le sport est donc sacrifié.

- Territoire rural : Le fait aussi que Ligny-en-Barrois est un territoire rural pose des problèmes au niveau des déplacements. En effet, les jeunes viennent des alentours de Ligny en Barrois, ce qui fait que la mairie a beaucoup plus besoin d'aides du Conseil Général ou du Conseil Régional pour véhiculer les jeunes. C'est moins le cas pour une ville comme Nancy où les jeunes peuvent prendre le Tramway.

LES RELATIONS AVEC LE MONDE SPORTIF ET LES POUVOIRS PUBLICS

Les associations : La mairie de Ligny-en-Barrois aide ses associations sportives via des conventions de partenariat et des contrats d'objectifs.

L'OMS en est un acteur principal car il est l'intermédiaire entre la mairie et les associations. Il est en charge des propositions de subventions auprès du conseil municipal, ou auprès des élus qui étudient les dossiers.

De plus, la mairie de Ligny-en-Barrois fournit des aides spécifiques aux athlètes de haut niveau : champion d'Europe en karaté, champions de France dans des Fédérations sportives. Ces aides se font sur les déplacements des athlètes. La mairie reçoit alors un dossier qui sera transmis et étudié par l'OMS, et ensuite l'OMS transférera le dossier à l'adjoint au sport pour qu'il passe le dossier en commission afin d'avoir un avis favorable ou défavorable de la part du conseil municipal.

En général, la mairie de Ligny octroie une subvention aux associations, et quand cela dépasse le département, la mairie vient en aide sous forme d'un partenariat sur l'hébergement (compétition).

Le reste des aides est porté sur le kilomètre athlète. Tous ces frais sont pris en compte à l'OMS sous forme de critères, où l'on retrouve le critère kilomètre athlète qui doit être déclaré. Ce sont les kilomètres qui sont faits en dehors du département ou de la région.

La mairie de Ligny-en-Barrois est à l'écoute des associations sportives, et elle les aide au maximum. Mais il faut aussi que les associations jouent le jeu, et trouvent d'elles même des partenariats privés ou organisent des manifestations. Il faut donc que ces associations trouvent une autre entrée d'argent que les subventions de la mairie.

La mairie s'efforce aussi de participer aux différentes assemblées générales des clubs afin d'être à l'écoute de ses associations. La mairie va alors recueillir des informations (positives ou négatives) qui vont lui servir pour travailler sur l'année sportive suivante.

Action spécifique de l'année 2009 : 8^{ème} tour de la Coupe de France de Football à Ligny-en-Barrois, où il a fallu venir en aide au club sous forme d'infrastructures et sur l'appel au pouvoir public (Police National, Police Municipal et les services de la ville). C'est une aide matérielle et humaine.

Afin de dégager des moyens financiers plutôt que des moyens humains pour venir en aide aux clubs, dans le contrat d'objectifs, il est demandé aux clubs de ne pas trop faire appel aux services techniques de la ville et donc d'encourager le bénévolat. Tous les ans, la mairie demande au club de faire des efforts de recrutement. Aujourd'hui le bénévolat est plus important que l'argent.

Le Conseil Général de Meuse : Le conseiller général de la ville de Ligny travaille dans la structure du Conseil Général. Il est élu au sein du conseil municipal de la ville de Ligny-en-Barrois, et décrit directement les objectifs du Conseil Général. Toute cette structure vient en aide à la mairie par ses compétences. La communauté de commune, par exemple, à la compétence de la construction de gymnases. C'est la communauté de commune qui va rechercher des subventions. Et comme les gymnases sont mis à disposition des collèges qui sont gérés par le Conseil Général, la subvention la plus pertinente viendra alors du Conseil Général.

Le Conseil Régional : Il n'y a aucune relation avec le Conseil Régional étant donné qu'il n'y a pas de lycée à Ligny-en-Barrois.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Meuse: Elle octroie des subventions dans la création d'infrastructures. Elle va intervenir dans la création du nouveau gymnase.

Elle a mis en place « Sport en Famille » en coorganisateur avec le CDOS 55. C'est une fête qui se déroule une fois par an, où toutes les associations sportives vont présenter

leur sport. Le but est de faire découvrir le sport à la population de Ligny sous forme d'atelier.

L'AVENIR DU SPORT EN MEUSE

La Meuse est un département qui est en retard par rapport à d'autres départements, rien que dans la région Lorraine. Il faudrait alors des personnalités meusiennes comme des directeurs techniques, afin de défendre les intérêts de notre département.

L'avenir du sport dans un département comme la Meuse se fera par le bénévolat.

Projets de la ville de Ligny-en-Barrois :

- Construction d'un gymnase.
- Maintenir le monde associatif la tête hors de l'eau afin de venir en aide à la jeunesse. Le club doit être un lieu convivial, vivant et qui fonctionne bien, avec des personnes compétentes.
- Création d'un poste d'éducateur sportif sur la communauté de Ligny-en-Barrois. Il se rendra dans les écoles (maternelles et primaires) afin de s'occuper des heures de sports de ces jeunes qui étaient prises en charge par les professeurs des écoles. Ce serait un moyen de lutter contre la délinquance (Sport comme éducation). Ce technicien travaillera sur le sport, mais aussi sur le plan culturel. Le sport doit être un passage obligé pour les jeunes. Il ne faut pas laisser les enfants trop libres, il vaut mieux les voir dans un gymnase que dans la rue. Mais, mettre un éducateur sportif dans les écoles, c'est se substituer au rôle de l'Education Nationale. C'est pourquoi, cet éducateur sportif travaillera sur le territoire de la communauté de commune du centre Ornain en lien avec les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) comme technicien. Ce sera un relais entre les écoles primaires et les CLSH. Il viendra aussi en aide aux enfants en difficulté (délinquance très jeune 10-12 ans). En effet, la mairie de Ligny est en relation avec le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) et le Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui sont gérés par l'intercommunalité où un travail sera effectué avec eux pour avoir un relais qui sera l'éducateur sportif entre les écoles et les CLSH au sein d'une jeune population.

ANNEXE 9

SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC JEAN FENNAUX (LA BARISIENNE DE TIR) DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL

Entretien réalisé le mercredi 4 février 2009 à 14h00 au CDOS Meuse



Jean FENNAUX – Président de la Barisienne de tir

Située dans la ville de Bar-le-Duc, la Barisienne de tir compte environ 150 licenciés. Ce club fut fondé en 1970. On y retrouve deux stands, un stand de 10 mètres qui se trouve dans l'enceinte du stade municipal et un autre stand de 25/50 et 100 mètres qui se trouve chemin de Vaux le Comte. C'est le plus gros club de tir du département, les jeunes viennent de 35 villages aux alentours de Bar-le-Duc.

POLITIQUE SPORTIVE : LA FORMATION DES JEUNES VERS LA COMPETITION

La politique sportive de la Barisienne de tir est la formation des jeunes tireurs. En effet, le club oriente tous ses espoirs vers les jeunes car : « c'est l'avenir du club ». Cette politique de formation s'ancre dans une politique de compétition de tous niveaux, tout en accédant au haut niveau lorsque c'est possible. En effet, le club de tir de Bar-le-Duc participe à six championnats de France (10 mètres jeunes / 10 mètres adultes / 25-50 mètres jeunes / arbalète à 18 mètres / championnat de France de silhouette métallique / championnat de France de poudre noire). Par le passé, quelques tireurs ont participé aux championnats d'Europe et du monde. Le club transfère donc quelques-uns de ses tireurs dans les pôles espoirs (Wattignies ou Strasbourg). C'est donc une politique axée sur les jeunes, car le rôle avant tout de la Barisienne de tir est pédagogique et social du fait qu'il rassemble des personnes de différentes cultures

et de différents âges. L'autre aspect du club est la sécurité car le maniement des armes impose des règles et des conduites à respecter pour tous.

LES PROBLEMES RENCONTRES DANS L'ORGANISATION DU SPORT EN MEUSE

L'aménagement du territoire : Le principal problème de la Barisienne de tir est le fait que ses deux stands de tir soient aussi éloignés l'un de l'autre. En effet, le stand de 10 mètres est plutôt fait pour les jeunes alors que les adultes sont dans le stand de 25/50 et 100 mètres. Cette situation fait que le club perd des jeunes lorsque ces jeunes passent d'un stand à l'autre. Les causes sont la distance, l'encadrement, les autres tireurs.

Les kilomètres : Les compétitions se font dans toute la France (Chambéry, Volmerange, Albi, Bordeaux, Orléans) ce qui engendre des frais considérables pour le club au niveau de l'hébergement et du déplacement.

Le Coût : Les armes coûtent chères et en plus les plombs, les cartouches et les cartons de tir sont des consommables et ne peuvent donc être réutilisés.

Les partenaires privés : Le tir n'est pas un sport spectacle, ce qui n'attire pas les partenaires privés. En effet, c'est un sport cérébral qui demande beaucoup de concentration. Le partenariat privé se fait alors non plus sous forme d'argent, mais par l'achat de matériel (comme des pièces pour les armes).

Les écoles : Avant, la Barisienne de tir faisait découvrir son sport en invitant les écoles. Mais aujourd'hui, ils ne peuvent plus le faire car le tir est répertorié comme un sport dangereux.

LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

- Conseil Général : Le club de la Barisienne de tir est labellisé Club 55, au niveau de la formation, l'encadrement professionnel, les résultats et le nombre de licenciés. Cette aide a doublé ses subventions, ce qui permet d'acheter du matériel de qualité.
- Conseil Régional : Pas d'aide du Conseil Régional.
- Jeunesse et Sports : Aides par le CNDS. Cela va permettre au club d'acheter un compresseur. Tous les ans, la DDJS de la Meuse aide l'association dans l'achat d'un pistolet standard.

- Communes : La ville de Bar-le-Duc aide le club sous forme d'un contrat d'objectifs à hauteur de 1600 € par an. Il se fait sur trois ans avec plusieurs conditions qui sont, par exemple, que le club doit ouvrir ses portes durant les vacances scolaires aux centres de loisirs afin de faire découvrir ce sport. Le club reçoit aussi des subventions de la ville autres que le contrat d'objectifs.

De plus, la ville de Bar-le-Duc paye le chauffage et la lumière que le club consomme. Cela permet au club de ne consacrer son argent qu'à ses tireurs.

L'AVENIR DU SPORT SUR SON TERRITOIRE

Le projet du club : Regrouper ses deux stands sur un même stand afin de mutualiser ses moyens (encadrement, armes, matériel,...).

Une rentrée d'argent : Le loto de fin d'année.

La formation : La Barisienne de tir encourage ses tireurs à se former. Effectivement, une personne a déjà obtenu son brevet fédéral et s'oriente vers le Brevet d'Etat.

ANNEXE 10

SYNTHESE DE L'ENTRETIEN AVEC JOSE BLEY (ANCERVILLE BAR-LE-DUC CANOË-KAYAK) DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL

Entretien réalisé le vendredi 6 mars 2009 à 15h00 au CDOS Meuse.



José BLEY – Président de club d'Ancerville Bar-le-Duc Canoë-Kayak

Le club d'Ancerville – Bar-le-Duc est issu de la fusion récente (2003) de deux clubs meusiens de canoë-kayak, celui d'Ancerville et celui de Bar-le-Duc, d'où le nom « Ancerville – Bar-le-Duc Canoë Kayak » (ABCK). Son objectif était alors de créer un pôle nautique de renommé national en mutualisant les moyens humains, le matériel et la population. José BLEY en est le Président.

Les activités ont lieu sur deux sites :

- Site d'Ancerville "La pointerie" sur la Marne.
- Site de Bar le Duc sur l'Ornain.

POLITIQUE SPORTIVE : LE HAUT NIVEAU

La politique sportive de l'ABCK est la formation vers le haut niveau. Il est d'ailleurs labélisé « club 3 étoiles » par la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) comme club formateur de haut niveau. C'est une association sportive employeur.

Le haut niveau est caractérisé par l'implantation de deux sections sportives collège, Emilie Carles à Ancerville et Raymond Poincaré à Bar-le-Duc. Il existe aussi une section sportive lycée Saint-Exupéry à Saint-Dizier.

L'ABCK s'occupe notamment :

- De l'encadrement avec l'aide de deux éducateurs titulaires du Brevet d'Etat.
- Du ramassage des jeunes : du collège à l'ABCK.
- Le coût des sections sportives pour l'ABCK est estimé à 22 000 €, dont 5800 € de carburant.

Les sections sportives s'inscrivent dans une politique de formation vers le haut niveau. Les jeunes qui vont être détectés par la fédération vont intégrer, par la suite le pôle espoir ou le pôle France. L'ABCK alimente donc ces structures fédérales.

Pôle France et espoir : Ce sont des structures fédérales qui sont constituées d'athlètes qui ont le statut de haut niveau. Cela leur permet d'obtenir une reconnaissance de l'Etat pour le Pôle France (bourse), et des aides de la région et du département pour les Pôles espoirs.

Rôle des éducateurs de l'ABCK :

- Gèrent les stages, inscriptions, compétitions, réservations, hébergements, matériel.
- Matériel : 5 minibus, 6 remorques, une centaine de bateaux
- Formation (ABCK et sections sportives)

Le rôle de l'ABCK est aussi de service public (sections sportives, ramassages,...).

Les deux seuls clubs meusiens à ce niveau national sont le cercle nautique de Verdun et l'ABCK. On retrouve un jeune de l'ABCK au Pôle France et trois autres sont en Pôle Espoir.

LES PROBLEMES RENCONTRES DANS L'ORGANISATION DU SPORT EN MEUSE

On ne retrouve pas d'études supérieures en Meuse, ce qui oblige les jeunes à partir dans d'autres départements et donc de moins s'entraîner. L'ABCK se gère comme

une entreprise, il est alors difficile pour un bénévole d'entretenir des relations « employeurs/employés » avec les salariés.

Pôles espoirs : Il y a une perte de contact avec l'athlète. De plus, la communication entre les clubs et ces pôles est plutôt mauvaise, ce qui fait que le club ne connaît pas la charge de travail de l'athlète. De plus, il n'y a pas de clarté dans les objectifs des pôles. Les entraîneurs nationaux sont en quête de résultats et recherchent donc des jeunes « médaillables ».

Situation ambiguë : Ancerville est en limite de département, à cheval entre la Meuse et la Haute-Marne. Il y a donc des dérogations au niveau de la carte scolaire.

L'aménagement du territoire : Il n'y a pas de bassin d'entraînement adapté au haut niveau pour l'ABCK, c'est pourquoi les entraînements demandent des déplacements lointains (stages pendant toutes les vacances scolaires => 10 000€ par an de stages).

La difficulté d'emploi : Les éducateurs « vieillissants », ou qui aspirent à d'autres tâches ou d'autres fonctions mais précaires. Il faudra donc reformer une nouvelle équipe, ce qui pose un premier problème. Le deuxième est de les garder, car la Meuse n'attire pas. Il faut un Brevet d'Etat pour les faire intervenir en sections sportives.

Les kilomètres : Compétitions, stages, ... (10 000€ de gasoil par an + 2000 € autoroute sans compter les charges du véhicule).

Le Coût : Une N2 = 600-650 € ; N3 = 450 € ; N1 = 1500 € la compétition (4 nuitées d'hébergement).

Les difficultés naissantes : On voit apparaître un nouveau type de jeunes qui consomment le sport quelque temps puis qui s'en vont dans un autre sport ensuite, on y retrouve un gros turn-over. Il y a donc un problème pour fidéliser le public.

Les communes : Ancerville « petite commune » qui ne possède pas de service sports et ne contractualise pas avec les clubs, d'où une difficulté de lisibilité de politique sportive.

La notoriété de l'ABCK : Au niveau des pouvoirs publics, il n'y a aucun problème. Mais au niveau des partenaires privés ou du citoyen, il y a un gros problème de reconnaissance.

Les partenaires privés : L'ABCK est obligé aujourd'hui, pour obtenir des partenaires privés, de leur offrir en échange autre chose. C'est, par exemple, le fait de faire venir sur une journée des salariés de l'entreprise en échange d'un partenariat. Les entreprises ne donnent plus sans retour. C'est un moyen de faire rentrer des finances « autour de quelque chose que l'on sait faire ».

LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

Conseil Général : L'ABCK est labélisé Club 55, au niveau de la formation, l'encadrement professionnel, les résultats et le nombre de licenciés. Dès la création de ce label, l'ABCK a pu en profiter.

C'est un contrat d'objectifs avec une évaluation annuelle et non un dossier de subventions, ce qui permet d'effectuer un travail sur un long terme avec un contrat de projets. Rencontre avec le Conseil Général une ou deux fois par semestre.

Conseil Régional : Contrat d'objectifs qui fonctionne sous le même principe que le Club 55. Ce contrat est fait sur trois ans, ce qui est très confortable pour l'ABCK car cela lui permet de se stabiliser et surtout de se projeter (investissement).

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports : Aides par le CNDS, pseudo-contractualisation (déclare des actions).

Les communes : Les relations sont bonnes mais différentes car elles n'ont pas les mêmes moyens. La seule difficulté réside en l'absence d'orientation de la politique sportive, doit-on aller vers l'excellence ou se cantonner dans la masse. Cette absence peut mettre notre structure en porte à faux par rapport aux volontés des élus locaux...

En Comparaison : Epinal a quatre éducateurs à temps pleins dont deux éducateurs territoriaux rémunérés par la commune (ville la plus sportive de France).

L'AVENIR DU SPORT SUR SON TERRITOIRE

La question qui se pose est : « Est-ce que l'on met tous les moyens sur le très haut niveau ou change-t-on de politique sportive pour aller vers le niveau inférieur ». Un élément de réponse à ce jour : le ministère incite les fédérations à fermer les pôles « Espoir ». Les athlètes resteraient dans les clubs dont certains seraient labellisés : « Parcours d'Excellence Sportive ». L'ABCK en fera peut-être partie : Réponse courant mai 2009.

Il y a aussi une possibilité de toucher le tourisme de plein-air.

La mutualisation : L'ABCK a déjà mutualisé les moyens lors de sa fusion en 2003. Est-il possible alors de mutualiser avec d'autres acteurs du nautisme ? Le frein est qu'il n'en existe pas dans le sud du département, en effet, l'aviron est au nord alors que l'ABCK se trouve au Sud. Il y a donc trop de distance entre les deux pour se réunir. Est-ce que, par la suite, ils vont devoir ou pouvoir se rapprocher ? De plus des difficultés grandissantes apparaissent, comme les structures obsolètes. En effet, ce qui avait été fait à la base dans les années 90 a été fait à moindre coût, il y a donc un gros projet de restructuration à faire.

Il y aura toujours du sport en Meuse mais le sport de haut niveau arrivera-t-il à se maintenir ? Le sport de haut niveau a un coût, s'il est suivi (par les élus), il n'y aura pas de problème sinon, l'ABCK devra changer sa politique sportive.

La perspective est à l'année « n » et plus à l'année « n+1 ».

Projets :

- Des travaux ont été réalisés sur le bassin en 2000, seulement cela ne correspond plus au cahier des charges. Il faut donc réaliser de gros travaux pour continuer à accueillir des compétitions nationales et maintenir un niveau de pratique élevé dans l'eau vive.
- Possibilité d'aide sur le CNDS National. Il faut un porteur de projet par un élu local.

L'ABCK encourage ses jeunes à se former. En effet, en deux ans il a encouragé cinq moniteurs fédéraux, dont un qui a passé le tronc commun du Brevet d'Etat. Mais ces moniteurs ne peuvent travailler que sous couvert d'un Brevet d'Etat et ne peuvent pas intervenir dans les sections sportives.

Le but premier de l'ABCK n'est pas de faire du tourisme, mais de pouvoir subvenir à ses moyens, l'ABCK sera peut-être bien obligé de suivre un jour cette voie.

ANNEXE 11

LIVRET : STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL



Cette pochette contient un CD sur lequel vous pourrez découvrir une synthèse du travail que nous avons réalisé. Elle se présente sous forme d'un diaporama.
Consultez-le avant de lire le contenu du livret.

2



EDITO

La Meuse est un département que les environnements économique, géographique, démographique et historique rendent si particulier. Si certains aspects peuvent sembler être des freins à son développement, il convient alors de s'adapter et d'apporter des solutions adéquates au territoire meusien.

Ce support vous propose une lecture de la structuration du sport en Meuse, et non de son organisation. Il vous permettra de comprendre les rouages sportifs, les enjeux politiques, les institutions existantes et les rapports qu'elles entretiennent. L'objectif est de dépasser le simple constat, pour réfléchir activement et ensemble à de futures politiques sportives efficaces qui pourront être appliquées en Meuse.

Ainsi ce projet fait intervenir plusieurs acteurs du monde sportif meusien (étatique, institutionnel, associatif...), et explique donc les manières et les dispositifs qui permettent la construction du sport en Meuse. Ce document fait notamment ressortir des difficultés spécifiques, voire communes aux différentes structures, puis établit fondamentalement les multiples relations existantes entre elles.

Dépasser les problèmes inhérents aux structures pour définir une politique sportive globale et efficace semble plus raisonnable compte tenu des particularités du territoire meusien. Les intérêts spécifiques de chacun ne doivent-ils pas converger vers une solution commune, où loin de se perdre et plutôt que de s'isoler, chaque structure concéderait un peu mais pour mieux se développer ensuite ?

Le Président du Comité Départemental
Olympique et Sportif de Meuse
Jean-Claude DONNY.

3



SOMMAIRE

Guide du Document	3
Genèse du projet	4
Acteurs Participants	6
Territoire Rural : Exemple de la Meuse	7
Politiques sportives	10
Problématiques	12
Perspectives	14
Observatoire du Sport Meusien	16
Schéma Départemental des Équipements Sportifs	19
Maison Départementale des Sports de la Meuse	22
Remerciements	24

4



GUIDE DU DOCUMENT

Ce document tente donc d'apporter un éclairage sur la situation du sport en milieu rural, afin d'entamer une démarche réflexive sur l'avenir. Il vous permettra de comprendre le fonctionnement actuel et les prochains enjeux, donc d'envisager les futures solutions à mettre en œuvre pour l'avenir du sport sur ce territoire.

Le CD accompagnant ce livret présente une synthèse du travail effectué.

5



GENESE DU PROJET

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Meuse rassemble et représente les Comités Sportifs sur le territoire meusien. Le CDOS Meuse est chargé de la sauvegarde et la promotion des valeurs de l'Olympisme, de l'éthique sportive et de manière plus globale de la pratique sportive en Meuse. Son rôle est également de défendre et de contribuer au développement du patrimoine sportif meusien, ainsi que de représenter le sport meusien auprès des institutions et des pouvoirs publics (la DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, et le Conseil Général de la Meuse). Le CDOS de la Meuse est également labellisé Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB).

L'idée initiale de ce projet était de dresser un bilan du sport sur le territoire de la Meuse, et de constater la manière dont il se structure. La démarche était de rencontrer plusieurs acteurs du monde sportif meusien. Afin d'obtenir le portrait le plus représentatif de la structuration du sport en Meuse, les acteurs sollicités et participant à ce projet ont des domaines d'intervention différents (étatique, local, scolaire...).

Or, le monde associatif sportif rencontre des difficultés particulières sur les territoires ruraux, et ce dans différents domaines : développement, économie, équipement, partenariat... Le CDOS de la Meuse s'est alors penché sur ces problématiques et s'est entretenu avec des acteurs du monde sportif meusien sur les thématiques suivantes : politiques sportives, problèmes rencontrés, perspectives. Bien que certains aspects demeurent spécifiques aux acteurs, force est de constater que de nombreuses difficultés sont finalement communes à l'ensemble du monde sportif (voir partie « Problématiques » (page 12).

6



Face à l'ampleur des informations obtenues, intéressantes et enrichissantes pour le monde associatif sportif, mais également pour les élus locaux, le CDOS de la Meuse a donc choisi de les diffuser. Ainsi ce document sera remis :

- A l'ensemble du monde associatif sportif (comités départementaux)
- Aux principaux financeurs (service des Sports du Conseil Général de la Meuse, service Jeunesse et Sport de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse)
- Aux décideurs politiques (Conseil Général de la Meuse, Présidents des CODECOM de la Meuse).

Il nous paraissait important d'informer les CODECOM sur la thématique du sport, même si certaines n'ont pas (encore) la compétence sportive.

Plutôt que de rester dans un simple constat, nous avons décidé de proposer des réponses aux problématiques rencontrées sur le territoire. Plusieurs outils nous ont paru pertinents et sont donc dévolus dans ce livret :

- Le Schéma Départemental des Equipements Sportifs (SDES)
 - L'Observatoire du Sport Meusien (OSM)
 - La Maison Départementale des Sport de la Meuse (MDSM)
- Nous reviendrons d'ailleurs sur ces outils dans la partie « Perspectives » (page 14).

7



ACTEURS PARTICIPANTS

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Conseil Général de la Meuse
- Commune de Ligny-en-Barrois
- « Ancerville Bar le Duc Canoë Kayak » (association sportive employeuse)
- « La Barisienne de Tir » (association sportive non employeuse)
- Comité Meuse de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)
- Comité Meuse de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)
- Comité Meuse Handisport

8

TERRITOIRE RURAL :
EXEMPLE DE LA MEUSE (55)

La Meuse présente le caractère rural le plus marqué de Lorraine (près de 31 hab/km²), et s'est ainsi orienté vers l'agriculture et l'artisanat. Malgré un recul dans les industries spécifiques et dans le domaine des services, la Meuse peut compter sur un potentiel touristique intéressant. Son attractivité provient de sa richesse historique et de son patrimoine naturel important. Les conditions d'amarrage à des zones de croissance dynamiques proches (Toul-Nancy, Metz-Thionville) constituent un enjeu essentiel pour l'avenir du département.

La quasi-totalité du territoire meusien vit sous régime de l'intercommunalité. Face à l'émiettement des communes de la Meuse, les 28 Communautés De Communes et les 4 Pays, avec une taille critique et des moyens regroupés, constituent une alternative pour mener à bien des projets de développement, même si certaines n'ont pas encore intégré la compétence sportive.

Sur le plan sportif, la Meuse présente plus de 48 000 licenciés (croissance constante) pour plus de 192 000 habitants (population stable), soit près de 25%. Elle possède 50 Comités Départementaux Sportifs, plus de 600 clubs dont près de 470 structures agréées « Sport », répartis dans 71 disciplines recensées. Les familles sportives se composent ainsi :

- Multisports : 29% des clubs totaux et 37% des licenciés totaux.
- Sports d'Opposition : 18% des clubs et 16% des licenciés.
- Sports Collectifs : 13% des clubs et 19% des licenciés.
- Sports d'Expression : 15% des clubs et 10% des licenciés.
- Sports de Plein Air : 11% des clubs et 6% des licenciés.
- Sports d'Adresse, de Précision et de Vitesse : 11% des clubs et 7% des licenciés.
- Sports Nautiques : 3% des clubs et 5% des licenciés.

60% des pratiquants sont des hommes et 40% sont des femmes (moyenne constante aussi bien chez les jeunes que chez les adultes).

Le département de la Meuse (55)

Le Meuse est un département étendu dans l'axe Nord-Sud. La distance entre les communes est importante, et les axes routiers sont peu développés : il faut 1h de route pour rallier Bar-le-Duc, la préfecture, à la ville de Verdun, sous-préfecture, soit seulement 56km.

Pour traverser la Meuse dans sa largeur, soit environ 150km, 2h30 sont nécessaires.

On évoque ainsi une véritable scission entre le Nord meusien et le Sud meusien.

Sur le plan touristique, le Voie Sacrée et les champs de batailles de Verdun, lieu de combats lors de la 1^{ère} Guerre Mondiale, constituent la principale attraction du département.

Le lac de Madine, au Centre-Est du département, se configure comme un véritable enjeu pour le développement d'une attractivité territoriale au niveau régional.

Répartition des Clubs meusiens dans les Familles Sportives

Répartition des Licenciés meusiens dans les Familles Sportives

Famille Sportive	Clubs (%)	Licenciés (%)
Multisports	29%	37%
Sports d'Opposition	18%	16%
Sports Collectifs	13%	19%
Sports d'Expression	15%	10%
Sports de Plein Air	11%	6%
Sports d'Adresse, de Précision et de Vitesse	11%	7%
Sports Nautiques	3%	5%

(source 1 : INSEE, "Ecoscopie de la Meuse", 2006)
(source 2 : DDCSPP de la Meuse, "Les licenciés et les clubs sportifs en Meuse", 2009)


POLITIQUES SPORTIVES

La politique sportive des structures associatives du département concerne parfois le haut niveau, mais elle s'oriente surtout vers la jeunesse. La Meuse est une terre de formation pour les jeunes sportifs, et la presque totalité des clubs mettent l'accent sur cet aspect. Ce choix est conditionné par plusieurs causes :

- Le département n'a jamais les moyens d'accueillir un club sportif professionnel ou de très Haut Niveau (dans la majorité des disciplines), pour des raisons financières et infrastructurelles. En Meuse, le sport reste amateur. Une politique de formation s'impose donc d'elle-même.
- Les jeunes sportifs poursuivent leurs études supérieures dans les départements voisins. Ainsi, la Meuse ne peut pas conserver tous ses sportifs de Haut Niveau, et doit se contenter de former des athlètes pour des clubs d'autres départements.

Cependant, certains clubs s'inscrivent dans une politique de formation vers le Haut Niveau, avec notamment un lien vers les Pôles Espoirs et les Pôles France, et propose même une pratique de niveau national voire mondial.

Au niveau institutionnel, la politique sportive se traduit par un soutien financier aux projets du mouvement associatif. Les objectifs sont d'accompagner la vie associative dans son activité de proximité, dans toute sa diversité, que ce soit dans l'animation ou le développement, et de favoriser l'aménagement du territoire (infrastructure sportive). Les notions de loisir et d'accessibilité (sport pour tous) sont très importantes : les activités physiques doivent être ouvertes à tous les publics (défavorisés, handicapés, zones en difficulté). On remarque d'ailleurs que la pratique sportive permet la construction d'un lien social très fort sur un territoire rural comme la Meuse. L'accent est mis sur les projets sportifs territoriaux et interdisciplinaires, pas uniquement porté vers la compétition, mais surtout vers la cohésion sociale.



Le bénévolat, indispensable au fonctionnement et à l'organisation du mouvement associatif, est devenu une véritable nécessité. Valoriser les bénévoles, donner du sens à leurs actions et leurs offrir une certaine reconnaissance sont des points essentiels, surtout sur un territoire rural où les caractéristiques démographiques peuvent poser problème dans le renouvellement des futures instances dirigeantes. Responsabiliser et former les jeunes sportifs, que ce soit dans le domaine scolaire ou associatif, est un aspect déterminant pour le développement et l'avenir du sport sur le territoire meusien. Par exemple, de nombreuses associations sportives mettent en place la formation de jeunes officiels, organisateurs ou arbitres, afin de les rendre responsable et de les sensibiliser au bénévolat.

Mais le développement de la pratique sportive ne peut se reposer uniquement sur le bénévolat, faute d'énergie et de disponibilité. Dans un milieu rural, les bénévoles sont impliqués dans plusieurs associations et dans de nombreux projets. On constate que la présence d'un salarié est souvent indispensable pour permettre le développement rapide et efficace d'une association. La multiplication des activités offre une meilleure lisibilité sur le territoire, et renforce l'identité des disciplines. Ainsi, la dynamisation des pratiques augmente l'attractivité territoriale. La professionnalisation du mouvement sportif est donc aussi un enjeu important, et les institutions politiques, au niveau étatique et régional, concentrent leurs efforts sur cette thématique.

Au niveau des infrastructures et des équipements sur le territoire de la Meuse, la politique sportive ne fut pas toujours pertinente ou efficace, et le département n'a pas forcément les moyens de ses ambitions. Malgré une réelle volonté politique, le département paye actuellement le prix de ses erreurs passées en matière d'infrastructure. Ainsi, les financements doivent être l'objet d'une approche nouvelle et pertinente, tant sur le plan de l'organisation décisionnelle que sur la manière dont le département peut se doter d'équipements structurants et valorisants pour le territoire.

13



PROBLEMATIQUES

Le département doit faire face aux problèmes de la ruralité :

- Démographiques (population faible, vieillissante et dispersée)
- Economiques (peu de bassins d'activités, conjoncture actuelle)
- Territoriales (scission Nord/Sud, avec un centre peu développé). Ainsi, les déplacements et transports représentent un obstacle, voire un frein conséquent pour certaines structures sportives (les frais engagés sont trop importants).

Mais, si le département est manifestement très sportif, le principal constat est le manque d'infrastructures de qualité pour les activités. Le patrimoine sportif vieillissant est devenu inadapté aux nouvelles conditions de pratique et aux normes, qui évoluent régulièrement. L'accueil d'une compétition nationale de haut niveau est donc difficile, voire impossible pour certaines disciplines.

Les bénévoles doivent aussi pouvoir concilier leurs engagements associatifs avec leurs impératifs professionnels, ce qui n'est pas toujours évident, et entraîne un impact sur la taille des associations.

Le mouvement sportif doit être capable de devenir autonome financièrement, et de se mobiliser seul. Mais le monde associatif reste dépendant des subventions qu'il perçoit et de leurs variations. Développer des partenariats privés sur le territoire est compliqué. Ne pouvant faire de projections dans cette situation incertaine, le développement des structures sportives est donc limité.

Créer de l'emploi est possible (avec des aides régionales et étatiques), mais pérenniser le poste est compliqué, voire impossible pour une association seule. Ainsi, le maintien de l'emploi dans le domaine sportif est une véritable problématique.

14



La politique sportive axée sur la jeunesse et la formation est aussi confrontée à un inconvénient majeur : il existe très peu d'établissements d'études supérieures sur le territoire meusien. Les clubs constatent donc leurs jeunes licenciés partir inexorablement. D'autre part, la présence de cadres techniques qualifiés reste faible sur le territoire, et le manque d'attractivité complique leur renouvellement.

On assiste parfois à un manque de cohérence entre les politiques aux différents niveaux des collectivités. Par ailleurs, les aides publiques ne vont pas augmenter dans les années à venir, et l'échelon intercommunal ne prend pas toujours la compétence sur des projets ou investissements.

Sur des projets d'infrastructures, les connaissances des charges ne sont souvent pas maîtrisées, voire absentes et le fonctionnement n'est pas finalisé. On assiste alors à un double problème, administratif et technique, pour les mises aux normes. Plutôt que d'être considérée comme un avantage pour l'avenir, cette démarche est perçue systématiquement comme une contrainte à la mise en œuvre de projets.

15



PERSPECTIVES

Le mode de partenariat avec les institutions a évolué, passant d'une logique de guichet à une logique de contractualisation. L'objectif est d'éviter l'éparpillement des subventions, et de les focaliser autour de projets solides. Un contrat d'objectifs est fixé entre les financeurs publics et les associations sportives, comme par exemple le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), qui est une demande de subvention étatique pour la promotion des Comités et des clubs. Cet engagement se traduit par une aide pour l'organisation d'événementiels, l'achat de matériel, et un soutien spécifique aux athlètes de haut niveau. Comme il existe plusieurs financeurs, on parle alors de financements concertés.

Malgré la disparition probable de plusieurs associations, la pratique de proximité doit perdurer. Les conditions d'accès à la pratique doivent demeurer attractives pour les pratiquants meusiens.

Chaque projet doit se construire davantage autour d'une ambition commune. Une concertation globale et collective apportera une approche pertinente par rapport au territoire. Face au manque de moyens contraignant les associations sportives, la mutualisation peut être une solution efficace, mais ne doit pas être la seule.

Pour aller plus loin dans le contenu présenté par ce document, le CDOS de la Meuse désire s'engager avec vous pour l'avenir du sport meusien. Il conviendrait de formaliser la mise en œuvre de solutions (mutualisation, coordination des moyens...) et d'organiser nos forces. Par exemple, la mise en place d'un Observatoire du Sport Meusien (OSM) permettrait d'engager les acteurs et dirigeants du monde sportif meusien vers une analyse transversale structurée, visible et reconnue. Nous pourrions ainsi mettre en œuvre les moyens adaptés pour répondre aux problématiques et aux besoins, soulevés lors de commissions d'étude.

16



Autre exemple, la Maison Départementale des Sports de la Meuse (MDSM) permet actuellement à plusieurs comités (Tennis de Table, UNSS, Tennis, Handisport, Sauvetage et Secourisme) et structures (GESAM) de mutualiser des moyens matériels, techniques, et humains. Elle ne doit d'ailleurs pas être perçue comme un lieu, mais comme un outil au service du mouvement sportif, une entité qui renforce le statut et l'ancrage du sport sur le territoire.

L'objectif de ce document est d'informer tous les acteurs du monde sportif ainsi que les élus politiques de la situation réelle du sport en Meuse. L'ambition du CDOS est de susciter la mobilisation de chacun, afin de pouvoir travailler tous ensemble sur des projets structurants, qui pourront assurer le développement du sport meusien, et l'attractivité du territoire.

Seul, nous pouvons être force de proposition, mais tous ensemble, nous serons force d'action. C'est la raison pour laquelle le CDOS désire se positionner dès maintenant en faveur d'une réflexion sur le sport en Meuse, qui engagerait l'ensemble des acteurs sportifs du territoire meusien. Nous comptons sur chacun d'entre vous pour participer et alimenter les futures commissions de l'Observatoire du Sport Meusien (OSM).

N'hésitez donc pas à nous contacter si vous désirez davantage d'informations.

17



OBSERVATOIRE DU SPORT MEUSIEN (OSM)

L'OSM est un lieu de concertation, de réflexion et d'échange. Cet organe consultatif, force de propositions, constitue également un outil performant d'aide à la décision au service des politiques sportives.

Pour être efficace, cette instance se doit d'être représentative du monde politique et institutionnel, des organisations sportives associatives et de la communauté scolaire. Ses objectifs sont d'alimenter la réflexion et d'analyser les enjeux représentés par le sport sur un territoire particulier pour les années futures. Les thématiques peuvent être nombreuses :


- Education
- Santé publique
- Cohésion sociale
- Professionnalisation
- Aménagement et attractivité du territoire
- Poids économique...

Les actions de prospective à engager devront contribuer à l'élaboration d'un nouveau projet sportif départemental, aussi bien en matière d'équipement qu'au niveau de l'animation des territoires. Les travaux réalisés suite aux concertations et réflexions devront permettre de faire évoluer les politiques sportives sur le plan local, intercommunal, départemental et régional.

Les principales orientations de l'OSM peuvent s'organiser autour de plusieurs axes, qui constitueront les fondements de la réflexion dont voici quelques exemples concrets :

- Situer sur le territoire, la place de l'intercommunalité dans le sport. Evaluer à partir d'enjeux identifiés, les évolutions possibles en matière de compétences sportives.
- Réfléchir à la manière de doter progressivement le territoire d'équipements sportifs adaptés et performants, qui permettent


18



d'accéder à une pratique de qualité. Alimenter et orienter, par l'argumentaire, un schéma de développement organisé.


- Eviter la marginalisation du département en matière d'événementiel sportif de qualité. Encourager et soutenir quelques événements sportifs remarquables.
- Analyser la possibilité d'associer le sport à l'animation des territoires en favorisant les partenariats institutionnels et associatifs sur des projets innovants.
- Favoriser la promotion du territoire (rural) avec pour appui les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature). Condition de mise en œuvre d'une CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) pour les APPN.
- Préciser les enjeux de santé publique liés à la pratique des APS (Activités Physiques et Sportives).
- Redéfinir la place éducative du sport et les conditions d'accès réservées aux jeunes meusiens.
- Etudier la manière de remédier à la fuite des talents dans le domaine sportif (athlètes et cadres).
- Valider, avec les partenaires, une cellule de veille pour mesurer l'évolution et l'impact de la professionnalisation dans le domaine sportif.

19



Organiser la réflexion par la concertation des acteurs

Les Acteurs du Sport Meusien



20



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (SDES)

Toute implantation, construction et gérance d'un patrimoine sportif, nécessite une réflexion approfondie, associant une vision à long terme du fonctionnement, de l'utilisation de l'infrastructure, de l'évolution et de la diversification des pratiques.

Les problématiques spécifiques d'un patrimoine sportif sur un territoire rural peuvent être diverses : tradition des pratiques, état du patrimoine existant et perspectives, conditions d'accès aux équipements sportifs (limités sur certains territoires pour les scolaires), perpétuelle évolution des besoins et conditions de mise en œuvre des pratiques sportives, capacité limitée de financement pour les propriétaires et conditions d'interventions différenciées, évolutives et compliquées de la part des financeurs, retard préjudiciable et incidences de la performance du patrimoine sur le dynamisme associatif, inadéquation de l'infrastructure à son environnement (espace de socialisation et instrument d'animation du territoire)...

La principale force d'un territoire rural se situe dans son potentiel d'espace. Or on peut parfois remarquer la faiblesse, voire l'absence, de certains équipements sportifs et infrastructures liés aux Activités Physiques de Pleine Nature (APPN), alors qu'ils sont justement un atout pour la dynamisation, le développement et l'attractivité d'un territoire rural.

Le patrimoine sportif peut être important, mais vieillissant à cause d'une faiblesse globale et d'un programme d'investissements non prioritaires. Certains équipements sportifs répondent mal aux aspirations actuelles et aux besoins des utilisateurs (évolution qualitative des Activités Physiques et Sportives, APS) ainsi qu'aux enjeux de développement du mouvement associatif sportif. Les infrastructures sous dimensionnées pénalisent l'organisation d'événements de qualité (liés au cahier des charges spécifiques des fédérations sportives).

21



Le problème de la normalisation sportive est appréhendé par les propriétaires comme une contrainte et rarement comme une garantie de développement et d'amélioration de la qualité du service public.

Les objectifs du SDES sont de répondre à la vétusté globale d'un patrimoine sportif, au déficit d'infrastructures sportives de qualité, et au retard chronique d'investissements obligés pour requalifier ce patrimoine vieillissant.

La programmation pour les collectivités propriétaires se heurte souvent au besoin d'un accompagnement technique qualifié préalable, à l'émergence difficile d'une véritable politique sportive de niveau intercommunal (absence fréquente de vision globale), à une marge de manœuvre financière limitée, et à un manque de concertation avec les utilisateurs potentiels (absence d'anticipation).

Un recentrage de la politique départementale dans le domaine de l'investissement sportif s'impose donc, avec une définition de priorités : passer d'une logique « d'éligibilité totale » à une stratégie de soutien de projets ciblés « structurants » (accès aux scolaires du secteur, réponse aux besoins de proximité, développement de l'excellence sportive sur le plan associatif). Cette stratégie doit s'accompagner d'une vérification et d'une analyse de l'impact de l'évolution des politiques sportives intercommunales pour ainsi conforter sa pertinence en matière d'équipements sportifs structurants. La valeur ajoutée pour le territoire concerné est considérable : attractivité territoriale et création d'un espace de vie sociale.

Il apparaît donc nécessaire de partager une vision globale et collective (partenaires institutionnels, dirigeants et acteurs du monde sportif). Un projet à enjeux, pour la Meuse, est le développement d'une logique de Pôles d'Excellence Sportive (PES), identifiés à partir des ressources et potentiels existants sur le territoire. Il ne s'agit pas pour les collectivités porteuses de projets de construire ou réhabiliter sans discernement, mais d'investir efficacement, dans l'intérêt du sport.

Le SDES se présente comme une définition de moyens, avec une adaptation suivant l'enjeu des projets et la capacité financière des collectivités porteuses. Moins de projets seront financés, mais le soutien aux programmes pour le développement territorial sera bien plus

22



structurant : planifier les opérations, mieux maîtriser l'effort financier dans le temps, programmer chronologiquement les priorités, concourir l'investissement sur les projets ayant un impact territorial mesurable... On obtiendra ainsi une amélioration qualitative du suivi des dossiers, un partage des informations avec tous les partenaires, une individualisation dans le traitement des projets, et une meilleure définition des objectifs d'utilisateurs.

23



MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS DE LA MEUSE (MDSM)

La Meuse est un département très sportif puisqu'un quart des meusiens pratique une Activité Physique et Sportive (APS) dans le cadre associatif. Pour soutenir cette dynamique et accompagner tous les acteurs de manière concrète et pragmatique, le Comité Départemental Olympique et Sportif (COOS) de la Meuse a pris l'initiative, avec la collaboration du Groupement d'Employeurs Sport et Animation Meuse (GESAM), d'appeler les locaux qu'ils occupent actuellement « Maison Départementale des Sports de la Meuse ».

La Maison Départementale des Sports de la Meuse ne doit pas être perçue comme un lieu, mais comme un outil dont le champ d'action s'étend sur tout le territoire de la Meuse. Ses missions principales sont :

- De structurer et dynamiser le mouvement sportif meusien
- D'offrir un ancrage territorial symbolique sur le territoire
- De mutualiser les moyens, les connaissances et les compétences pour répondre aux besoins de tous les Comités et associations sportives
- De développer un réseau d'information, d'échange et de coordination entre tous les acteurs sur mouvement associatif sportif meusien, en relation avec les partenaires institutionnels (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse, Conseil Régional de Lorraine, et Conseil Général de la Meuse)
- De s'impliquer activement dans la mise en œuvre du nouvel Observatoire du Sport Meusien (OSM) afin d'identifier collectivement, dans une logique de prospective, les futurs enjeux de développement du sport sur le territoire.

Ainsi, les locaux de la Maison Départementale des Sports de la Meuse sont actuellement occupés par le COOS de la Meuse, porteur du projet, mais aussi par le GESAM, le Comité Meuse de Tennis de Table, et

24



le Comité Meuse de Tennis, L'association CRISTEEL (Centre Régional Inter associatif de Soutien Technique aux Echanges Européens de Lorraine) tient également une permanence dans les locaux du CDOS de la Meuse. Plusieurs Comités Sportifs meusiens (Aéronautique, Basket, Golf, Canoë Kayak, Cyclo tourisme, Equitation, Handisport, Karaté, Pétanque, Sauvetage et Secoursisme, UNSS...) nous ont sollicités pour bénéficier concrètement des nombreux services de la Maison Départementale des Sports de la Meuse :

- Bureaux partagés et équipés de matériels informatiques
- Espaces de stockage
- Salles de réunion
- Service graphique et de reprographie
- Centre de documentation : le CDOS de la Meuse est labellisé Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB)

Mais la configuration actuelle de la Maison Départementale des Sports de la Meuse ne permet pas le développement et l'épanouissement complet du mouvement associatif sportif meusien. En effet, le CDOS de la Meuse n'a pu répondre que partiellement aux besoins de l'ensemble des acteurs du monde sportif. C'est pourquoi l'emplacement actuel ne doit être considéré que dans le sens d'une étape provisoire, et dans la perspective de la mise en place d'une véritable Maison Départementale des Sports, au service du développement de la vie associative et sportive en Meuse.

25



REMERCIEMENTS

Le CDOS tient à remercier ses partenaires institutionnels pour leur disponibilité et leur participation à ce projet :

- **M. FUSS**, Chef du Pôle Cohésion Sociale de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse
- **M. DENOYELLE**, Vice-président du Conseil Général de la Meuse, en charge de la Culture, des Sports et du Tourisme
- **M. LE FORESTIER**, Conseiller Sportif Départemental, Direction du Lien Social - Affaires Culturelles et Sportives du Conseil Général de la Meuse.
- **M. SCHULTE**, Référent du Centre National pour le Développement du Sport, du service Jeunesse et Sport de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Le CDOS adresse également ses remerciements à tous les dirigeants et acteurs du monde sportif meusien pour leur aimable collaboration :

- **M. MOREL**, Conseiller Municipal à la Mairie de Ligny-en-Barrois
- **M. BEN YOUNES**, Adjoint aux Sports à la Mairie de Ligny-en-Barrois.
- **M. BLEY**, Président du club « Ancerville / Bar le Duc Canoë Kayak »
- **M. FENAU**, Président du club « La Barisienne du Tir ».
- **M. GIVERNAUD**, Président de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de la Meuse.
- **M. PERRIN**, Délégué Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de la Meuse.
- **M. QUINCY**, Directeur de l'Union Nationale du Sport Scolaire de la Meuse.
- **M. DELPUECH**, Président du Comité Handisport de la Meuse.

Le CDOS remercie particulièrement **M. DAUMAS**, étudiant à l'UFV STAPS de Nancy, pour son engagement et son implication dans ce projet.

26



CDOS de la Meuse

Maison Départementale des Sports de la Meuse
ZAC Oudinot
Rue du Lieutenant Vasseur
55 000 Bar-le-Duc
03-29-79-07-52
cdos55@wanadoo.fr
<http://meuse.franceolympique.com>

27

La Structuration du Sport en Milieu Rural

Cet outil propose une démarche réflexive et une analyse sur la structuration du sport dans un territoire rural particulier. Il propose un décryptage des forces, des faiblesses, des dispositifs existants et des différents liens qui unissent certains acteurs du monde sportif meusien.

A travers ce diagnostic, l'enjeu est l'existence même du mouvement associatif sportif et de son avenir sur les territoires ruraux. Face aux difficultés communes et spécifiques à chaque acteur, quelles solutions peut-on et doit-on mettre en place?

Voici un élément de réponse...

Cet ouvrage a été conçu et réalisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse



ANNEXE 12

NEWSLETTER DU CDOS 55

PARLONS SPORT

La Gazette du CDOS Meuse

2011 : l'année du bénévole

2011 est l'année européenne du volontariat : une année consacrée à encourager et à soutenir les efforts accomplis par tous pour créer des conditions propices au volontariat dans l'Union européenne.

Aujourd'hui, on retrouve une progression du nombre de bénévoles dans les associations de l'ordre de 3 à 4 % par an. Pourtant, en très grand nombre d'associations, le sentiment de ne pas avoir suffisamment de bénévoles, voire de bénévoles compétents, ou d'être l'insuffisance de l'équipe de travail. De plus, le bénévolat lui-même a changé. On retrouve aujourd'hui plusieurs profils de bénévoles (jeunes, actifs salariés, demandeurs d'emploi, retraités, retraités...). Il est donc indispensable de comprendre leurs attentes et leurs besoins pour optimiser les ressources de l'association.

« Le bénévolat regroupe en fait des bénévoles occasionnels qui l'association ne paie pas ». L'experte de Bernard VIREL, délégué régional Bretagne de France Bénévoles, illustre bien les enjeux de la gestion des bénévoles. Elle suppose d'abord une réflexion quant à l'objectif, l'identification des besoins et des attentes, l'analyse et la prise de responsabilité. Elle implique également de réfléchir à la vie démocratique au sein de l'association, et notamment à la participation et au renouvellement des instances. Elle nécessite enfin de se poser la question de la répartition du bénévolat, que ce soit en termes symboliques ou en équivalence de compétences. L'ensemble de ces points sont développés dans le guide du bénévole (voir les autres services des associations et bénévoles dans l'annuaire sport) qui constitue une aide pour les gestionnaires d'association, mais aussi un guide pour les bénévoles eux-mêmes afin de leur permettre de s'insérer dans leur milieu.

Dans le cadre de l'année européenne de volontariat, un outil en faveur des bénévoles a été mis en place par le CNOSPF qui prend en compte l'investissement personnel comme un aspect qui aide le bénévole à retrouver les nombreuses opportunités qu'il a acquies. Le Guide de Vie du Bénévole est un outil électronique, personnalisable selon le cadre de la Volontariat des Adéquats de l'Expérience (V.A.E.). Il permet aux bénévoles de solliciter leur expérience associative, les fonctions exercées, les formations et les missions réalisées et de capitaliser les acquis. L'outil est proposé au Comité de Vie du Bénévole pour contribuer son soutien à valider chaque bénévole mais également à lui offrir une certaine reconnaissance. La validation des compétences est d'ailleurs déjà une réalité dans le cadre des démarches de V.A.E. et une priorité dans le cadre de la recherche d'un emploi.



Les outils en service des associations et des bénévoles

- **AssoSport 55** : l'interface d'information du mouvement sportif de la Meuse (disponible au CDOS Meuse ou sur son site internet : <http://www.asso-sport55.com>)
- **Stage Nouveaux Dirigeants** (en cours de mise au point par le CDOS Meuse)
- **Guide de Bénévole** (disponible à cette adresse : <http://www.association-jeunes-athletes.org/ressources/pdfs>)
- **Comité de Bénévoles et d'Adéquats de l'Expérience (C.A.E.)** (<http://www.asso-sport55.com/benevoles55/>)
- **Service Citoyen** (contacter le DDCSPP de la Meuse)
- **Délegation Départementale à la Vie Associative (DDVA)** de la Meuse (contacter le DDCSPP de la Meuse)
- **GESAM** (Groupement d'Éducateurs Sportifs et Animateurs Meuse)

Echos Meusiens

« AssoSport 55 » : un outil indispensable pour tous les sportifs

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Meuse a voulu créer un outil permettant de rassembler les informations utiles et pertinentes, ainsi que des documents pratiques pour tous les acteurs du Sport en Meuse. Ainsi, le CDOS, le DDCSPP et le Conseil Général de la Meuse ont travaillé ensemble durant une année pour élaborer et concevoir cet outil sous la forme d'une application, disponible sur site USB. Nous l'avons appelé « AssoSport 55 », l'interface d'information du mouvement sportif de la Meuse.

Des thématiques y sont abordées : Interlocuteurs, Financement, Formations, Emploi, Réglementations, Associations, Santé, Développement Durable, Handicap et Outils. Tous les renseignements sont accessibles sur le site du CDOS, de la DDCSPP, du Conseil Général de la Meuse, mais aussi des structures régionales (dont le CRUS Lorraine), le DDCSPP Lorraine et le Conseil Régional de Lorraine) et nationales (notamment le Comité National Olympique et Sportif Français, CNOSF). Aux différents textes que vous recherchez s'ajoutent de nombreuses fiches pratiques, des dossiers et des guides à télécharger. Nous avons voulu que cet outil soit le plus complet possible pour que vous puissiez trouver une réponse à toutes vos questions, et surtout que vous puissiez vous adresser au bon interlocuteur qui se chargera de vous aider dans la résolution de votre problématique.

Les objectifs de « AssoSport 55 » sont :

- De faciliter l'accès à une information complète sur des thématiques du Sport
- D'offrir une meilleure connaissance des dispositifs, des outils et des ressources existants sur le territoire
- D'améliorer les échanges entre les acteurs du mouvement sportif meusien.

Dans ce cadre, il faut que les principaux interlocuteurs du mouvement sportif et institutionnels meusiens (Conseil Général, DDCSPP, Comités sportifs, Comités de Communes...) deviennent des acteurs de cet outil. En effet, « AssoSport 55 » doit être largement diffusé auprès de tous ceux qui peuvent en avoir besoin : le réseau sportif de la Meuse (les clubs, les associations diverses), mais également l'ensemble des communes de la Meuse (les adjoints au Maire).

Nous qui « AssoSport 55 » peut également contacter des associations non sportives, car les différents thématiques abordés sont transversaux (les dispositifs mis en œuvre dans le Sport le sont aussi dans d'autres domaines, mais sans d'autres détails).

Cet outil est consultable sur le site du CDOS Meuse dans la rubrique « AssoSport 55 » (<http://www.cdos55.com/asso-sport55/>) ou par téléphone gratuitement et sans l'obligation de vous inscrire, pour votre information, en poursuivant votre recherche personnelle. L'application sera régulièrement mise à jour (envoyez vos avis au CDOS pour connaître les évolutions).

Pour davantage de renseignements et d'informations, ou pour obtenir un site USB « AssoSport 55 », contactez le CDOS Meuse au 03-29-74-07-52 ou par mail : info@cdos55.com

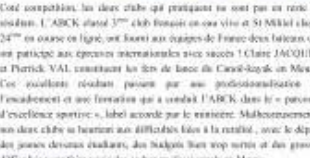
Coup de Projecteur

Le Comité Meuse de Canoë-Kayak

Le Comité Meuse de Canoë-Kayak a été créé en 1975. Il compte à l'époque, les clubs d'Asnoisville, Beuvigny et St Mihiel. Sous la houlette de Jean Claude REHY, actuel président du Comité régional de Lorraine, le Comité se structure et crée un club nécessaire au développement du Canoë-Kayak dans notre département. Puis les clubs de Concoy et Bar-le-Duc rejoignent le comité départemental. Les hommes se sentent accablés à l'idée et c'est José BÉRY qui fit le plus long parcours en étant président de 1988 à 2008.

Aujourd'hui, Philippe COLINSE, président à la direction d'un Comité en « bonne santé » avec 3 clubs : l'ARCK (un des plus anciens clubs de France) et Bar-le-Duc, le CK St Mihiel et les Fautry's, toute nouvelle structure affiliée. La total des licenciés est de 1100 personnes en 2010 au travers de licences temporaires pour le loisir et la location. Si les clubs ont pu grâce aux activités compétitives, le tourisme n'est pas pour autant négligé et le canoë-kayak est un véritable moyen de l'animation du territoire, pour proposer ces 1100 licences temporaires qui ont pu fréquenter la Meuse, la Saône, l'Ornain ou la Marne. Le Comité départemental assure de faire émerger un plan de randonnée marquée depuis 1993, mais qui ne trouve pas pour l'instant l'écho auprès de ses clubs départementaux.

Côté compétitif, les deux clubs qui pratiquent ne sont pas en reste de succès. L'ARCK obtient 3^{ème} club français en eau vive et St Mihiel classe 24^{ème} en course en ligne, ont obtenu au double de France deux bateaux qui ont participé aux épreuves internationales avec succès : Claire JACQUET et Patrick VAL, remportant les titres de France de Canoë-Kayak en Meuse. Ces excellentes résultats passent par une professionnalisation de l'encadrement et une formation qui a conduit l'ARCK dans le « parcours d'excellence sportive », label accordé par le ministère. Malheureusement nos deux clubs se heurtent aux difficultés liées à la réalité, avec le départ des jeunes devenus étudiants, des budgets bien trop serrés et des groupes d'entraînés pour faire vivre des cadres professionnels en Meuse.



Le Comité Meuse de Canoë-Kayak

ARCK
Chemin de la Pépinière
55 170 Asnoisville
03 29 74 08 09

CK St Mihiel
8 rue Fontaine
55 160 Bar-le-Duc
03 29 74 08 11

CK St Mihiel
51 rue de France
55 160 St Mihiel
03 29 74 08 08 ou
06 08 07 58 12

Philippe COLINSE

Président du Comité de Vie du Bénévole de France 2010, Bénévoles.com

Brèves Sportives

Un Handball à 4 étoiles

C'est 2006 pourtant, mais ce fut finalement sans difficulté. L'équipe de France de Handball masculin a obtenu son 4^{ème} titre de Champion du Monde obtenu en Suède, face à une grande équipe de Danemark. Dans un match globalement maîtrisé par nos bleus, et malgré quelques fautes, la France remporte logiquement un beau succès au terme d'une prolongation épiquante et tendue (27-31). Depuis le premier podium de nos bleus dans une compétition internationale majeure, nos hommes à une semaine en possession de l'équipe de France de Handball masculin. Elle est tout simplement devenue une référence sur le plan mondial dans cette discipline : 17 récompenses internationales en l'espace de 24 ans, dont 7 titres majeurs (voir le palmarès dans l'annuaire sport), comment expliquer cette avalanche de succès ?

La mise en place d'une formation de haut niveau

Ne nous y trompons pas : les médailles d'aujourd'hui sont le fruit d'un long et dur labeur, débuté dans les années 80 par le « club de référence », indique Philippe BANA, Directeur Technique National de la Fédération Française de Handball (FFH) depuis 1998. Une formation plus technique et plus complète des entraîneurs, une plus grande exigence, ainsi que la multiplication des sélections « Sport-Études » ont permis de développer les futurs champions et de leur offrir un encadrement sportif performant et optimal. Cette formation repose sur un corps de cadres publics (il existe 62 clubs techniques à la FFH) et peut compter sur les 47 Clubs Espoirs qui accueillent les jeunes talents. Une école française des entraîneurs a même été mise en place, où les anciens transmettent leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs compétences. « C'est comme cela que l'on crée une culture et que le succès perdure » précise Philippe BANA, « plutôt que de créer des centres nationaux relais, comme le fut d'autres sports, nous préférons nos jeunes à l'extérieur explorer les centres de formation des grands clubs. C'est la même famille, l'échange est permanent à tous les niveaux... / / / Préparer de nos talents, c'est la clé ».

Qualité et transmission de valeurs

La réussite s'accompagne « si les hommes qui font le Handball français perdent les valeurs que les professeurs de gymnastique (et les grands d'EPS) nous ont apprises », souligne Philippe BANA. « Au succès on répond, on ne parle d'Aut, on ne connaît personne, garder à l'esprit que c'est derrière ça qu'on apprend ». Continuer de travailler - ils sont les fondements du Handball français qu'on ne repose pas sur ses lauriers pour mieux préparer ses étudiants sportifs. « On a envie de faire de la réussite une valeur permanente et de se battre tout le temps pour que ce ne s'arrête jamais ».

Les palmarès en France de Handball masculin

Années Championnats
1 médaille de Bronze en 2006
1 médaille de Bronze en 1992

Championnat du Monde
4 titres de Champion du Monde (1995, 2001, 2009, 2013)
1 titre de vice-Champion du Monde en 1993
1 médaille de Bronze (1997, 2003, 2005)

Championnat d'Europe
2 titres de Champion d'Europe (2006, 2010)
1 médaille de Bronze en 2008

Années Médailles
3 titres de vice-Champion (1992, 2003, 2006)
1 médaille de Bronze en 2001

Unité de gestion

Unité de gestion
Unité de gestion
Unité de gestion

ANNEXE 13

LES ABREVIATIONS

APS : Activités Physiques et Sportives

APPN : Activités Physiques de Pleine Nature

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Commune

CCNS : Convention Collective Nationale du Sport

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

CIACT : Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires

CIO : Comité International Olympique

CG : Conseil Général

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CNDS : Commission Nationale pour le Développement du Sport

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

CODECOM : Communauté de Communes

CPER : Contrat de Projet Etat-Région

CRIB : Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles

CRISTEEL : Centre Régional Inter-associatif de Soutien Technique aux Echanges Européens de Lorraine

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif

CU : Communauté Urbaine

DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GESAM : Groupement d'Employeur Sport Animation Meuse

LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

MDSM : Maison Des Sports de la Meuse

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OSM : Observatoire du Sport Meusien

RES : Recensement des Equipements Sportifs

SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

SDES : Schéma Départemental des Equipements Sportifs

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

TPU : Taxe Professionnelle Unique

UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire

ANNEXE 14

ARTICLE EST REPUBLICAIN DU 9 MARS 2011 – LE CDOS EN RELAIS

Service civique Recensement
du mouvement sportif

Le CDOS en relais

Le comité olympique s'est attaché les services de Jérémie Daumas qui, dans le cadre du Service Civique, s'est chargé d'une mission de recensement du sport meusien.

Bar-le-Duc. « L'agence du service Civique a vu le jour pour permettre à un jeune âgé de 16 à 25 ans de vivre une expérience, souvent la première, dans le monde associatif. Il doit être l'auteur d'un projet qui fera office de mission sur une durée déterminée de 6 à 12 mois. » Gilles Taguel, membre du comité départemental olympique de la Meuse est depuis le 1^{er} février le tuteur de Jérémie Daumas dont le projet de mission a séduit le CDOS.

Etudiant en Master de conduite de projets de développement des territoires, Jérémie a trouvé une vocation sportive à sa mission : « Je vais réaliser un recensement territorial et disciplinaire du mouvement sportif meusien, établir une cartographie sportive du département », explique le chargé de mission. « Le but est d'identifier plus précisé-

ment les acteurs du sport meusien. »

Le recensement sera un outil simple d'utilisation. « Les gens pourront trouver en très peu de temps sur le site internet du CDOS, les clubs, les services proposés, des recherches qui ne prendront que très peu de temps », assure Jérémie qui s'est déjà mis en relation avec les comités sportifs meusiens.

Le double jeu du CDOS

Porté par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP), le Service Civique offre donc une opportunité aux jeunes d'entrer dans le monde du travail. « Mais ils ne sont pas employés, ils sont indemnisés durant le temps de leur mission », précise Gilles Taguel. « Mais c'est aussi une opportunité pour eux de



■ Soutenu par son tuteur du CDOS Gilles Taguel, Jérémie Daumas s'est engagé dans une mission auprès du CDOS pour établir une cartographie du tissu sportif meusien.

trouver un éventuel débouché dans les structures d'accueil. Et nous, au comité olympique, on fait double jeu, on engage un jeune, en l'occurrence Jérémie, et on fait la promotion du service civique. »

Le CDOS s'engage alors à donner tous les moyens d'agir au « missionné » pour faire aboutir son projet. Jérémie sait donc qu'il ne sera

pas juste un consultant du comité olympique, mais un prestataire dont les travaux auront valeur de référence pour leur service.

La porte est désormais ouverte pour ces jeunes inscrits à l'agence Service Civique. Plusieurs demandes ont déjà été enregistrées, dans le milieu associatif, et parfois dans le milieu purement sportif. Le CDOS sert

alors d'interface, entre l'offre de prestation et la demande. L'avantage du service civique est donc aussi de mettre en relation un travail et un savoir-faire, et une association qui n'avait ni le temps ni les compétences pour régler ses éventuels problèmes. Une idée qui devrait faire son chemin pour optimiser les ressources humaines.

Pascal NOËL



DE LA « STRUCTURATION DU SPORT EN MILIEU RURAL » A LA CREATION D'UN OUTIL INNOVANT : LE GUIDE DU SPORT

Université Henri Poincaré - Nancy

Juin 2011

Mots-clés : Structuration du Sport ; Meuse ; Développement territorial ; Innovation ; Guide du Sport Meusien.

Résumé :

La spécificité du territoire de la Meuse est bien son caractère rural. Il est donc important de travailler à l'aide d'intercommunalités. Seul, nous pouvons être force de proposition, mais tous ensemble, nous serons force d'action. C'est pourquoi, développer un outil innovant en matière de développement du sport sur le territoire de la Meuse suite à la création d'un livret sur « la Structuration du Sport en Milieu Rural » a été la stratégie établit par le CDOS Meuse et moi-même lors de mes différents stages professionnels. Cet outil ne s'adaptera évidemment pas à toutes les difficultés du territoire mais permettra cependant une réflexion de chacun pour améliorer la conjoncture actuelle.

Keywords : Sport organization ; Meuse ; Territorial development ; Innovation ; Census of Sport in Meuse

Abstract :

The specificity of the territory of Meuse is its rural character. It is thus important to work with the help of intercommunal. Only we can be source of proposals, but together, we will be strength of action. Therefore, developing an innovative tool in the development of sport in the territory of Meuse with the creation of a booklet on "Sport Structuring in Rural environment" was the strategy established by the CDOS Meuse and myself during my various work placements. This work tool will not naturally fit with all the difficulties of the territory but will, however, a reflection of each to improve the current situation.